

## **Introduction générale**

Touba vient du mot arabe (tuba) qui signifie : bonheur, félicité bénédiction. C'est par ailleurs ce nom qui est donné à la ville située centre Ouest du Sénégal. Elle couvre une superficie de 29.000ha et se situe au centre-Ouest du Sénégal. Administrativement, Touba (Touba Mosquée) est une commune et se trouve au cœur de l'arrondissement de Ndame, dans le département de Mbacké où elle occupe le centre-Est de la région de Diourbel.

Elle est limitée au Nord par la commune de Darou Mouhy dans le département de Kebemer et la commune de Dieli dans le département de Linguère. Elle est bordée au Sud par la commune de Medina et de Kael dans l'arrondissement de Kael à l'Est par la commune de Taif et à l'Ouest par la commune de Touba Fall et de Dalla Ngabou. Une distance de 194 km la sépare de la capitale Dakar, contre 14 par rapport à Mbacké et 48 par rapport à Diourbel.

Compte tenu de sa position stratégique, la ville est presque traversée par toutes les routes dont la route nationale (numéro 3).

Dans son ensemble, la zone présente un relief plat et peu accidenté (35m). Elle a un climat sahélien chaud et relativement sec comme la majeure partie de l'intérieur du pays avec une alternance de deux saisons inégalement réparties : une saison sèche de (9 mois) et une saison pluvieuse de (3 mois).

Sur le plan économique, le commerce et l'artisanat constituent les principales activités et intéressent une bonne partie de la population toubienne.

Du fait de l'essor de ces activités du secteur secondaire et des services, de la position stratégique (centralité) et du caractère religieux de la ville, les populations affluent de partout et cela depuis des décennies (1963)<sup>1</sup>.

Tous ces aspects réunis font que la ville est aujourd'hui la deuxième agglomération du Sénégal en termes de population après celle de Dakar. Ce poids démographique traduit dans une certaine mesure l'urbanisation de la ville qui se caractérise en plus de l'augmentation de la population, par une diversification des activités, une extension territoriale, une élévation plus ou moins du niveau de vie de la population. Cette situation constitue un réel phénomène de société qui intéresse par conséquent tous les acteurs de la vie socio-économique et ses caractéristiques paraissent non négligeables sur le territoire toubien.

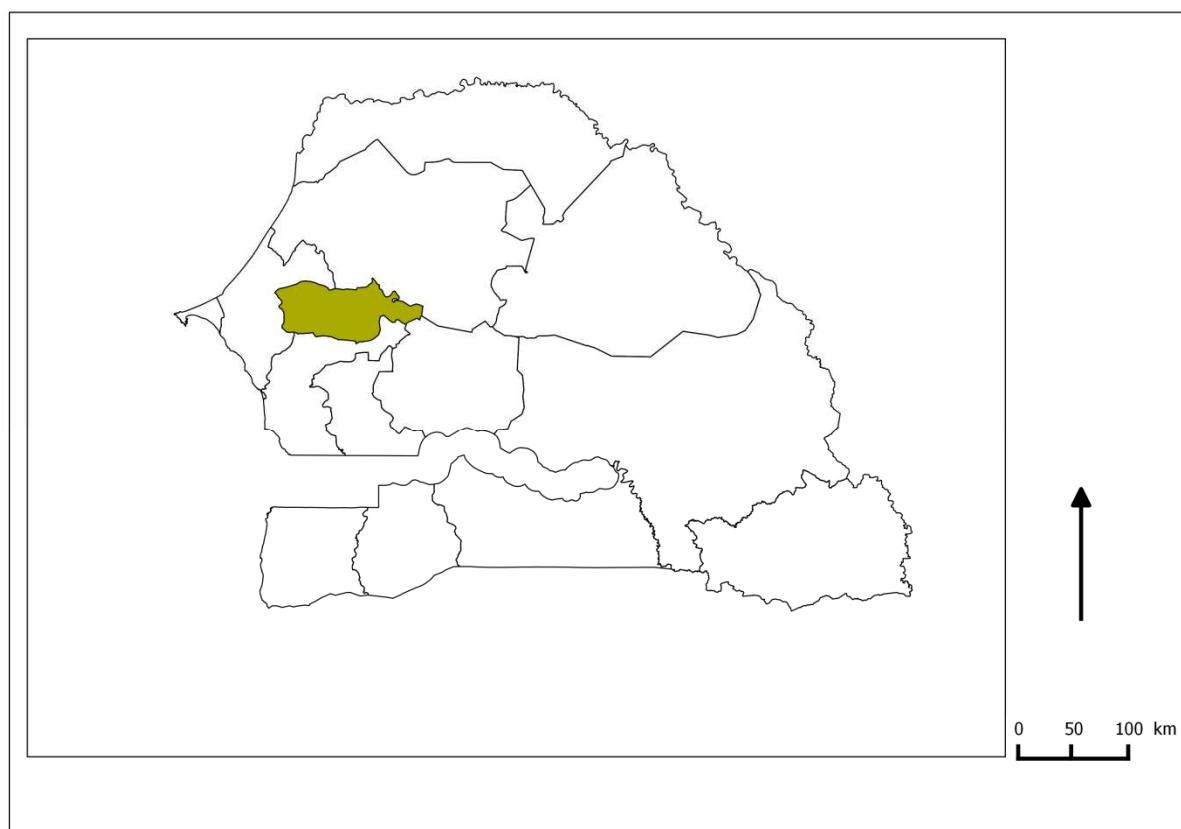
Cela a pour conséquence la reconfiguration de l'occupation spatiale de la ville. Celle-ci se traduit par une péri-urbanisation intéressant généralement tous les cotés de la ville sainte. Touba Dianatoul se distinguent en effet par ce phénomène. C'est un quartier créé en 1981 par

<sup>1</sup> En 1963, l'inauguration de la Grande Mosquée de Touba par Serigne Fallou constitue l'un des repères du début du peuplement de la ville

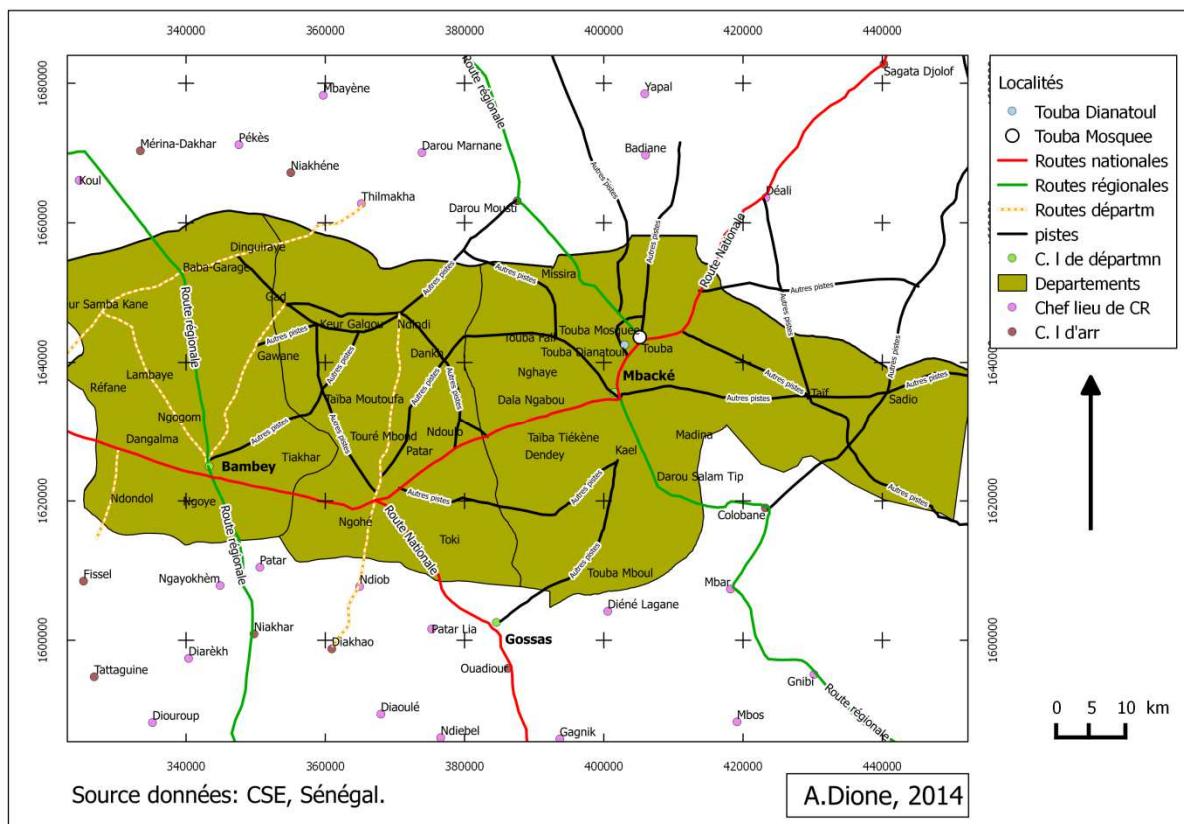
Serigne Abdoul Ahad Mbacké dans le souci d'anticiper la croissance de la ville. Son occupation depuis sa création est semblable au reste de la ville passant par le dont généralement. Cela étant mitigé au fil du temps. L'occupation de l'espace de la localité engendre sans nul doute des conséquences qui interpellent ses habitants, la configuration spatiale future de la ville mais aussi l'environnement

C'est dans ce contexte que cette étude portant sur la croissance péri-urbaine à Touba Dianatoul a été initiée.

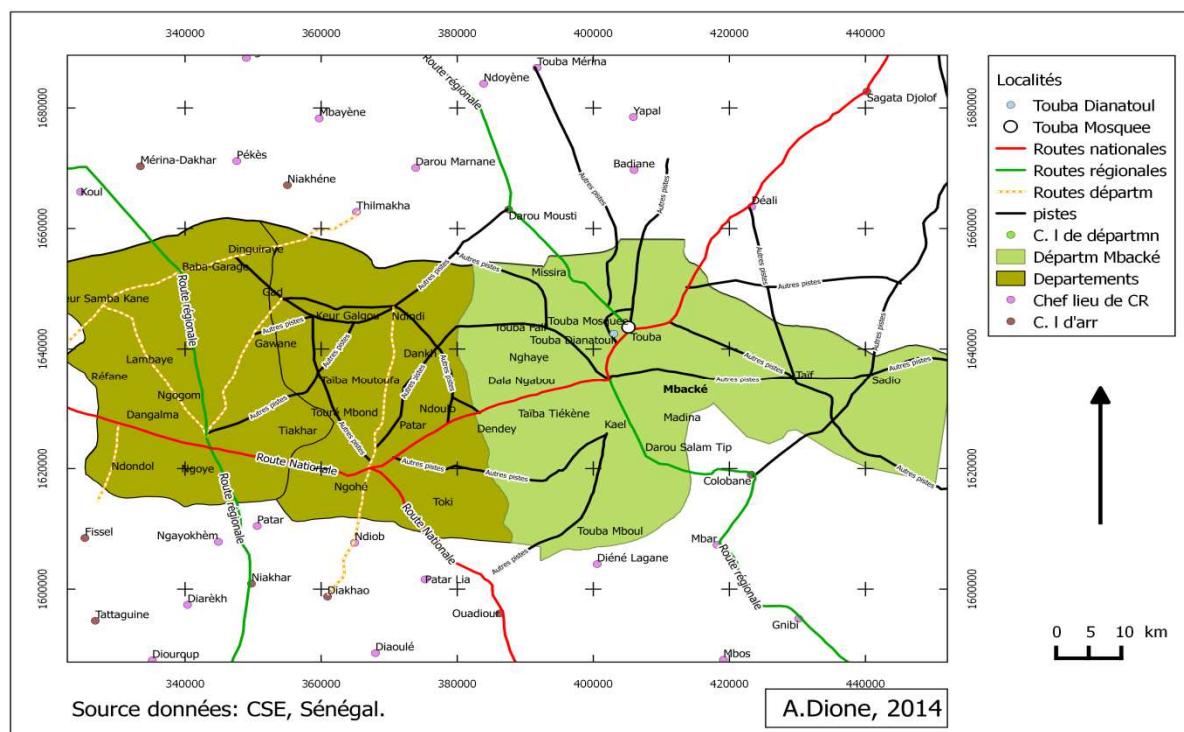
**Carte1 : Situation géographique de la région de Diourbel.**



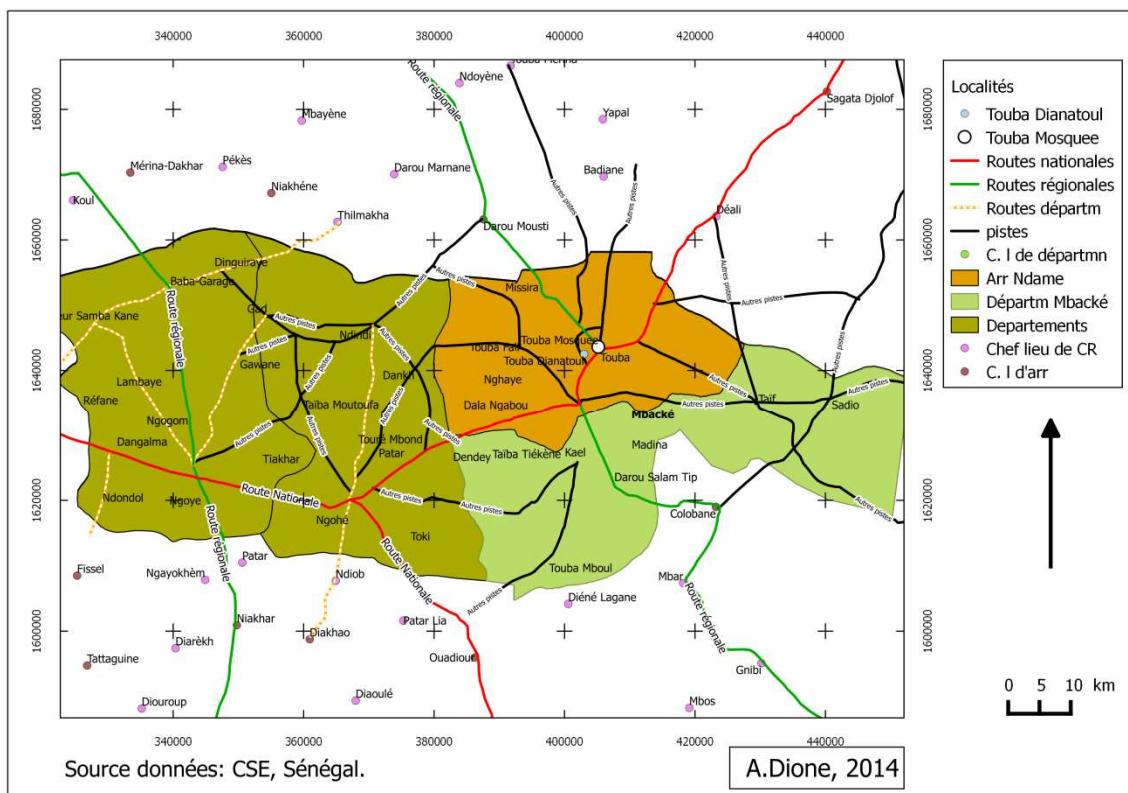
**Carte 2 : La région de Diourbel**



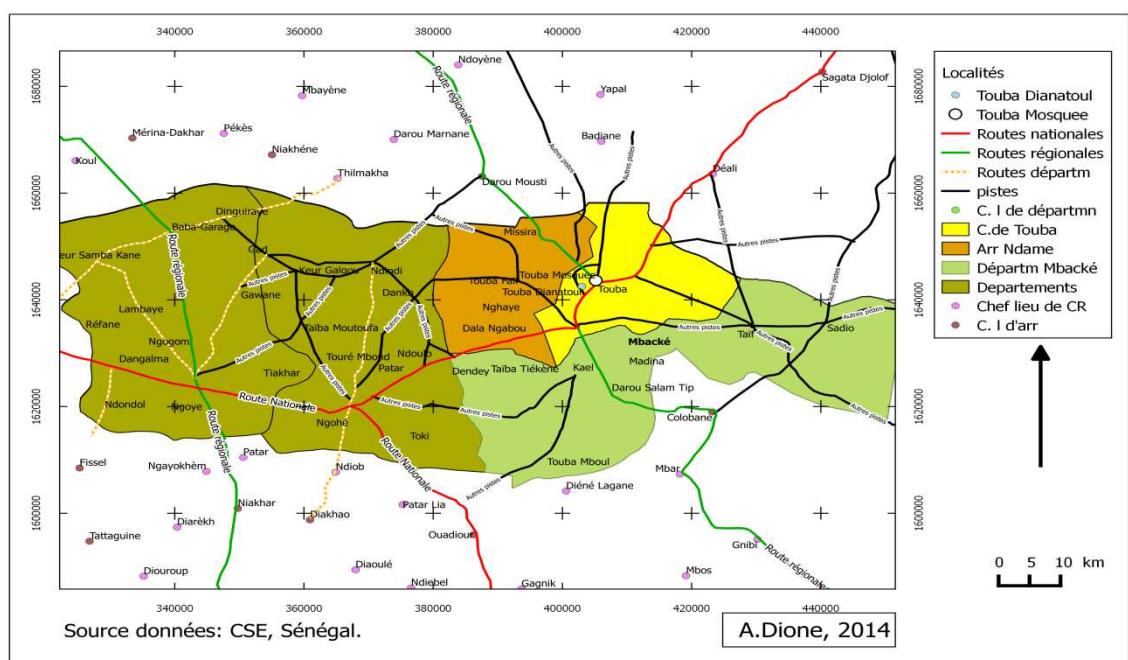
**Carte 3 : La région de Diourbel et le département de Mbacké.**



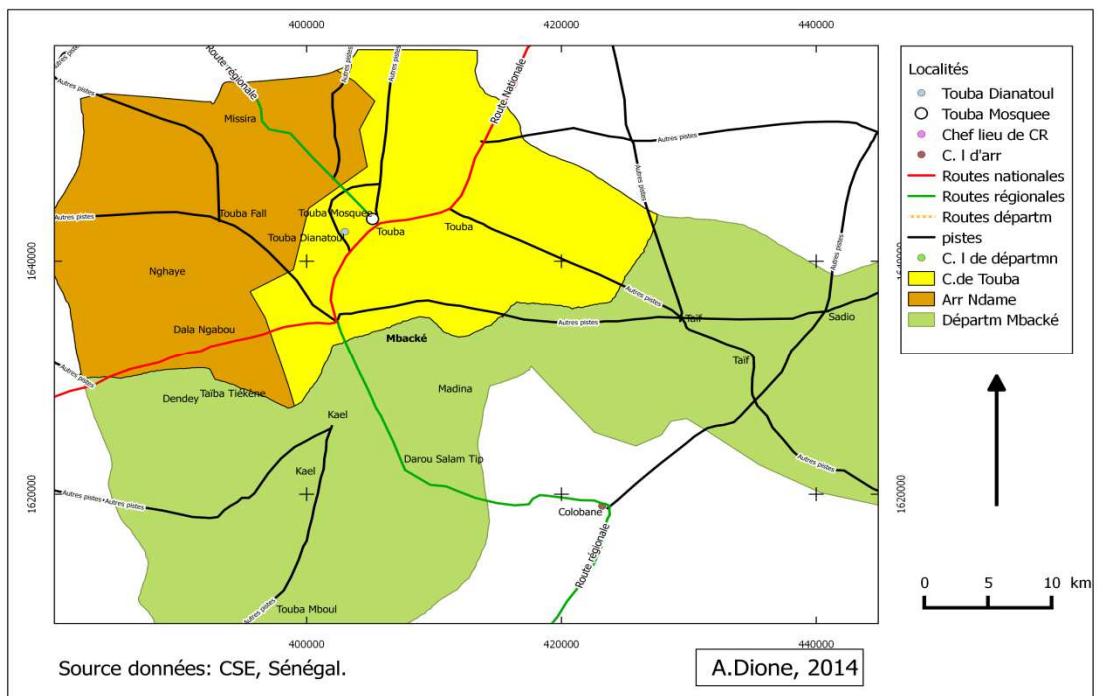
**Carte 4 : La région de Diourbel, le département de Mbacké et l'arrondissement de Ndié**



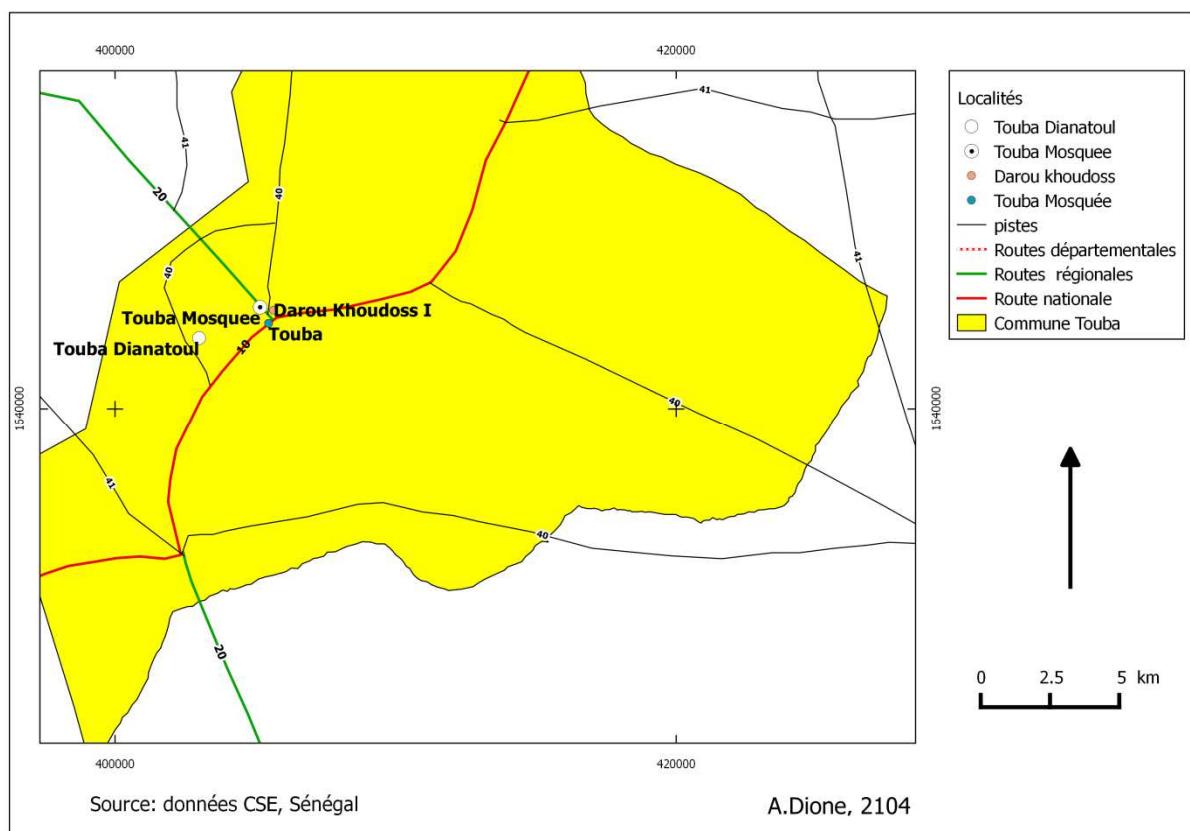
**Carte 5 : La région de Diourbel, du département de Mbacké de l'arrondissement de Ndame et de la commune de Touba**



**Carte 6 : Le département de Mbacké, l'arrondissement de Ndame et la commune de Touba.**



**Carte 7 : La commune de Touba.**



## Sommaire

Avant propos

Sigles et abréviations

Introduction générale

Carte de la zone d'étude

### **Première partie : étude du milieu**

Chapitre I : cadre physique

Chapitre II : cadre humain

Chapitre III : cadre économique

### **Deuxième partie : l'urbanisation de la ville**

Chapitre I : les facteurs d'urbanisation

Chapitre II : une urbanisation facilitée par l'accès facile au foncier

Chapitre III : les effets de l'occupation foncière

### **Troisième partie : stratégie d'une gestion urbaine réfléchie**

Chapitre I : une gestion urbaine réfléchie

Chapitre II : la participation active des populations

Chapitre III : un comité de suivi pour l'application des décisions prises

Conclusion générale

## Sigles et abréviations

- ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
- ASUFOR : Association des Usagers de Forages
- BA : Bassin Arachidier
- BICIS : Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal
- BST : Banque Sénégalo-Tunisienne
- CAUS : Cabinet d'Architecture et d'aménagement du Sénégal
- CBAO : Compagnie Bancaire d'Afrique de l'Ouest
- CILSS : Comité permanent Inter-états de lutte contre la sécheresse du Sahel
- CITM : Complexe Industriel de Touba Mosquée
- CODESRIA : Le Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique
- CR : communauté rurale
- CSE : Centre de Suivi Ecologique
- DAT : Direction de l'Aménagement du Territoire
- DEA : Diplôme d'Etudes Approfondies
- DRDR : Direction Régionale du Développement Rural
- ESEA : Ecole Supérieur D'Economie Appliquée, ex ENEA
- ESPS : Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal
- FAO : Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation.
- FLSH : Faculté des Lettres et Sciences Humaines
- FNUAP : Fonds des Nations Unies pour les Affaires de la Population
- IAGU : Institut Africain de Gestion Urbaine
- OCDE : Organisation pour la coopération et le développement économique
- ONU : Organisation des Nations Unies
- PARPEBA : Projet d'Amélioration et de Renforcement des Points d'Eau dans le Bassin Arachidier
- PDU : Programme de développement Urbain
- PEPAM : Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire
- PNDL : Programme National de Développement Local
- PRDI : Plan Régional de développement Intégré
- REMUAO : Réseau sur les Migrations et l'Urbanisation en Afrique de l'Ouest

- RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
- SDE : Sénégalaise Des Eaux
- SGBS : Société Générale de Banque au Sénégal
- SONATEL : Société nationale des télécommunications
- SRDD : Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Diourbel
- UCAD : Université Cheikh Anta Diop de Dakar

## **Problématique : contexte et justification**

### **1-Contexte**

D'après les traditions négro-africaines, la terre a toujours été considérée comme un élément déterminant de la vie sociale. Elle était également perçue comme un bien sur lequel se fondaient des identités, des appartenances par rapport à un milieu. Elle possédait en effet des attributs lui conférant un caractère sacré.

Dans beaucoup de sociétés traditionnelles en général et africaines en particulier, les coutumes ne favorisent au sol que le droit d'usage. Ce droit est accordé par les « les maîtres des terres ou Lamanes » au Sénégal par exemple. Ce dernier était soit le premier descendant du premier occupant qui détient donc le droit de feu(Borom daay) ou de hache (Borom ngaju) à partir du défrichement d'un environnement vierge, soit celui qui en a fait la conquête aux dépens d'autres.

En contrepartie du droit d'usage accordé par le lamane, le nouvel arrivant versait à ce dernier une sorte de redevance en nature « ndaal » lui permettant de mettre en valeur la terre. Dans la pratique, au bout de trois générations, la terre détenue dans ces conditions devenait une propriété définitive.

Le système colonial a tenté d'assurer son hégémonie juridique sur les structures traditionnelles. C'est dans ce contexte qu'au nom du droit des conquêtes, des terres vacantes et sans maître ont été intégrées dans le domaine privé de l'Etat colonial. Ces terres devaient être placées sous l'autorité d'une administration autochtone contrôlée par le colonisateur. Le chef de canton remplissait ce rôle.

Au Sénégal en effet, c'est une loi coloniale de 1930 dite loi n°30/1930 qui a mis fin au « gor mom » ou droit de hache. Le chef de canton autorité à la fois coutumière et administrative est l'autorité suprême à la fois légitime par son ascendance et avalisé par le pouvoir colonial.<sup>2</sup>

Le législateur par diverses lois a voulu imposer délibérément ou par ignorance des concepts propres aux sociétés capitalistes à un pays dont la très grande majorité de la population ne connaissait pas ce type d'organisation. Le premier régime foncier installé au Sénégal sous la colonisation a été le régime de l'inscription prévu par le code-civil en 1830.<sup>3</sup> Son effet

<sup>2</sup> La ville et le milieu contigu : décentralisation, mutations foncières et devenir des terroirs proches des villes de Mbour et Thiès (Sénégal) M.B. Gueye, IIED, S.M.Tall, ONU-Habitat.

<sup>3</sup> Incertitude et devenir du foncier sénégalais : C. Monique In : Revue internationale de droit comparé, Vol 38 n°1 Janvier-Mars 1986 pp.95-115.

revenait simplement « à protéger les tiers contre les menaces d'éviction pouvant provenir d'une constitution antérieure de droit sur l'immeuble consenti par un auteur commun mais non contre les autres causes d'éviction »<sup>4</sup>. Selon Boye<sup>5</sup>, il s'agissait d'affirmer le droit de tout individu sur une parcelle de terre et de protéger ce droit pour le rendre sûr et efficace. Nonobstant son échec, parce qu'ignoré par les populations surtout rurales qui avaient leur propre système foncier (coutumier) et que, selon Cavarivière le sol national était perçu comme un don des dieux, « *le législateur s'est attaché à rectifier le tir* » (Boye, 2011). Il va essayer de soumettre toutes les terres à un régime unique. Ce fut l'objet des décrets de 1902 et 1906. Cette législation instaure le système d'immatriculation au livre foncier qui découlait tant du droit germanique que du *Torrens Act d'Australie*.<sup>6</sup> « *Ce régime représentait un progrès par rapport au régime du code civil en ce sens qu'il rend désormais inattaquable le droit de propriétaire immatriculé et qu'il assure une garantie totale aux constituants de droits réel sur l'immeuble* » (Boye, 2011).

Avant l'instauration de la loi n° 64-46 du 17 Juin 1964 relative au domaine national, il y'avait plusieurs régimes fonciers au Sénégal : le régime de droit coutumier, le régime de la transcription du code civil, le régime de l'immatriculation et le régime de la constatation des droits du décret de 1955. Avec la loi foncière de 1964, le législateur ne maintient que l'immatriculation de 1906.

Par ailleurs une analyse statique du système foncier sénégalais laisse apparaître trois grands ensembles : le domaine national, le domaine de l'Etat subdivisé en domaine public et privé et les titres particuliers constitués sur la base du décret du 26 Juillet 1932, portant réorganisation du régime foncier de la propriété foncière de l'AOF.

*C'est sur la base de ce texte introduit pourtant par l'administration coloniale que sont délivrés jusqu'à nos jours les titres fonciers définitifs et inattaquables.*<sup>7</sup> Et selon Gueye, il

---

<sup>4</sup> Victor Gasse « Mémoire sur quelques aspects de régime foncier au Sénégal en Angleterre et en Gambie » Annales africaines, 1965, page 235.

<sup>5</sup> Abdel Kader Boye intitulé : Le régime foncier sénégalais, publié dans la Revue Ethiopiques n° 14 en avril 1978 (Consulté le 9 janvier 2011)

<sup>6</sup> Incertitude et devenir du foncier sénégalais : C. Monique In : Revue internationale de droit comparé, Vol 38 n°1 Janvier-Mars 1986 pp.95-115.

-régime coutumier qui dépendait des droits de feu ou hache, qui continuaient à sévir surtout en milieu rural même après sa suppression en 1930, régime de l'inscription du code civil de 1830 complété par le système de la transcription consacré par la loi de 1895 et le régime de la constatation du droit des décrets du 20 Mai 1955, portant réorganisation foncière et domaniale.

<sup>7</sup> LES PROPOSITIONS PAYSANNES Pour une réforme foncière Sénégalaise garante d'un développement agricole et rural durable au Sénégal : Avril 2012.

*n'existe au Sénégal en 2000 que 102.000 titres fonciers.*<sup>8</sup> Ces derniers sont surtout visibles à Dakar et à Saint Louis certainement à cause de leur passé historique. Pendant la première réforme foncière au Sénégal instaurant l'inscription prévu par le code civil, seules les régions de Dakar et Saint Louis ont pu répondre relativement aux attentes comparées aux reste du pays.

Les autres régions de l'intérieur du pays étaient presque en déphasage avec l'environnement métropolitain qui caractérisait ces deux régions. En effet, « *le Sénégal n'a jamais été une colonie de peuplement, situé en zone sahélienne l'emprise foncière du système colonial s'est en grande partie limitée aux centres urbains* ». Parallèlement « *les régimes fonciers traditionnels n'ont jamais été statiques. Avant la colonisation, ils subissaient des adaptations dues aux évolutions du peuplement, aux évolutions du système politique aux évolutions techniques et religieuses* »<sup>9</sup>.

Force est de constater que ces évolutions ne se sont pas estompées. Elles ont toujours caractérisé l'espace des êtres vivants et dans bien des cas, l'évolution du peuplement et la religion ont joué un rôle essentiel. Touba peut être perçu comme une preuve caractérisée.

La ville bénéficie d'une histoire foncière assez longue. En effet, c'est au XVIII<sup>ème</sup> que celle-ci commence avec Mame Marame, aïeul de Cheikh Ahmadou Bamba. Celui-ci reçut d'Amary Ngoné Ndella, Damel du Cayor les premiers biens fonds de la famille dans le Baol dénommé Mbacké. Le Damel demanda à Bassine Lah administrateur de Lah à l'Est de Satté vers Mbacké de céder à Mame Marame un espace que celui-ci devait habiter. Le site partait de Lah jusqu'à Kad Balodji dans les confins du Djoloff. Compte tenu de son indisponibilité, Mame Marame demanda à son ainé Ahmadou Farimata de s'y installer. Les premières installations font état de 70 concessions. Ahmadou Farimata occupa le poste de Cadi près de 30 ans dans le royaume. Après son décès, il fut remplacé par son frère Ibrahima Awa Niang. Après la mort de ce dernier après 30 ans de service, Mame Balla, le jeune frère de ces derniers et père de Mame Mor Anta Saly rejoignait le site<sup>10</sup>.

Plus tard, *Lat Dior qui était très ami avec Mame Mor Anta Saly pensa le faire venir au Cayor pour en faire le cadi du royaume et son conseiller personnel pour les affaires islamiques. Il donna sa nièce en mariage à Mame Mor Anta Saly et lui donna toute les assurances qui lui*

<sup>8</sup> Gueye, C. rurales-urbains, l'hybridation en marche « le paradoxe de Touba, une ville produite par des ruraux » Bulletin de l'APAD

<sup>9</sup> Faye, J. Mai 2008, Foncier et décentralisation, l'expérience de Sénégal. IIED, dossier n°149.

<sup>10</sup> Récit de Serigne Bassirou Mbacké Khelcom sur la biographie de Cheikh Ahmadou Bamba.

*permettent d'exercer scrupuleusement sa fonction. Mame Mor Anta Saly exigea d'habiter en dehors du domaine royal et obtint une concession près de Coki à quelques lieux de la capitale du Damel. Ce sera Patar, la nouvelle ville du savoir. Une nouvelle école vit rapidement le jour, et tous les dignitaires du Cayor envoyèrent leurs enfants dans la nouvelle école... Le père de Cheikh Ahmadou Bamba devait s'éteindre en l'an 1300H, (1882), après une vie pleine et heureuse... Cheikh Ahmadou Bamba continuait à enseigner dans l'école de son père pendant des mois, avant de se lancer dans une quête initiatique auprès des Cheikh illustres du Sénégal et de la Mauritanie. Il confia la direction de l'école à Cheikh Abderrahmane Lô et repartit pour Saint Louis où il rencontra le Cheikh Moussa Kamara qui était un saint célèbre pour ses états spirituels. A son retour au Sénégal après plus de huit mois passés dans la quête... Le Cheikh s'engage avec ses disciples dans la forêt de M'bafar au Baol. Le lieu était sauvage et inhospitalier. Les fauves y chassaient le gibier, et seuls quelques chasseurs téméraires s'y aventuraient. Plus tard, des cases furent construites et les talibés habitérent dans l'endroit baptisé DAR ES SALAM. La nouvelle communauté attirait de nouveaux disciples qui étaient en quête d'un guide spirituel qui reflète les qualités prophétiques. Dans ses retraites spirituelles à l'intérieur de la forêt de MBafar dans le Baol, le Cheikh Ahmadou Bamba découvrit un endroit particulier distant de quelques kilomètres de Dar Es Salam où il s'était installé. L'endroit fut baptisé « TOUBA », un nom symbolique que la tradition musulmane accorde à l'arbre du paradis qui représente pour le monde végétal ce que Adam représente pour les humains<sup>11</sup>.*

Il a connu depuis l'accord du bail au premier Khalif Serigne Mouhamadou Moustapha en 1928 toutes les législations qui régissent le système foncier sénégalais. C'est une ville de dimension religieuse qui a su se développer au fil du temps. Développement visible à travers son extension qui, depuis sa création en 1888 n'a cessé de progresser passant de 400 ha en 1928 à 12000 ha en 1997 et 30000 ha en 2005<sup>12</sup>.

Parallèlement, Touba comptait en 1958, 2127 habitants selon Monteil<sup>13</sup>. Par ailleurs, « la population de la métropole du mouridisme qui se montait à 2666 habitants en 1961 atteignit 29734 habitants en 1973<sup>14</sup>. Selon Gueye, avec un taux de croissance de 15 % par an pendant 30 ans (entre 1958 et 1988), elle est devenue, avec ses 400 000 habitants environ, la deuxième ville du Sénégal après l'agglomération de Dakar-Pikine. Cet accroissement rapide de la

<sup>11</sup> Biographie de Cheikh Ahmadou Bamba du site Khassida.info

<sup>12</sup> Monique B, Alain D. petites et moyennes villes d'Afrique noire, Touba, les marabouts urbanisant, Gueye C.

<sup>13</sup> Monteil. V 1962 : une confrérie musulmane : « les mourides du Sénégal »une sociologie des religions, n°14, 1962, pp. 77.10

<sup>14</sup> Résultats provisoires du RGPH, 1988.

fondation et capitale de la confrérie musulmane des Mourides, ne faiblit pas : entre 1988 et 1998. Surtout qu'on tablait en 1974 sur une population toubienne de 39000 habitants pour 1990.

On est conduit à constater que cet accroissement s'est caractérisé par une extension de la ville se traduisant par une péri-urbanisation définissant « *le processus d'extension de l'urbanisation dans les campagnes autour de la ville* »<sup>15</sup>. D'après le recensement de 2013, les effectifs de populations les plus importants sont localisés dans les chefs lieux des régions. La région de Diourbel fait l'exception où six habitants sur dix (6/10) vivent dans le département de Mbacké (804.046) qui devient le troisième département le plus peuplé après Pikine (1.801.859) et Dakar(1.081.223)<sup>16</sup>. En effet, *l'espace rurbain résulte d'une transformation sur place de l'espace rural produisant in fine, un territoire.*<sup>17</sup> Cette progression de l'espace habité se manifeste en effet, par l'augmentation du bâti dans les quartiers satellites tels que Touba Dianatoul.

L'accès au foncier depuis la création de l'établissement humain en 1981 selon le Chef de village est inhérent à divers mécanismes. Avec l'urbanisation progressive de la ville, les mutations de l'espace se traduisent de plus en plus par une spontanéité de l'occupation spatiale mais aussi une reconfiguration de celle-ci. Ainsi paraît-il nécessaire de mettre en perspective la rapidité de l'étalement spatial de Touba qui fait naître une péri-urbanisation du processus d'extension actuel, d'autre part, la production foncière qui sous-tend la croissance périphérique et dont il faut dévoiler les mécanismes.

<sup>15</sup> Bertrand, Dubresson, le Roy E et Karsenty, 1995, Urbanisation et espace périurbain en Afrique subsaharienne, Karthala, Paris, France.

<sup>16</sup> RGPH, 2013

<sup>17</sup> Thomsin, L, un concept pour décrire : l'espace rural rurbanisé, 2001)

- Selon le chef de quartier Modou Fall, Dianatoul Mahwa a été créée par Serigne Abdoul Ahad Mbacké, 3<sup>ème</sup> Khalif général des mourides en 1981.

## **2-Justification de l'étude**

L'intérêt que porte ce thème s'explique par l'attachement que nous portons à priori à toutes les questions liées à l'écoumène. Cet espace est aujourd'hui caractérisé par une série de transformations dont l'une des plus remarquables reste l'urbanisation qu'il subit. Ce phénomène et ses effets intéressent quasiment toutes les parties du globe : l'augmentation de la population, les mécanismes d'accès au foncier qui demeurent corollaires à l'augmentation du bâti, la diversification des activités ne laissent guère indifférent l'environnement.

Ainsi l'intérêt de ce présent mémoire est de montrer l'évolution spatiale de la ville de Touba visible à travers son extension périphérique. Mais aussi conscientiser les autorités publiques sur la nécessité d'officialiser cette urbanisation à travers des réformes institutionnelles afin d'accorder à la ville un développement soutenu et durable.

### **Définitions des concepts**

Pour une meilleure compréhension du texte, il est fait d'usage des termes qui nécessitent une clarification sémantique afin de lever toute ambiguïté. Il s'agit de :

**1-Mécanismes** : selon le dictionnaire Larousse, il fait allusion à l'enchaînement des opérations propres à une fonction ; un processus.

Il est également compris comme « *toute action concertée et machinée en vue de l'obtention d'un résultat* »<sup>18</sup>.

Ce terme est utilisé dans le texte pour caractériser les différents moyens suivis par les populations pour avoir possession d'un bien fonds.

**2-Accès** : selon toujours le dictionnaire Larousse, il signifie le fait ou droit d'accorder à une fonction, un état, une dignité.

Selon une étude menée par la FAO, sur le régime foncier, ce terme renvoie à la capacité d'utiliser un terrain et d'autres ressources naturelles (par ex, pâturage, exploitation de culture de subsistances...), de disposer de ressources et de transférer les droits de propriété pour profiter de toute autre possibilité (par ex, vendre un terrain ou l'utiliser comme garantie pour un emprunt...).

---

<sup>18</sup> Mirabeau, Théorie de l'impôt, 68, dans Brunot, t-6, p 94, note, 4.

Il est question dans ce présent mémoire de le concevoir comme l'appropriation d'un ou de plusieurs terrains par les populations.

**3-Foncier :** « relatif à un fonds de terre ». Le mot désigne ce qui est « *relatif à un fonds de terre, à son exploitation à son imposition* ». *D'où les notions de propriété foncière...*<sup>19</sup>

**4-régime foncier :** selon le service des régimes fonciers de la division du développement rural de la FAO, c'est le rapport défini par la loi ou par la coutume qui existe entre les individus ou des groupes relativement liés aux terres. C'est une institution, c'est-à-dire un ensemble de règles élaboré par une société pour régir le comportement de ses membres. Ces règles définissent la répartition des droits de propriété sur les terres les modalités d'attribution des droits d'utilisation, de contrôle et de transfert des terres ainsi que les responsabilités et limitations correspondantes.<sup>20</sup>

**5-Urbanisation :** le concept a fait l'objet de plusieurs études entreprises par des spécialistes du domaine. C'est dans ce contexte que :

A travers le Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement dont la rédaction a été coordonnée par Pierre Merlin, l'urbanisation désigne « *la concentration des populations dans les villes (autrefois) et dans les agglomérations urbaines (aujourd'hui)* ».<sup>21</sup>

6-Géopolis (africapolis) considère comme urbaine toute unité locale administrative de plus de 10 000 habitants et dont l'agglomération principale abrite plus de la moitié de la population. Une agglomération est définie comme un ensemble de constructions dont aucune n'est distante des autres de plus de 200 mètres. Sont compris dans cette catégorie : les bâtiments à usage résidentiel et d'activité, les bâtiments et équipements administratifs, les emprises de réseaux tels que parkings, échangeurs, aéroports. Lorsqu'une agglomération est traversée par un plan ou un cours d'eau, la largeur de ce dernier est déduite de la distance entre les constructions.

En prenant en compte certaines de ces définitions énoncées soit par des spécialistes, soit par des centres spécialisés, Touba demeure bien caractérisée par une urbanisation de son territoire.

Parallèlement, plusieurs définitions officielles de l'urbain sont utilisées au Sénégal. Pour les services de l'urbanisme, est urbaine une localité de plus de 5000 habitants, tandis que pour la

---

<sup>19</sup> Reg du chap. de S.J de Jerus A.N N M. 22(13° r ds gdf compl ; cens foncier.

<sup>20</sup> Département économique et social, FAO, le régime foncier et le développement durable.

<sup>21</sup> Pierre Merlin -*Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement sous la direction de Pierre Merlin et Françoise Choay*. Paris : Presses Universitaires de France, 1988. p683.

DAT (Direction de l'Aménagement du Territoire), 2 500 habitants confèrent le statut d'urbain.

La définition de l'urbain se réfère implicitement à celle de la commune. « Ainsi, le milieu urbain est constitué par l'ensemble des localités érigées en communes, et ce, quel que soit leur nombre d'habitants »<sup>22</sup>. Toutefois, la définition comporte un critère démographique par défaut puisque selon le code des collectivités locales de 1996 (article 79)<sup>23</sup>. « Ne peuvent être constituées en commune que les localités ayant un développement suffisant pour pouvoir disposer des ressources propres nécessaires à l'équilibre de leur budget. Aucune commune ne peut être constituée si elle ne comprend pas une population groupée d'au moins 1 000 habitants. » (Thiam 2008).<sup>24</sup>

Si on prend en considération cette définition qui met en exergue le volet communal pour attester de l'urbanisation d'un milieu, Touba reste caractérisé par ce phénomène puisque depuis 2013, avec l'acte III de la décentralisation, il devient une commune, celle de Touba mosquée.

Toutefois le concept urbanisation est affilié dans ce rapport à Touba pour caractériser les mutations spatiales et socio économiques dont fait l'objet la localité.

**Ville** : le concept fait l'objet lui aussi d'une convention variable.

Pour les géographes contemporains comme Pierre George une ville se définit comme « *un groupement de populations agglomérées caractérisé par un effectif de population et par une forme d'organisation économique et sociale* ». De cette définition, on peut théoriquement considérer Touba comme urbain.

**Ruraux** : selon l'OCDE<sup>25</sup> et le Conseil de l'Europe, le concept englobe l'ensemble de la population, du territoire et des autres ressources des campagnes, c'est-à-dire des zones situées en dehors des grands centres urbanisés.

Le concept est utilisé dans le présent rapport pour designer les premiers artisans de cette urbanisation

**Bail** : d'après le dictionnaire de français Larousse, le bail constitue une « *Convention par laquelle le possesseur ou le détenteur légal d'un bien meuble ou immeuble en cède l'usage ou*

---

<sup>22</sup> RGPH 3 – Rapport national de présentation des résultats définitifs /ANSD /Décembre 2006

<sup>23</sup> Code des collectivités locales du Sénégal, loi n° 96-06 du 22 mars 1996 portant Code des Collectivités locales

<sup>24</sup> Thiam. O 2008 : l'axe Dakar-Touba (Sénégal) ; analyse spéciale d'un corridor urbain émergent, thèse de doctorat.

<sup>25</sup> L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE, en anglais Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) est une organisation internationale d'études économiques, dont les pays membres — des pays développés pour la plupart — ont en commun un système de gouvernement démocratique et une économie de marché

*la jouissance à une autre partie, pendant un certain temps et moyennant un certain prix ; contrat qui constate le bail ».*

## Bilan et synthèses des travaux antérieurs

Le Bassin Arachidier (BA) en général et la région de Diourbel qui abrite la ville de Touba en particulier ont fait l'objet de plusieurs études. Certaines ont été consacrées à la monographie de la zone, alors que d'autres par contre ont beaucoup insisté sur les ressources naturelles et les mutations socio-économiques d'une manière générale.

C'est ainsi que dans le domaine de la géologie et de la géomorphologie, des auteurs comme (Leprun 1971)<sup>26</sup>, (Séné 1985)<sup>27</sup> ont montré que la zone appartient au grand bassin Sénégalo-mauritanien et est caractérisée par un relief plat et monotone. Par conséquent, Touba est défini par des caractéristiques morphologiques qui facilitent et favorisent l'implantation des habitations à cause de l'inexistence d'obstacles naturels tels que les montagnes. Dans le domaine climatique, (Diakité 1992)<sup>28</sup>, (DEFCCS 1999)<sup>29</sup> et (Dione 2006)<sup>30</sup> affirment que le climat du milieu se caractérise par l'existence de deux saisons inégalement réparties avec des régimes pluviométriques très aléatoires et des températures généralement élevées durant toute l'année. Cela montre dans une certaine mesure que la zone a un climat comparable à celui des autres localités du pays, donc favorable à l'habitation.

Dans le domaine pédologique, Audry (1962)<sup>31</sup>, Leprun (1971), Lake (1982)<sup>32</sup> et CSE (2005)<sup>33</sup> ont étudié les différents types de sols de la zone aboutissant à la conclusion que se sont les sols ferrugineux tropicaux non lessivés ou sols dior qui prédominent dans la zone. Le CILSS (2009)<sup>34</sup> a établi une étude sur la transformation silencieuse de l'environnement de production du Sahel. Il affirme que les sols du BA en particulier se caractérisent par des sols de textures sableuses, fragiles, exposés à l'érosion éolienne et hydrique. Ces études permettent de savoir comment le bassin arachidier a été exposé face aux dangers par le passé et aujourd'hui même sur le plan naturel. Ces études montrent par ailleurs les faits pseudo-naturels qui ont motivé

<sup>26</sup> -Leprun J.C 1971 : Nouvelles observations sur les formations dunaires sableuses fixées du Ferlo Nord Occidental Sénégal, bul. Liaison, Sénégal, n°31, décembre 1971, 78P

<sup>27</sup> -Séné .A 1985 : Contribution à l'étude des communautés végétales ligneuses du Ferlo, DEA, d'écologue : option écologie végétale 54p

<sup>28</sup> -Diakité. B 1992 : étude et gestion des pâturages naturelles dans la communauté rurale de Labgar (Zone sylvo pastorale du Sénégal) thèse de docteur vétérinaire EISMV 1992,148p

<sup>29</sup> -DEFCCS 1999 : schéma directeur de la zone éco-géographique sylvo-pastorale (Ferlo) oct. 1999,44p

<sup>30</sup> -Dione. M.M 2006 : perception de la charge et de capacité de charge par les éleveurs sylvo pastorale mémoire de DEA, ISE, FST, UCAD, 2006 162p

<sup>31</sup> -Audry. P 1962 : études pédologiques du centre zootechnique de Daara Diolof OSTROM, Dakar, 41p

<sup>32</sup> -Lake. L. A 1982 : analyse cartographique de la désertification dans le Nord du Sénégal, thèse de doctorat du 3<sup>ème</sup>cycle, FLSH, UCAD, 1982 ; 236p

<sup>33</sup> -CSE 2005 : rapport sur l'état de l'environnement au Sénégal, première édition 231p

<sup>34</sup> -CILSS 2009 : comité permanent inter Etat de lutte contre la sécheresse contemporaine, Khartala 176 pages

les populations à quitter leurs habitations anciennes pour aller se loger dans des zones plus propices (Touba).

Sur le plan social, Bertrand et Dubresson (1997)<sup>35</sup> montrent avec la collaboration de Gueye, l'effet des marabouts urbanisant dans la confrérie mouride à Touba. En effet, la forte croissance démographique de la ville de Touba a toujours poussé les spécialistes à analyser ses spécificités et ses éventuelles orientations. C'est ainsi qu'en 1974, la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat faisait une prospection sur la population de Touba en 1990. Plus tôt, Obrien D C, en 1970, étudiait « le talibé mouride » ainsi que ses croyances<sup>36</sup>. En 2000, Gueye montre comment des ruraux ont inventé la ville de Touba pour en faire leur capitale.<sup>37</sup> En effet, en 2002 d'après le RGPH<sup>38</sup>, des migrations importantes ont intéressé la ville depuis les années 1970 avec un solde migratoire positif depuis plus de 40ans.

En outre, L'ANSD qui effectue de façon régulière des études de toutes sortes sur l'évolution du pays, renseigne dans sa publication de 2010 (ANSD/SRDD. Diourbel)<sup>39</sup> affirme que du point de vue démographique l'accroissement évolutif de sa population avec une prédominance des jeunes. Toutes ces recherches démontrent en effet comment, la ville de Touba a été colonisée surtout dans les années 1970 marquées par la sécheresse au Sénégal mais aussi comment le taux d'accroissement naturel y est élevé.

La ville de par sa spécificité a fait in fine l'objet de plusieurs études universitaires. En effet, des acteurs tels que Thiam (2008), dans sa thèse de doctorat, effectue des études sur l'axe Dakar- Touba en se basant sur une analyse spatiale d'un corridor émergent, alors que pour son mémoire de maîtrise Diouf (2009)<sup>40</sup> tente de faire une approche sur les usages du réseau dans les cybercafés dans la ville de Touba certainement pour évaluer le degré de connexion de la ville. Dans son mémoire de maîtrise à l'université de Provence, Bava. S 1995, situe Touba entre l'utopie et le capitalisme. Loum Modou, 2009, évalue les impacts sociaux de la gestion de l'eau potable dans les quartiers périphériques de Touba au Sénégal. Babou (1992)<sup>41</sup>, dans son mémoire de DEA évoque la genèse et l'évolution d'une cité musulmane au Sénégal.

<sup>35</sup> -Monique, Bertrand et Alain Dubresson, Petite et moyennes villes d'Afrique noire, Karthala, 1997,119p

<sup>36</sup> O'brien Donal Cruise, 1970, le talibé mouride : la soumission dans une confrérie religieuse sénégalaise, cahiers d'études africaines, Vol x n°40, p 562-578.

<sup>37</sup> Gueye. Ch. 2000 : le paradoxe de Touba : « une ville produite par des ruraux », bulletin de l'APAD 19/2000

<sup>38</sup> Recensement général de la population et de l'Habitat, 2002.

<sup>39</sup> ANSD 2010 : Service Régional de Statistique et de la Démographie de Diourbel(SSDD), situation économique et sociale régionale, 2010, pub Aout 2011

<sup>40</sup> -Diouf. P.M.B 2009 : internet à Touba : approche géographique des usagers du réseau dans les cybercafés de la ville, UCAD, maîtrise, 2009

<sup>41</sup> -Babou C.A. Mb, 1992, dans mémoire de DEA au département d'histoire, UCAD, FLSH, 39p

Gueye, (1987), relate la monographie d'une ville religieuse (Touba) dans son mémoire de maîtrise. Ndiaye (1992)<sup>42</sup>, renseigne lui aussi sans son mémoire de maîtrise sur le système d'organisation sociale contemporaine en milieu du Sénégal, étude de cas de la ville de Touba. Parallèlement, Gueye (2000) montre comment la ville de Touba a été inventée par les ruraux. Il démontre en 2002 également les enjeux et les rôles des NTIC dans les mutations urbaines à Touba. Gueye (2002) parle encore de la capitale du mouridisme et son importance aussi bien au niveau local que global.

En plus de ces études qui renseignent dans une certaine mesure sur l'état d'urbanisation de Touba et son évolution, d'autres instituts et spécialistes ont étudié le volet économique de la ville. Sur le plan économique, ESPS (2005)<sup>43</sup> montre la réduction de la pauvreté dans la région de Diourbel en général et à Touba en particulier. L'ANSD (2010) affirme que l'économie de la région repose en général sur tous les domaines d'activités. Selon CAUS, PDU, Horizon 2020, le commerce et l'artisanat constituent les principales activités économiques Touba et presque 80% de la population toubienne dépendent de ces secteurs.

En somme, il serait logique d'avancer que certains de ces auteurs ont axé leur étude sur les phénomènes d'ordre naturel ou anthropique que le bassin arachidier de manière générale a rencontré par le passé et qui a eu comme effet la migration des populations vers d'autres zones plus clémentes (Touba). D'autres par contre se sont intéressés sur les transformations socio-économiques que subi la ville.

Ainsi, il s'agira pour nous de mener une étude exhaustive sur l'état d'urbanisation d'une des périphéries de la ville. Mais aussi l'appropriation de l'espace par les toubiens avec les différents mécanismes d'accès au foncier ; ainsi que les conséquences que ces mécanismes engendrent dans la configuration spatiale ou peu d'études poussées et spécifiques ont été menées jusqu'ici.

## Questions de recherche

- Quels sont les facteurs et modalités de la péri-urbanisation ?
- Quelles sont les conséquences de ces extensions périphériques sur l'organisation de la ville ancienne ?

---

<sup>42</sup> Ndiaye El Hadj, 1992, le système d'organisation sociale contemporaine en milieu du Sénégal, étude de cas de la ville de Touba, mémoire de maîtrise au département de géographie, FLSH.

<sup>43</sup> -Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal ; ESPS-2005-2006, pub Aout 2006.

- Quel est l'effet de la péri-urbanisation sur l'urbanité comprise sur l'unité de l'agglomération dans son ensemble ou dissolution de celle-ci par la fragmentation des territoires ?

## Hypothèses

A partir de là, nous avons proposé un certain nombre d'hypothèses :

- La péri-urbanisation de la ville de Touba est principalement due à une augmentation rapide de la population par apport migratoire ; et s'appuie sur la facilité d'accès au foncier.
- Ces périphéries constituent le plus souvent des villes incomplètes qui tentent de s'inventer grâce à l'auto-prise en charge de la ville ancienne relativement dépendante des politiques publiques.
- La péri-urbanisation se traduit de plus en plus sur le territoire toubien par une répartition déséquilibrée des infrastructures plus visibles encore dans le centre.

## Objectifs

L'objectif principal de ce mémoire est d'étudier la reconfiguration territoriale qui sous-tend le développement urbain et la tendance à la péri-urbanisation à Touba et ses conséquences éventuelles.

Ainsi, les objectifs particuliers visés sont :

- Mettre en exergue les différents facteurs qui ont conduit à l'urbanisation de la ville et à son évolution.
- Clarifier les méthodes utilisées par les populations pour accéder aux biens fonds.
- Les conséquences de l'occupation non pensée du sol toubien.

## **Démarche méthodologique**

Pour mieux appréhender le thème posé, vérifier nos hypothèses et atteindre en effet les objectifs fixés, nous avons adopté une méthodologie basée sur différents volets : La première a été la recherche documentaire. Elle a été suivie d'un travail sur le terrain (enquête qualitative et quantitative) et en dernier lieu, nous avons procédé au traitement des données acquises pendant le travail de terrain.

### **I- La recherche documentaire**

Pour la recherche documentaire, nous avons jugé nécessaire et utile de visiter certaines bibliothèques et centres de documentations. Cela nous a permis de consulter des ouvrages généraux qui sont en rapport avec le thème de notre étude. C'est dans ce contexte que nous avons visité la bibliothèque centrale de l'UCAD, du département de Géographie, de l'ENDA, de l'ESEA (ex ENEA). Les recherches nous ont également conduits dans des centres de documentations tels que l'IAGU, le CODESRIA, l'ANSD.

L'objectif était d'essayer d'en savoir davantage sur les éléments qui gouvernent le foncier au Sénégal en général et l'intérieur du pays de manière particulière. En plus, il s'agissait de mieux comprendre également les réglementations qui définissent depuis 1960, le foncier au Sénégal avec surtout la loi sur le domaine national. La consultation de documents portant sur la loi sur le domaine national nous a été d'une importance capitale. En effet, toutes les réglementations foncières au Sénégal sont régies par cette loi, donc elle constitue l'une des bases de notre documentation. Cette recherche devait nous permettre de mieux connaître notre cadre d'étude, Touba et les mécanismes d'accès au foncier qui y sont relatés.

Parallèlement, la recherche documentaire devait également nous donner un aperçu sur les conséquences de l'accès au foncier que sont, l'urbanisation de la ville mais aussi dans une certaine mesure la spontanéité de l'occupation du sol.

La visite de ces bibliothèques et centres de documentation nous a donné l'occasion de faire un constat des travaux qui ont été menés jusque là par des spécialistes sur l'urbanisation et les mécanismes d'accès au foncier au Sénégal de manière générale. Ces documents renseignent en plus sur les différentes évolutions socio-économiques de la localité étudiée, aspect essentiel de notre thème d'étude.

La consultation des mémoires de maîtrise, de DEA ainsi que les thèses de doctorat qui constituent des travaux universitaires soutenus a contribué de manière non négligeable à l’élaboration de la première partie (présentation du milieu). La confrontation de ces différents documents nous a permis de suivre l’évolution de notre thème d’étude à travers le temps.

D’autres moyens de documentation ont été aussi appréhendés. Il s’agit de la collecte de données numériques. Pour la collecte des données numériques, nous avons visité plusieurs sites internet parmi lesquels : wikipedia, ANSD, échos-Sénégal, démarches-gouv-, espace, société, population, espace géographique, cyber géo, Mémoire online, Persée. Ces données ont beaucoup contribué à l’élaboration des statistiques des caractères étudiés. En effet, la plupart d’entre elles ne sont disponibles que sous format électronique. La littérature grise sur Touba est nombreuse et facile d’accès. En effet, elle est disponible soit dans les bibliothèques visitées, soit en ligne.

Par ailleurs, nous noterons que cette partie a été faite avec des difficultés moindres compte tenu certainement de la disponibilité des documents dédiés.

Cependant, nous, noterons que la disponibilité des documents est fonction de la date de la recherche et de publication. En effet, compte tenu de la complexité qui caractérise Touba, les documents concernant sa population restent très limités. Le service documentation de l’ANSD, affirme que les statistiques concernant Touba et ses différentes localités lors du recensement de 2013 sont indisponibles au moment où de l’édition de ce présent mémoire est en cours.

C’est ce qui explique le fait que nous travaillons dans ce mémoire avec les résultats du dernier recensement au Sénégal qui date de 2002. Toutefois, d’après le rapport définitif du RGPHAE de 2013, le taux d'accroissement naturel au Sénégal entre 2002 et 2013 est de (2,5%). Donc nous avons calculé le taux d'évolution de la population de 2002 à 2013 pour avoir une estimation de la population actuelle de la localité étudiée.

## **II-le travail de terrain**

Il a été la seconde étape du travail et a consisté en effet, à la collecte d'informations devant nous permettre d'atteindre les objectifs fixés. Elle s'est déroulée en trois phases : l'élaboration des outils de collecte d'informations, les enquêtes proprement dites et le traitement et l'analyse des données.

### **1- : l'élaboration des outils et collectes d'informations**

Le guide d'entretien, les questionnaires et les grilles d'observation ont été les principaux outils utilisés pour la collecte des informations.

#### **1-1 : le guide d'entretien**

Huit entretiens ont été réalisés durant ce travail. Il s'agit d'une discussion menée avec :

-Modou Fall, le chef de quartier de Touba Dianatou depuis sa création, personnalité incontournable pour tout chercheur voulant faire une étude diachronique de la localité. Notre entretien a porté essentiellement sur la date de création de Touba Dianatou, le nombre de parcelles existant à sa création leur évolution et les mécanismes d'accès à ces parcelles.

- M. Malick Thiaw, l'actuel Chef de service de l'Urbanisme de Mbacké, il est comme tant d'autres, le bras technique des services décentralisés lui même représentant d'un service déconcentré de l'Etat. La discussion a surtout porté sur l'état d'urbanisation du département en général et de Touba en particulier. Il a été surtout question d'évoquer les facteurs de l'occupation spontanée de la voie publique à Touba et à Dianatou particulièrement.

-El Mamadou Thiam, Chef de centre des impôts et domaines de Diourbel ; représentant d'un service déconcentré également, l'entretien a porté sur le caractère du titre de propriété détenu par Touba.

- Meissa Gaye, Chef de service cadastre de Diourbel ; avec lui notre entretien a surtout intéressé les opérations que ses services pratiquaient à Touba par exemple les lotissements.

-Papa Lamine Samb, technicien supérieur à l'Onas de Diourbel ; l'entrevue a évoqué les systèmes et les réseaux d'assainissement qui existent à Touba de façon générale.

- Ahmadou Gueye, Chef de service de l'Urbanisme de Mbacké jusqu'en 2010 ; l'entretien a porté sur l'évolution de l'urbanisation de la ville, puisqu'étant le premier Chef de service de Mbacké.

-Djily Kébé, adjoint au maire de la commune de Touba et chargé de la commission Habitat et voirie de la collectivité locale ; notre entretien a relaté les occupations de la voie publique et les projets de la collectivité.

-Malick Badiane, Administrateur de Mahou Rahmaty, l'entretien a intéressé les projets de la dite structure quant à l'accès à l'un des services sociaux de base, l'eau.

## **1-2 : les questionnaires**

Les questionnaires ont été réalisés avec le logiciel de traitement de données Sphinx. Nous avons confectionné un modèle de questionnaire pour les chefs de ménages.

Le questionnaire compte 32 questions qui se répartissent en six parties. Dans la première partie (8 questions), il s'agit d'identifier la personne enquêtée. Dans la deuxième partie (5 questions), il est question de dégager l'historique de l'occupation. Dans la troisième partie (9 questions), on a évoqué la situation actuelle de l'occupation. Dans la quatrième partie (2 questions) on a parlé de l'équipement du quartier et du ménage en services sociaux de base. Nous avons retracé dans la cinquième partie (3 questions) des contraintes environnementales qui découleraient de cette urbanisation de la ville. En dernier lieu (5 questions), nous avons essayé de comprendre les conséquences de l'occupation sur le plan social.

## **1-3 : L'observation**

L'observation du milieu d'étude consistait de nous reporter sur le terrain pour confronter les suppositions préétablies à la réalité du terrain. Pour ce faire, nous nous sommes rendus sur le terrain pour constater l'état de l'occupation du foncier mais remarquer aussi son évolution comme en témoignent les images prises.

## **2- : L'échantillonnage**

La taille de l'échantillonnage est fonction du nombre de concessions trouvées sur place et occupé en effet. Il s'agit en fait d'une étude exploratoire qui vise à mettre en évidence les mécanismes d'accès au foncier à Touba et à Touba Dianatoul en particulier. Le choix de Dianatou s'explique par le fait qu'il constitue un quartier relativement nouveau comparé à ceux du centre et les mécanismes d'accès au foncier deviennent de plus en problématiques compte tenu de l'évolution de la ville sainte. Le choix des concessions pour l'enquête et non les ménages s'explique aussi par le fait que Touba en général et Touba Dianatoul en

particulier se caractérisent par des concessions mono familiales. Donc le chef de la concession qui a acquis le foncier est d'habitude le chef de ménage.

L'échantillon de 100 concessions a été pris et les concessions prises l'ont été de façon ciblée. Touba Dianatou se caractérisant par sa dimension quasi rectangulaire, nous avons jugé opportun d'enquêter le quart dans le coté Sud-est se rapprochant de la corniche S Cheikh. Il constitue en fait, le cordon ombilical entre Touba Dianatoul et le centre de la ville. En effet, ce choix s'explique par le fait que les entreprises les plus proches des populations de Dianatou se trouvent dans cette localité. Par conséquent, un lieu favorable pour accéder plus facilement aux services.

Le deuxième quart, dans le Nord-est proche de Sam, constituant l'étalement et la périphérie de Touba Dianatoul. Dianatou étant caractérisé par sa petitesse, sa croissance fait apparaître d'autres localités telles que Sam. Donc ce choix est justifié par la croissance des concessions relativement rapide Dianatou. Le troisième quart dans le Nord-Ouest, la périphérie séparant la localité de Touba Fall qui est entrain de faire son apparition. Touba Fall est nouveau en peuplement grâce à sa colonisation par les Baye Fall. Son occupation malgré son éloignement explique sans doute la relative croissance de Dianatou dans cette zone. Le dernier quart dans le centre à cause de la présence de la mosquée de Serigne Saliou de la maison de Serigne Saliou Mbacké également, et d'autres facteurs favorisant l'implantation. Ces facteurs sont d'autant importants pour l'implantation des populations ce qui est vérifiable sur le site.

### **3- : Les enquêtes proprement dites**

#### **3-1 : Les enquêtes qualitatives**

Il s'agit des entretiens que nous avons eus avec les personnes ressources sus citées. Ces entretiens ont eu lieu le 19 Décembre et le 20 Décembre 2014. La moyenne des entretiens est de 30mn. Nous noterons que l'entretien eu avec l'ancien et l'actuel Chef de service de l'Urbanisme a duré près d'une heure. La discussion avec ces personnes a été d'une grande importance. L'entretien était libre et cela nous a en effet permis de mieux appréhender notre thème de recherche et de nous éviter certaines questions même incluses dans le questionnaire simple personnalisé. L'entretien s'est effectué en Wolof pour certains et en français pour d'autres.

### **3-2 : Les enquêtes quantitatives**

Les enquêtes quantitatives ont intéressé les chefs de ménages des concessions. Elles sont réalisées le 23,24 et 25 Décembre 2014 dans les sites sus mentionnés et ont touché 100 concessions.

Dans les maisons, nous demandions le chef de ménage qui était généralement coopératif. Dans les maisons où le chef de ménage était absent pour une raison ou pour une autre, la personne trouvée sur place a la plupart du temps montré un refus de collaborer. En effet, la localité se caractérise par des chefs de ménages souvent absents de la maison parce qu'êtants des émigrés. Les questions ont été formulées en Wolof sous forme de question-réponse.

La durée de cette phase s'explique en effet par la réticence de la plupart des personnes enquêtées qui pensent certainement que nous sommes des émissaires du gouvernement.

### **III-Le traitement et l'analyse des données**

Cette dernière étape du travail est organisée suivant 3 points :

-l'exploitation des documents consultés dans la synthèse bibliographique perceptible à travers les notes de bas de pages.

-le traitement des données obtenues des enquêtes quantitatives qui s'est fait avec le logiciel Excel. Les résultats sont présentés sous formes de tableaux statistiques et de figures.

-Le traitement et l'analyse des données requises nous a permis de rédiger ce présent mémoire qui s'articule en 3 grandes parties. Celles-ci sont précédées par la revue des grands axes de la problématique et de la méthodologie adoptée.

La première partie est consacrée à l'étude du milieu, la ville de Touba en général et Touba Dianatou en particulier. Il s'agit en fait de mettre en évidence les facteurs socio-physiques qui ont favorisé la migration des populations des autres localités vers Touba et plus tard vers Touba Dianatou. Dans la seconde partie, il est question de faire apparaître l'urbanisation de la ville et ses origines favorisées en quelque sorte par l'accès au foncier et les conséquences qui en découlent. Enfin la dernière partie, fait état d'un modèle de stratégie pour une urbanisation soutenue.

## Première partie :

### Présentation du milieu

#### Chapitre I : Cadre physique

Cette partie met en exergue le paysage relativement favorable à l'établissement humain dans le centre du Sénégal caractérisé par une configuration topographique assez régulière.

##### I-1 Relief et sols

La ville de Touba qui abrite la localité de Dianatoul Mahwa (2,6 km à l'Ouest de la Grande Mosquée) se trouve dans la région de Diourbel et appartient au bassin arachidier ou le grand bassin sénégal-mauritanien qui est un bas plateau monotone. En effet la ville reste caractérisée par un relief peu accident, ce qui favorise sans nul doute son occupation et facilite son étalement.

Par ailleurs, Il est essentiellement recouvert de sols ferrugineux lessivés et non lessivés propices à la culture de l'arachide qui a pendant longtemps occupé une bonne partie de la population riveraine. Par ailleurs, la ville de façon générale et la localité de façon particulière sont constituées de sols sableux bien drainés.

**Photo 1 : Relief et types de sol caractérisant le quartier de Dianatou.**



*Dione, 2014*

## I-2 Le climat

Le climat de la région est de type soudano-sahélien, à prédominance sahélienne (chaud et sec), marqué de fortes températures et une pluviométrie relativement faible (580,10mm : en 2010 : DRDR)<sup>44</sup> preuve d'une insécurité climatique qui pèse sur la moitié septentrionale du pays et qui n'est pas seulement le fait de la faiblesse pluviale et de la diversité des saisons pluvieuses, mais également et surtout de l'irrégularité interannuelles des pluies. La sécheresse qui a périodiquement frappé le pays depuis 1968 a souligné la gravité de cette situation par des conséquences dramatiques sur l'évolution écologique et toutes les régions situées au Nord du Saloum d'après M. Roux et P. Sagna (Atlas Sénégal, Edition Jeune Afrique, 2000)<sup>45</sup>.

La pluviométrie reste déficitaire dans la localité même si on note par moment une amélioration de cette dernière (2000-2001 ; 2006-2007 environ 550mm). Cette situation favorise la sécheresse d'où l'avancée du désert obligeant les populations à abandonner leurs activités rurales telles que l'agriculture et l'élevage aux rendements de plus en plus faibles. Les populations se retrouvent dans l'obligation de quitter les zones rurales pour le centre ville (Touba) ou à l'extérieur de la communauté rurale (Loum 2009)<sup>46</sup>.

On note en tout état de cause une chaleur relativement permanente dans la ville en général pendant toute l'année et une fraîcheur aigue pendant la saison pendant les nuits de la saison sèche. Cela s'explique certainement par l'absence d'étendu devant favoriser la régularisation du climat.

## I-3 les ressources hydriques

L'hydraulique de la ville est gérée par les brigades régionales et départementales des puits et forages qui appuient les différents comités de gestion des forages (ASUFOR). Grâce aux efforts conjugués de l'Etat et des partenaires (PARPEBA, PNDL, PEPAM et le royaume de Belgique) intervenant dans la région, la plupart des localités de la région sont alimentées en eau potable.

En ce qui concerne les puits, la région de Diourbel en dispose 1111 en 2010 dont 53,5% situés à Bambey, 31,8% à Diourbel et 14,8% à Mbacké.

---

<sup>44</sup> Direction Régionale de Développement Rural : ANSD 2010 (pluviométrie de la communauté rurale de Ndam).

<sup>45</sup> M. Roux et P. Sagna (Atlas Sénégal, Edition Jeune Afrique, 2000).

<sup>46</sup> Loum Modou, 2009, Evaluation des impacts sociaux de la gestion de l'eau potable dans les quartiers périphériques de Touba au Sénégal, Ecole nationale d'économie appliquée Sénégal - Ingénieur des travaux d'aménagement du territoire et gestion urbaine 2009

Cette dernière qui loge la ville de Touba reste marquée par l'extension fulgurante de la cité. En effet, l'alimentation de Touba est assurée jusque là par l'exploitation d'une batterie de 22 forages dont 15 en zones urbaines et 6 en zones rurales permettant de disposer d'une capacité journalière de 57.808 m<sup>3</sup>/ jour pour l'ensemble de la ville de Touba (ANSD, 2010).

**Photo 2 : Forage d'eau Baye Lat, approvisionnant une bonne partie de la ville.**



*Dione, 2014*

Parallèlement, une organisation dénommée Mahou Rahmaty assure la distribution d'une nouvelle qualité d'eau. Comparée à l'eau des forages qui est utilisée seulement pour les usages domestiques, cette eau est utilisée directement dans la consommation des populations. En effet, des réservoirs sont implantés sur les façades des maisons et gérés par les femmes. Touba Dianatoul bénéficie de plusieurs de ces réservoirs qui constituent aujourd'hui l'une des sources d'approvisionnement de la localité.

#### I-4 la végétation

Située entre les isohyètes 300mm et 500mm, la ville de Touba se situe dans le domaine phytogéographique sahélien. La végétation est largement handicapée par la sécheresse des années 1970 et la baisse de la pluviométrie mais aussi l'occupation de l'espace par les hommes et l'érosion éolienne. On peut toutefois retenir quelques éléments d'ordre végétal qui caractérisent la zone : la steppe (touffes d'herbes et de buissons épineux espacés). Ces herbes sont seulement visibles pendant la saison pluvieuse. Malgré toutes ces contraintes d'ordre physique, le milieu présente quand même un cadre physique adéquat à l'installation humaine.

## **Chapitre II : cadre humain**

### **II-1 historique du peuplement**

#### **II-1-1 : Historique du peuplement de la ville de Touba**

Touba est une ville du centre-Ouest du Sénégal appartenant du territoire traditionnel du Baol actuelle région de Diourbel, le sanctuaire du mouridisme se situe à 194 km de Dakar, la capitale.

Touba a été créée en 1888 par Cheikh Ahmadou Bamba MBACKE (1853-1927), fondateur de la confrérie d'une bonne partie des sénégalais, le Mouridisme. La ville qui n'a pourtant que plus d'un siècle depuis sa création, voit une affluence de la part des populations comparable à celle des grandes métropoles occidentales.

Cheikh Ahmadou Bamba est un célèbre homme de Dieu qui, au début de la seconde moitié du XIXème siècle a dominé l'histoire de son pays par sa piété et le retentissement de son destin. Cette ferveur hautement spirituelle lui a valu irréversiblement une influence sans précédent des assoiffés de Dieu.

D'ailleurs, pour échapper à tout ce qui pourrait le limiter dans son aspiration profonde à Dieu, il finit par entreprendre la recherche d'une terre de paix dans le but d'y adorer exclusivement son Créateur. C'est ainsi qu'il quitta Mbacké Kadior (région de Louga) en 1883 et s'installa à Mbacké Baol (région de Diourbel), une fois dans cette localité la foule afflua encore à nouveau de partout. Il émigra et fonda lui-même Darou Salam en 1886. Partout où il resta, sa seule quête fut la solitude pour se consacrer à son Seigneur. C'est à ce stade de sa quête inlassable de solitude que Dieu lui indiqua une terre et l'y conduisit. Les propos que Cheikh Ahmadou Bamba tint dès qu'il arriva sur cette terre sont révélateurs « *je rends grâce à Dieu de m'avoir conduit vers un lieu (terre) où il a annihilé mes obstacles* ». La cité bénite de Touba est ainsi fondée en 1888.

Qui plus est, la ville de Touba est une ville dont la propriété lui revient de droit et de fait : un terroir jamais annexé ni ayant appartenu à aucun des royaumes du Sénégal. A l'époque c'est une forêt jamais explorée ni exploitée du fait que les fauves y imposaient leur loi. Cheikh Ahmadou Bamba la défricha le plus proprement possible et lui donna le nom que nous lui connaissons aujourd'hui, Touba qui signifie félicité.

C'est à ce moment certainement que les populations qui ne s'en lâchèrent point, affluèrent à nouveau. Il est retenir que Touba commençait à péricliter lors de l'exil du Cheikh au Gabon. Elle ne reprend de l'essor qu'à partir de 1927 lorsque Cheikh Ahmadou Bamba y fut inhumé après sa disparition. Le village alors un lieu de pèlerinage pour la communauté mouride. Elle

supplanté Diourbel en tant que capitale de la confrérie lorsque le Khalif El Hadj Falilou Mbacké y transféra la célébration du Grand Magal de Touba en Juin 1947. C'est le début du peuplement qui allait devenir plus évolutif et relativement caractérisé. En 1960, la ville ne comptait que 2670 habitants selon Monteil.

## **II-1-2 : Peuplement de Touba Dianatoul**

Cette population toubienne s'est diversifiée avec le temps et se distingue par une augmentation palpable à travers l'extension de la ville. La périphérie est de plus en plus occupée et sa mise en valeur devient ainsi nécessaire.

Dianatoul Mahwa, situé à l'Ouest de la grande mosquée de Touba en est l'exemple parfait. Il se caractérise par une dynamisation de son territoire depuis sa création en 1981 par Serigne Abdoul Ahad Mbacké. Cette dynamique se révèle de nos jours être une conséquence de la reconfiguration spatiale et de la fonction du centre de la ville de Touba.

En effet, compte tenu de l'évolution du peuplement, Touba Dianatou est créée comme d'autres villages à l'époque devant abriter les populations. Son occupation d'après les personnes enquêtées parmi ceux ci, l'ancien Chef de service de l'Urbanisme de Mbacké, A. Gueye, s'est fait tardivement à cause de son éloignement par rapport à la Grande Mosquée à l'époque. D'après le Chef de quartier, M. Fall qui occupe ce poste depuis la création de la localité, cette dernière a commencé à être occupée en 1985. Nous noterons que 52% des personnes enquêtées affirment avoir rallié la localité entre 1990 et 2000. C'est la période la plus marquée dans la mesure où 22% ont habité la localité entre 1981 et 1989 et 26% à partir de 2000. L'évolution de la population peut se voir à travers l'augmentation du bâti mais encore l'étalement de la localité à laquelle se juxtaposent d'autres.

## **II-2 la démographie**

Touba est vers les années 2000 peuplé de plus de 500.000 habitant<sup>47</sup> selon Gueye. Sa superficie occupée de 575ha en 1970 dépasse en 2000 les 12.000ha.

En 2006, une rencontre qui s'est tenue à Touba sous la présidence de A. Diagne, Ministre de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire de l'époque , a permis au Cabinet d'architecture en charge des travaux dans la ville de présenter tous les domaines que doit embrasser le plan directeur d'une grande ville de renommée internationale comme Touba. Le

---

<sup>47</sup> C. Gueye, l'hybridation en marche « le paradoxe de Touba, une ville produite par des ruraux » Bulletin de l'APAD

Directeur Général du Cabinet d'Architecture et d'Urbanisme du Sénégal (CAUS)<sup>48</sup> M Ablaye Dramé, en charge des travaux d'aménagement de la ville se basait sur une population de près de 1 200 000 habitants à horizon 2020.

Le taux d'accroissement naturel moyen du département de Mbacké est passé de 3,2% entre 1976 et 1988 à 3,9% entre 1988 et 2002 avant de revenir à 3,2 % entre 2002 et 2010, ce qui correspond à un doublement de la population tous les 22 ans. L'augmentation du taux d'accroissement naturel moyen observée à la deuxième période (1988-2002) s'explique par la forte croissance de la population du département de Mbacké directement imputable à l'émigration vers Touba.

Cependant, si la CAUS évaluait la population de Touba à plus d'un million tel n'est pas le cas pour l'ANSD qui estime d'après sa publication de 2010 la population à 599.127 habitants. Il est nécessaire de noter que le recensement ou l'estimation de la population de Touba reste complexe dans la mesure où il faudra prendre en compte les populations fixes et celles navigant entre la cité et la capitale Dakar et les recensements de 2002 qui n'avaient pas pris en compte toute la population du fait de leur absence de la localité. En effet, selon Ahmadou Gueye, ancien chef de service de l'Urbanisme de Mbacké, les recensements avaient coïncidé avec l'appel pour les travaux champêtres du Khalif de l'époque Serigne Saliou MBACKE. En tout état de cause le département de Mbacké a 647.435 habitants selon l'ANSD (2010)<sup>49</sup>.

Force est de constater que cette évolution de la population intéresse en premier plan la ville de Touba. En effet, les villages environnants se vident progressivement de leur population au profit de Touba ou sont rejoints par la ville qui finit par les phagocytter (ex Keur Niang).

**Tableau1 : évolution de la population du département de Mbacké entre 1976 et 2013**

Années	1976	1988	2002	2010	2013
Mbacké	123.143	236.372	534.454	770.578	879.506

*Source : RGPHAE (2013)*

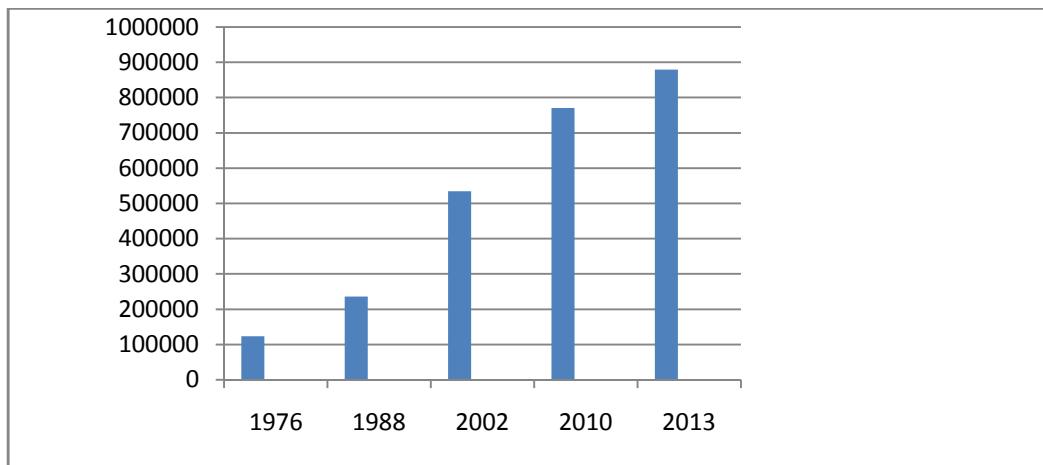
La densité moyenne est de 4410 habitants/ km<sup>2</sup>. C'est une population très jeune 45 % ont moins de 15 ans, 56 % ont moins de 20 ans et seulement 3,1 % ont 65 ans et plus (ANSD 2011). Quel que soit le lieu, il y'a une réelle prédominance des femmes qui représentent 52,54% de la population totale de la région.

<sup>48</sup> Cabinet d'Architecture et d'Urbanisme du Sénégal établissant le PDU de Touba, toujours pas appliqué.

<sup>49</sup> -ANSD 2010 : Service Régional de Statistique et de la Démographie de Diourbel(SSDD), situation économique et sociale régionale, 2010, pub Aout 2011

La population est composée essentiellement de Wolofs 96%, 3,3% de maures, les autres ethnies représentent à peine 0,7% de la population.

**Figure1 : Evolution de la population du département de Mbacké entre 1976 et 2013**



Dione, 2014

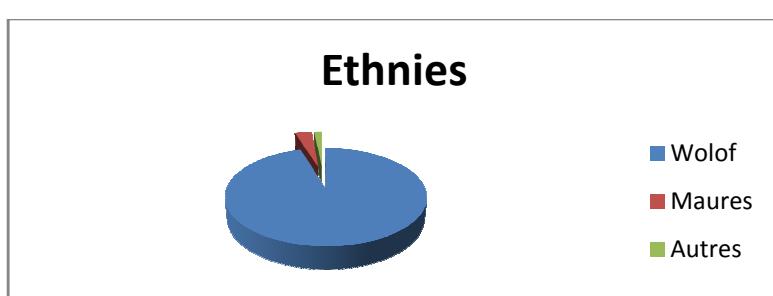
Tableau 2 : Les principales ethnies retrouvées à Mbacké en pourcentage.

<b>WOLOFS</b>	<b>96</b>
<b>MAURESES</b>	<b>3,3</b>
<b>AUTRES</b>	<b>0,7</b>
<b>ETHNIES</b>	

Source : ANSD/SRSD.2010

**Mbacké en pourcentage.**

**Figure 2 : Les principales ethnies retrouvées à**



Dione, 2014

La population reste caractérisée par son inégale répartition. La plus forte densité est vue à Touba mosquée (599.127 habitants) soit 44,2% de la population totale de la région (ANSD 2011)<sup>50</sup>.

Cette inégale répartition est visible à travers la fixation d'une bonne partie des populations à Darou Khoudoss avec une population de 84.140 personnes, cette dernière atteint près de 107.273 habitants en 2013 si on se réfère sur un taux de croissance de 2,5% établit par le RGPHAE 2013<sup>51</sup> entre 2002 et 2013.

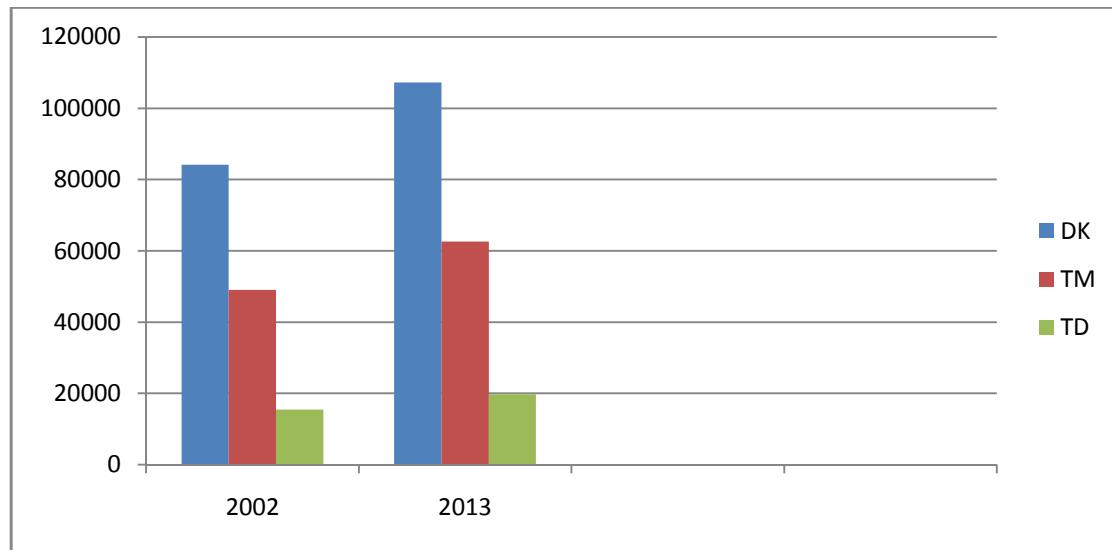
Touba Mosquée qui avait une population de 49.075 habitants en 2002 (RGPH, 2002)<sup>52</sup> avec un taux de croissance de 2,5% se situe à 62.569 habitants en 2013.

**Tableau 3 : Répartition de la population de Touba (deux anciens quartiers et un nouveau)**

Quartiers \ Années	2002	2013
Darou Khoudoss	84.140	107.273
Touba Mosquée	49.075	62.569
Touba Dianatou	15.462	19.759

Source : RGPH, 2002, taux de croissance appliqué.

**Figure 3 : Répartition de la population de Touba (quelques quartiers et un nouveau)**



Dione, 2014

<sup>50</sup> -ANSD 2011 : Situation économique et sociale du Sénégal en 2011, pub février 2013

<sup>51</sup> -ANSD. RGPHAE 2013, rapport définitif.

<sup>52</sup> RESULTATS DEFINITIFS DU TROISIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT – (2002)

La répartition de la population toubiennne se traduit en effet par l'extension de ville vers les périphéries, la peri-urbanisation donc. Touba Dianatou se distingue un exemple de cette péri-urbanisation se caractérise par l'évolution de sa démographie. En 2002, la population était estimée à 15.462 habitants. Celle-ci se situe en 2013 à 19.759 habitants, soit une évolution de 27,7%.

La religion pratiquée est essentiellement musulmane à 100% à la seule confrérie (le mouridisme). Cela est valable sur toute l'étendue du territoire toubien.

En définitive, la population de la cité est constituée dans sa majorité de populations de l'intérieur du pays. Elle dépend exclusivement du secteur primaire et secondaire et de la présence du secteur des services (L'agriculture, l'élevage, l'artisanat et le commerce) pour ses besoins de subsistance. Ces deux dernières activités sont à la base de l'activité économique.

## **Chapitre III cadre économique**

Les principales activités se résument à l'agriculture, l'élevage, le commerce et l'artisanat et les services.

### **III-1 l'agriculture et l'élevage**

L'arachide et le mil sont les principales cultures de la région naturelle du Baol. Mais avec le déficit pluviométrique observé dans la région et la réduction des rendements ainsi que le manque de moyens physiques comme financier, une reconversion s'établit et se caractérise par une disparition progressive de l'agriculture dans la ville au profit d'activités urbaines, le commerce par exemple.

L'élevage aussi malgré le potentiel qu'il pourrait avoir grâce aux activités religieuses de la cité, reste marginalisé du fait de la transformation de celle-ci en une zone urbaine. En effet, les riverains qui appartiennent toujours à ces secteurs d'activités continuent de s'adonner à leur tache en dehors de la ville. C'est le cas des marabouts mourides qui possèdent des champs et des bétails dans les villages environnans mais qui résident à Touba.

### **III-2 le commerce**

Le commerce est par essence une activité très prisée les « Baol-baol »<sup>53</sup>. Il occupe une place très importante dans le développement économique de la ville. Cette situation est favorisée par la position géographique de la ville, de son statut religieux, et des émigrés qui appuient ce secteur à travers l'ouverture de petites entreprises de commerce dans les artères de la ville.

---

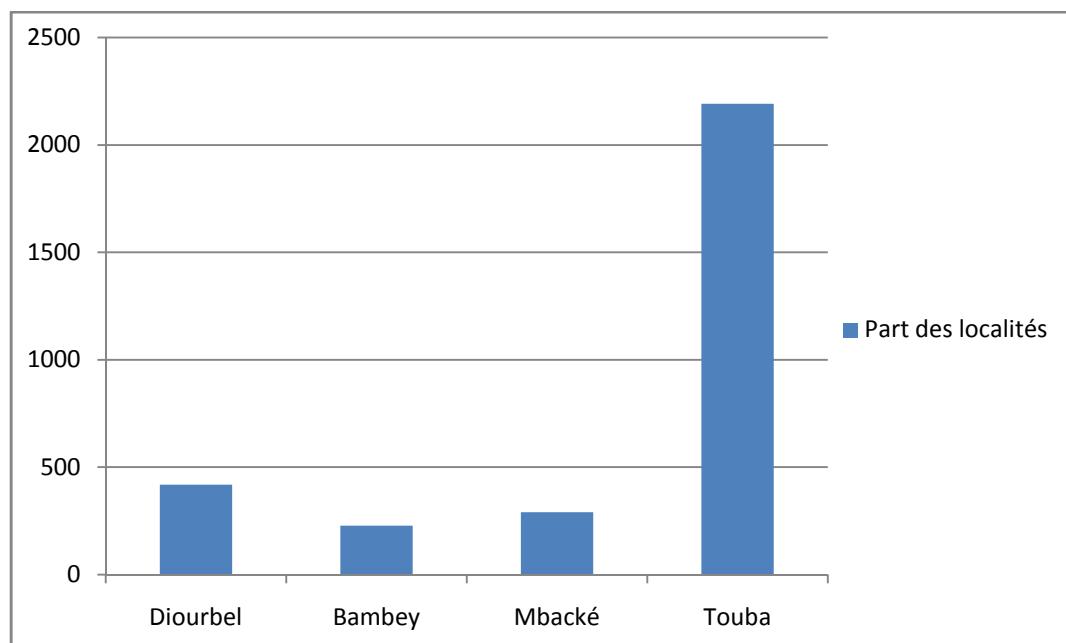
<sup>53</sup> Population du centre-ouest du Sénégal, actuelle région de Diourbel, dont une bonne partie a fait fortune dans le commerce.

Localités	Nombres
Diourbel	419
Bambey	228
Mbacké	291
Touba	2.192

**Tableau 4 : Répartition des entreprises à Mbacké et à Touba**

*Source : ANSD/ SRSD / 2010.*

**Figure 4 : Répartition des entreprises à Mbacké et à Touba**



Dione, 2014

A Touba, le commerce demeure important. D'importantes infrastructures ont vu le jour depuis la fin des années 60. Le statut religieux de la cité fait que les populations affluent de partout depuis sa création.

Cela se traduit par une augmentation de la population mais une diversification des activités dont le commerce avec l'apparition et le développement de point de vente et d'achat. En effet, « *La distribution spatiale de ces structures commerciales traduit un certain déséquilibre au profit du département de Mbacké qui en concentre près de 8 sur 10 (2483, soit 79,3%) dont*

*les 7 sont localisées dans la ville sainte de Touba (70%). Les départements de Diourbel et de Bambey suivent avec respectivement 419 (13,4%) et 228 (7,3%) structures commerciales »<sup>54</sup>.*

Avec le développement rapide de la ville, d'autres infrastructures commerciales ont fait leur apparition : le marché de Darou Khoudoss, Khayra, Guédé, Madiyana, Gare bou mack, celui de Touba Dianatou pour n'en citer que ceux là.

Toutefois, le quartier de Touba Dianatou se caractérise par une urbanisation encore en construction. Elle trouve son commerce se traduire par le marché qu'elle abrite et quelques petites entreprises familiales visibles sur les façades des habitations.

D'autres structures sont également notées dans le domaine commercial. Celles-ci le plus souvent visibles sur l'espace public et concernent en effet l'économie populaire urbaine.

Compte tenu de l'analphabétisation d'un grand nombre de la population qui ne se déclare pas aux autorités compétentes pour que l'on puisse avoir un effectif structuré suivant les activités, il est difficile d'avancer un chiffre exact pour déterminer la population qui appartient à ce secteur. A cela s'ajoute, le statut administratif de Touba, ce qui fait que les moyens sont limités en ce concerne les études socio-économiques. A coté du commerce d'autres activités urbaines intéressent la ville.

### **III-3 : l'artisanat**

C'est un secteur porteur mais reste marginalisé comme tant d'autres. Le secteur productif de la région de Diourbel repose principalement sur le secteur primaire notamment l'artisanat (PRDI 2001-2006)<sup>55</sup>. En effet, mise à part l'agriculture, seul l'artisanat peut jouer un rôle important d'entraînement économique pouvant se traduire par la création d'emplois durables et la génération de revenus pérennes. Malheureusement, le sous-secteur évolue dans un contexte difficile marqué par la faiblesse des potentialités, ce qui limite fortement les activités. Il est aussi assez difficile à circonscrire faute d'enquêtes d'envergure. De façon plus objective, cet état de fait concerne toute la région et n'épargne pas donc la ville de Touba encore moins Touba Dianatou où les structures artisanales sont quasi inexistantes.

Toutefois, Le nombre total d'artisans inscrits à la Chambre de métiers de Diourbel est passé de 3851 en 2007, à 4051 en 2008 puis 4148 en 2009 avant d'atteindre 4357 en 2010. Cet accroissement progressif témoigne du dynamisme affiché par le sous secteur qui enregistre un

---

<sup>54</sup> « ANSD 2010 (op.cit) »

<sup>55</sup> -Plan Régional de développement Intégré/PRDI, 2001-2006, bilan diagnostic et perspective de développement économique et social de la région de Diourbel (Tome1)

accroissement de ses effectifs de 5% entre 2009 et 2010. La répartition par département crédite Diourbel de 44% de l'effectif total suivi de Mbacké (12%) et de Bambey (4%).

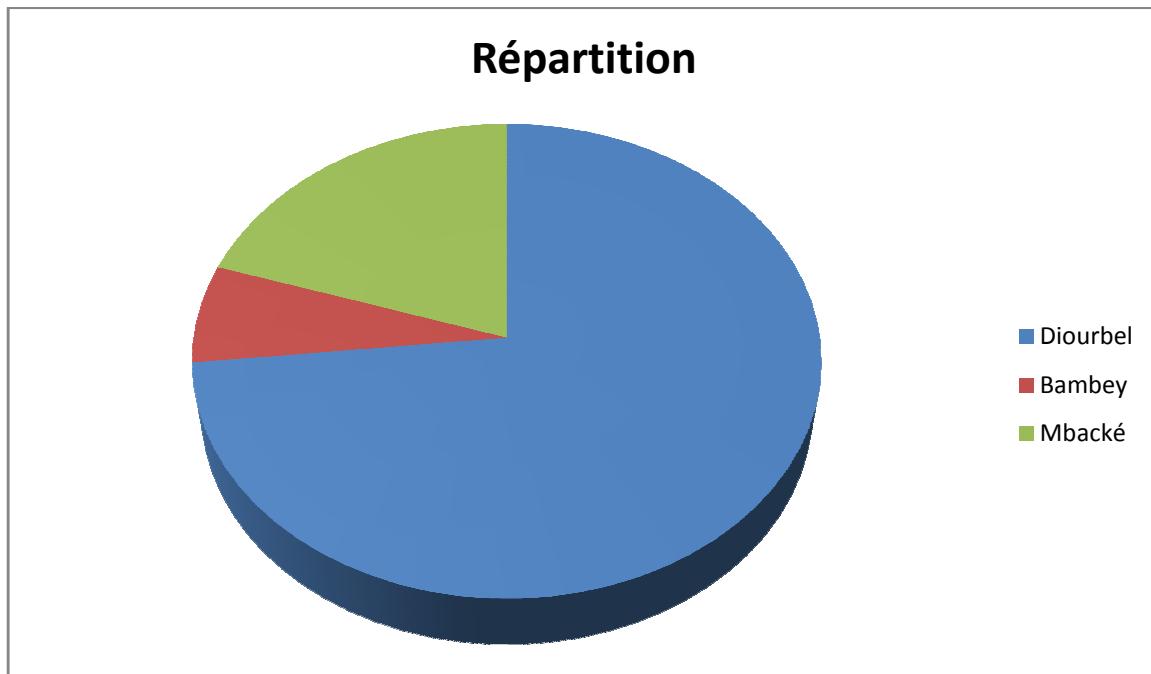
Les taux d'accroissement entre 2009 et 2010 ont été respectivement de 6%, 5% et 1% pour les départements de Diourbel, Mbacké et Bambey (ANSD 2010).

**Tableau 5 : Répartition des structures artisanales dans la région de Diourbel**

Localités	Pourcentage (%)
Diourbel	44
Bambey	4
Mbacké	12

*Source : ANSD/ SRSD / 2010*

**Figure 5 : Répartition des structures artisanales dans la région de Diourbel**



*Dione, 2014*

La particularité de l'artisanat dans la ville de Mbacké est étroitement liée à l'accroissement de la population de la ville de Touba en général d'où une prolifération des demandes en matériels artisanaux. En effet, les activités artisanales notées dans la cité sont celles qui jalonnent les artères de la ville. Il s'agit de la menuiserie métallique, sur bois, la cordonnerie, la bijouterie, les nombreux groupements de promotion féminine qui agissent dans les métiers du textile, la transformation des produits alimentaires n ainsi que les salons de couture ou de beauté.

Le caractère informel de la plupart de ces activités et le statut administratif de Touba font que les actifs de sous secteur ne sont pas pris en compte dans les enquêtes officielles devant statuer sur l'évolution économique du pays.

### **III-4 l'industrie**

Sur le plan industriel, la ville accuse un certain retard par rapport aux autres villes du pays telles que Dakar et Thiès. Aucune plateforme industrielle capable de générer des emplois significatifs devant absorber la population jeune n'existe à Touba, sinon de rares structures qui représentent cette activité sectorielle. On peut retenir parmi celles-ci : l'usine de glace et de décorticage d'arachide installée depuis 1975 et dénommé Complexe Industriel Touba Mosquée (CITM) qui s'est vu doter d'une nouvelle unité de pointe de transformation de l'arachide en huile.

Selon le coordonateur de Mahou Rahmaty, Touba Dianatou se détermine par des installations de forages et des projets de recharge de ceux-ci devant améliorer l'eau du quartier et de Touba en général.

Hormis ces structures aucunes autres infrastructures industriel n'est visible sur le site en question.

### **III-5 les services**

Touba de par sa population et son dynamisme bénéficie d'investissements de tout ordre qui procurent à la cité des opportunités financières qui se traduisent par son urbanisation. En effet, les sociétés les plus importantes du Sénégal ont des implantations à Touba, celles des télécommunications (Sonatel, Sentel, Sudatel) par exemple qui assurent la connexion de la cité.

Les établissements bancaires ne sont pas en reste. Actuellement cinq banques multinationales ont des succursales à Touba, il s'agit de : la CBAO, la BST devenue ATIJARI BANK, l'Ecobank, la SGBS, la BICIS.

A coté de ces institutions financières d'autres structures du domaine sont présentes. Il s'agit des sociétés de transfert d'argent telles que western union, wari...

Cet essor du secteur des services reflète la particularité de Touba dans une certaine mesure par rapport aux autres villes du pays.

Cependant, cette particularité de Touba centre n'est pas repérable à Touba Dianatoul. Les entreprises les plus proches du quartier se trouvent sur la corniche S. Cheikh séparant le centre de la ville du quartier.

## **Deuxième partie : l'urbanisation de la ville**

### **Chapitre I : les facteurs d'urbanisation**

#### **I-1 : le processus migratoire**

Le processus migratoire fait allusion aux déplacements de populations des autres localités du pays en direction de Touba. Cette migration se caractérise en effet par ses diverses orientations.

##### **I-1-1 : la migration externe**

La migration externe part de l'extérieur et est en rapport avec l'environnement externe défavorable pour les populations qui sont contraints de partir pour la plupart.

###### **I-1-1-a : les facteurs naturels**

Le processus de migration externe est lié dans une certaine mesure aux déterminants naturels. En effet, la baisse de la pluviométrie entre 1961 et 1990 dans le bassin arachidier de même que dans la zone sylvo pastorale est remarquable. Ce déficit s'était traduit par une baisse de la moyenne pluviométrique de 20 à 25% de même que la diminution des périodes humides qui ne duraient plus de 60 jours (CSE 2005)<sup>56</sup>. Ainsi, les pluies sont devenues de plus en plus caractérisées par leur faiblesse entre 1931 et 1990 (948,1mm) contre (554,1mm) en 1990.

Parallèlement, le résultat de la comparaison entre les périodes (1931 -1960) et (1961-1990) montre l'existence d'une anomalie qui se traduit par une déficience pluviométrique appelée sécheresse avec une moyenne de 200 à 300mm. Cette variabilité de l'apport pluviométrique a eu pour conséquences des effets néfastes sur l'agriculture au Sénégal (M. Roux et P. Sagna, 2000)<sup>57</sup>

A Diourbel, à Fatick, à Kaolack et à Louga, cette baisse pluviométrique s'est traduite par une réduction des rendements. Par exemple, l'évolution de la production de manioc entre 1960 et 1995 est marquée par une avancée significative. Entre 1960 et 1968, un pic de la production de 18.000 tonnes est observé, mais à partir de 1968, la production du manioc va se caractériser par une baisse substantielle pour devenir moins importante. Sur ce, il n'y avait plus de statistiques sur cette production<sup>58</sup>. Une baisse entre 1966 et 1973 de la production arachidière qui passe de 131.000 tonnes à 74.400 tonnes est également notée.

---

<sup>56</sup> « CSE 2005 (op.cit) »

<sup>57</sup> « M. Roux et P. Sagna (op.cit) »

<sup>58</sup> (Drylands Recherch 2000).

Le déficit pluviométrique touche tous les secteurs d'activités au Sénégal en général et le milieu rural en particulier. Les ruraux de la région du bassin arachidier et de la zone sylvo pastorales devant l'incapacité de subvenir considérablement à leur besoin suite aux réductions des rendements, de la baisse des prix qui en découlent et de la réticence du pouvoir public en termes de soutien sont contraints de quitter leurs habitations en direction d'autres localités plus prometteuses.

### **I-1-1-b : le processus de migration**

Durant la colonisation, la métropole dakaroise a été longtemps favorisée au détriment du reste du pays. Compte tenu de la ruralité plus importante sur le territoire sénégalais, des infrastructures sont mises au point dans certaines régions de l'intérieur. En effet, avec la construction de chemins de fer qui traverse le bassin arachidier, ces régions deviennent des pôles relais incontournables entre Dakar et le reste du pays.

*Avec la construction des premières routes nationales mais avec l'aménagement d'une ligne ferroviaire entre Dakar et Kidira (Thiam 2008),<sup>59</sup> la région de Diourbel du fait de sa position géographique a bénéficié d'infrastructures pour s'individualiser et améliorer son peuplement. Cela a favorisé l'exode intra-rural des populations des autres régions du pays envers Diourbel et plus précisément à Touba, une ville religieuse à 48km du chef-lieu de la région.*

Cette migration a continué et s'est nettement multipliée pendant les périodes de sécheresse des années 1970. En effet selon V. Monteil la population de la métropole était de 2670 habitants en 1960 et celle-ci allait être évaluée à 3.594 en 1971, à 29.634 en 1976, à 51.682 en 1982 à 104.502 en 1988<sup>60</sup>.

**Tableau 6 : Evolution de la population de Touba de 1960 à 1988**

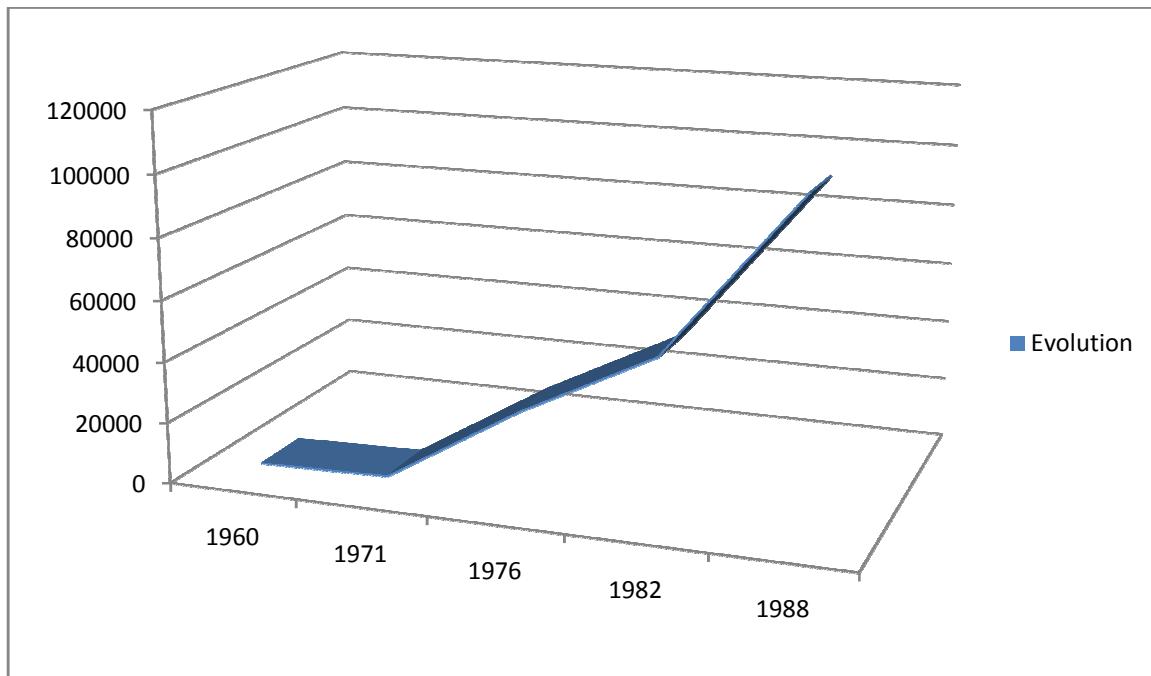
Années	Populations
<b>1960</b>	2.670
<b>1971</b>	3.594
<b>1976</b>	29.634
<b>1982</b>	51.682
<b>1988</b>	104.502

<sup>59</sup> Thiam. O, 2009 : l'axe Dakar-Touba (Sénégal) ; analyse spéciale d'un corridor urbain émergent, thèse de doctorat.

<sup>60</sup> Réflexion sur le processus d'urbanisation en Afrique de l'Ouest à partir de l'exemple sénégalien.

**Sources :** Réflexion sur le processus d'urbanisation en Afrique de l'Ouest à partir de l'exemple sénégalien.

**Figure 6 : Evolution de la population de Touba de 1960 à 1988**



**Dione, 2014**

Cet accroissement migratoire est du à l'appel de Serigne Fallou lors de l'inauguration de la Grande Mosquée de Touba en 1963. Cette date constituait le point de départ en effet d'un peuplement qui ne s'est pas arrêté devenant de plus en plus évolutif. Il est également du à l'appel renouvelé de Serigne Abdoul Ahad son successeur après l'établissement de plusieurs infrastructures de base dans la ville sainte.

Selon les données des 3 recensements avant celui de 2013, la population de la région de Diourbel est passée de 425.113 habitants en 1976 à 619.245 habitants en 1988 puis à 1.051.472 habitants en 2002. Selon les projections démographiques cette population est de 2008 à 1.274.414 habitants à 1.356.796 en 2010 (ANSD 2010).

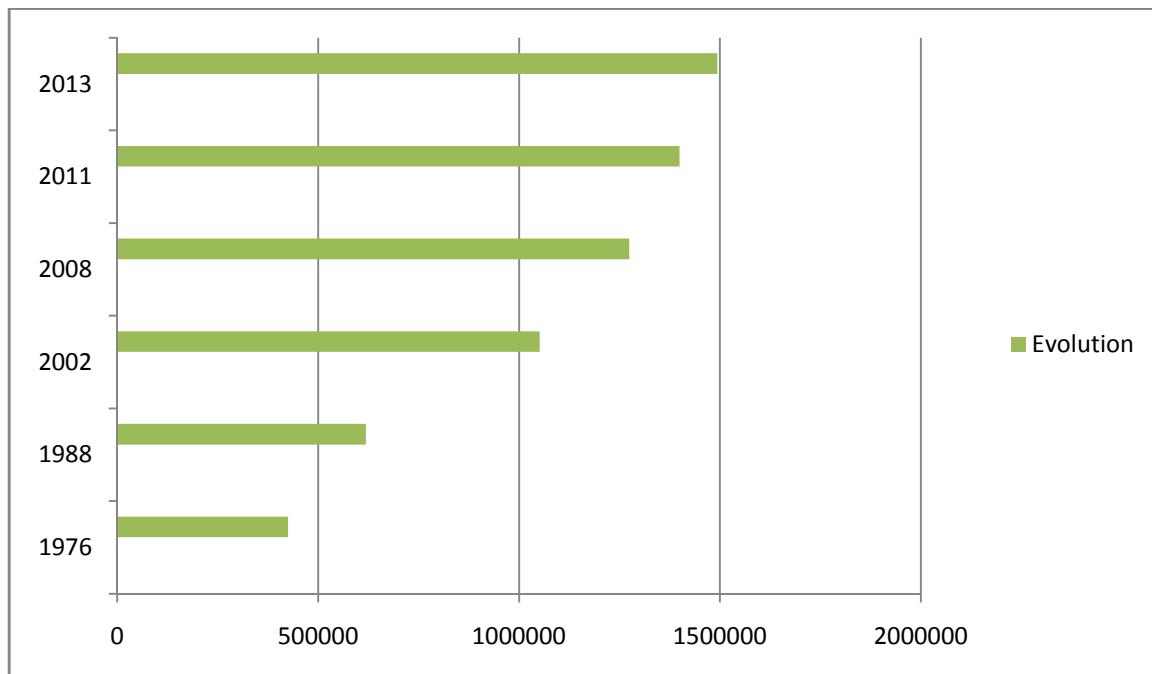
D'après les résultats définitifs du RGPHAE 2013, la population de Diourbel est actuellement de 1.493.455 habitants (ANSD, RGPHAE, 2013). Ce chiffre explique la forte croissance de la population de la région de Diourbel en général et du département de Mbacké en particulier directement imputable à l'immigration vers Touba.

**Tableau 7 : Evolution de la population de Diourbel de 1976**

Années	Populations
<b>1976</b>	425.113
<b>1988</b>	619.245
<b>2002</b>	1.051.472
<b>2008</b>	1.274.494
<b>2011</b>	1.399.319
<b>2013</b>	1.493.455

Source : RGPHAE, 2013.

**Figure 7 : Evolution de la population de Diourbel de 1976 à 2013**



Dione, 2014.

Par ailleurs, le Sénégal connaît plusieurs formes de migrations dont la plus importante est l'exode rural provoqué par les cycles persistants de sécheresse depuis les années 1970 et surtout la crise de l'agriculture entre autres facteurs. La région de Dakar reçoit la majeure

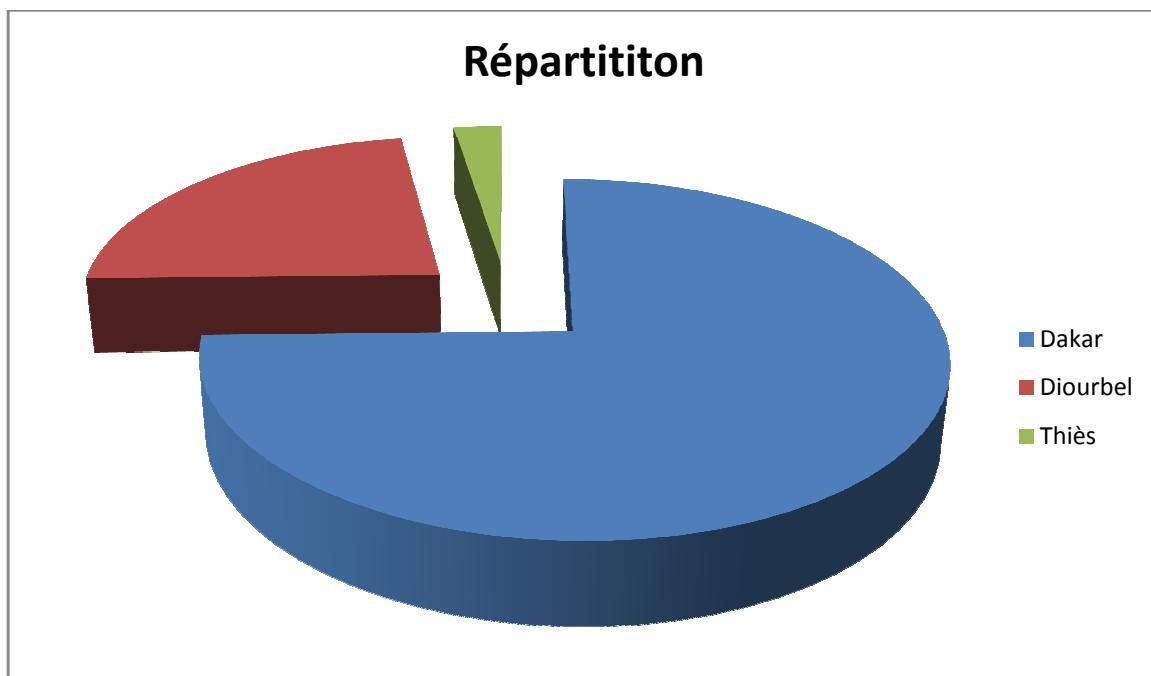
partie des migrants (42,3%). Elle est suivie de la région de Diourbel (12,9%) et de Thiès (11,4%) (RGPH 2002).

**Tableau 8 : Répartition des flux migratoires des régions des plus attractives**

Régions	Dakar	Diourbel	Thiès
Pourcentage (%)	42,2	12,9	11,3

Source : (RGPH 2002).

**Figure 8 : Répartition des flux migratoires des régions des plus attractives**



Dione, 2014

On remarque que les natifs de Dakar migrent plus vers Thiès (33,1%) et Diourbel (17,5%) comme nous avons pu le constater lors de nos enquêtes à Touba Dianatou où une partie relative de la population vient de Dakar (5%). Les natifs des autres régions migrent plus vers Dakar sauf ceux de Louga dont la plupart vont à Diourbel (35,3%).

D'après le RGPH de 2002, seules les régions de Dakar (475.356) et de Diourbel (19.265) ont un solde migratoire positif au Sénégal. Malgré son rôle, il faut noter que Dakar est déficitaire dans ses échanges migratoires avec la région de Diourbel (-504) et de Thiès (-614) (RGPH 2002).

On observe que la région de Diourbel devient de plus en plus importante sur le plan démographique. Son poids relatif est passé de 16,4% à 22,5% de la migration totale entre 1988 et 2002 soit un accroissement de 6,1 points.

Cet essor démographique est sans doute imputable à l'urbanisation de Touba qui a connu une avancée considérable avec Serigne Abdoul Ahad Mbacké à partir de 1988. Suite à son appel au peuplement de la ville sainte, une grande partie de la population toubienne en général et de Touba Dianatoul en particulier a migré vers Touba. En effet, 90 % des personnes enquêtées à Touba Dianatoul affirment avoir habité la localité pour des causes religieuses et près de 20% suite à l'appel de Serigne Abdoul Ahad.

Avec cette augmentation, on assiste à une urbanisation évolutive qui se caractérise en effet par un étalement urbain du fait de l'accroissement des demandes de terrains à usage d'habitation.

## I-1-2 la migration interne vers Touba Dianatoul

### I-1-2-1 : entre 1968 et 1989

L'étalement urbain vers la périphérie est également une conséquence du projet d'urbanisation initiée par Serigne Abdoul Ahad qui se faisant a initié en guise de référentiel « Matlaboul Fawzeyni » « **Le requête des deux triomphes ici bas et dans l'au delà** ». « *Les 8 forages réalisés à Touba avec l'aide de l'Etat entre 1969 et 1989, les route pénétrante et la contournant devenue une rocade circulaire, la bibliothèque, l'équipement du puits de la Miséricorde, la résidence de Cheikhoul Khadim, l agrandissement de la mosquée, l'aménagement de nouveaux cimetières qui ont suscité la mobilisation des mourides* »<sup>61</sup>, mais aussi à la définition de la ville en tant que pôle de développement et faciliter son accès à partir de l'extérieur.

En 1981, tenant compte sans doute de l'accroissement de la population, Serigne Abdoul Ahad a procédé à la création d'un nouveau quartier Touba Dianatoul Mahwa. C'est une localité de 340ha environ située à l'Ouest de la Grande Mosquée à 2 km environ qu'il attribue à Serigne Saliou Mbacké selon Modou Fall, le chef de quartier de la localité depuis sa création.

Elle commence avec Serigne Abdoul Ahad, Khalif Général des Mourides de l'époque qui succède à Serigne Fallou, le second Khalif. Touba Dianatoul a profité des migrations résidentielles à partir des quartiers anciens de Touba Mosquée. Les premières habitations de

---

<sup>61</sup> Monique, Bertrand et Alain Dubresson, Petite et moyennes villes d'Afrique noire, Karthala, 1997, 119p

Touba Mosquée connaissent un essor en termes d'occupation. Les familles deviennent nombreuses et la promiscuité apparaît.

Selon A. Mbaye, un habitant de Touba Dianatou, sa venue dans la localité s'explique par le fait que la promiscuité devenait difficile à gérer avec la cohabitation d'autres proches parents dans la même concession. Le problème de bien-être sur le plan spatial se posait en effet.

Dans un entretien qu'il nous a accordé, il affirme que le plan de la localité devait contenir 4600 parcelles à usage d'habitation. Les attributions ont commencé en 1982 et la population commence à l'habiter entre 1985 et 1986.

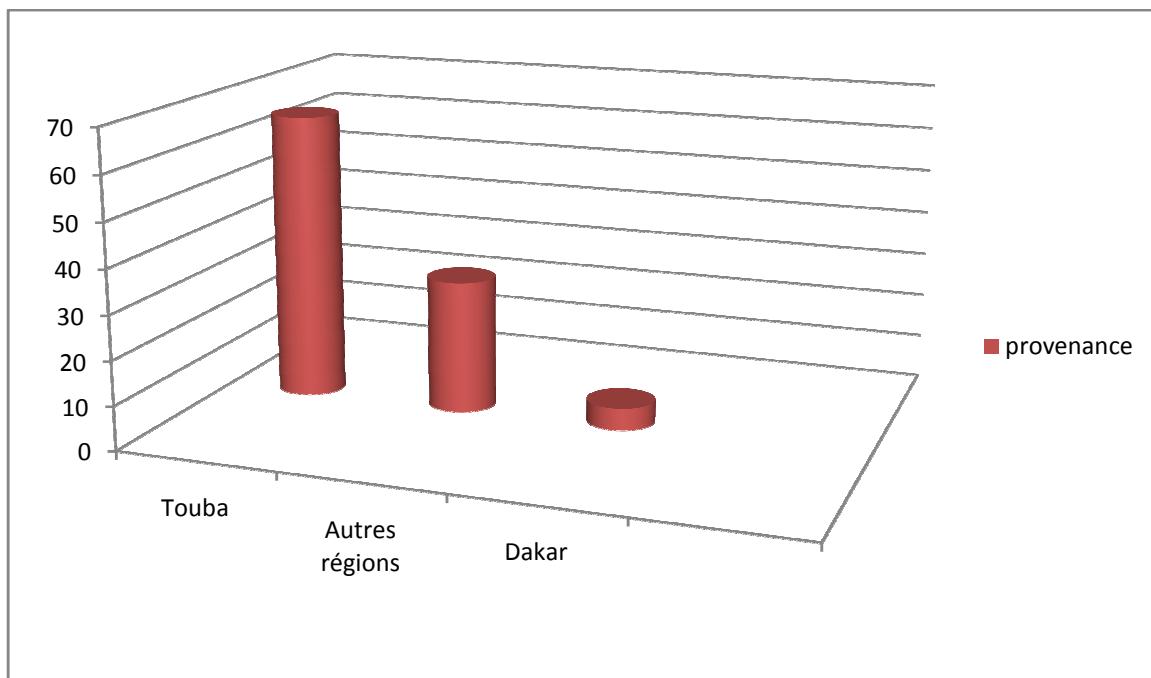
D'après les enquêtes des concessions que nous avons effectuées, 22% des populations ont habité Touba Dianatoul entre 1981 et 1989 et proviennent pour la plupart la région de Diourbel De manière plus précise, 65% proviennent de Touba, (30%) des autres régions et (5%) de Dakar.

**Tableau 9 : Provenance des habitants de Touba Dianatou entre 1981 et 1989**

Localités d'origine	Pourcentage (%)
Touba	65
Autres localités	30
Dakar	5

Source : enquêtes, Dione

**Figure 9 : Provenance des habitants de Touba Dianatou entre 1981 et 1989**



### Dione, 2014

Il faut noter que même si les parcelles ont commencé à être distribuées en 1982, l'effectif de la population est resté très petit pendant cette période. En effet selon, A. Mbaye, le caractère désertique de Dianatou au début n'était guère favorable pour le développement des bonnes conditions d'existence. Beaucoup d'individus enquêtés affirment avoir obtenu une parcelle pendant cette date, mais ont commencé à l'occuper plusieurs années après.

#### I-1-2-2 : entre 1989 et 2000

L'occupation de la zone est devenue plus effective pendant cette période. La taille considérable des parcelles ( $625 \text{ m}^2$ )<sup>62</sup> est l'une des causes essentielles de l'étalement urbain. En effet, la densification de l'habitat du centre a pour effet direct la création de nouvelles parcelles et leur occupation par les populations. A cela s'ajoute un taux de croissance relativement fort (15%) et soutenu depuis 1958 selon Gueye.

Ainsi depuis 1990, la population qui était en évolution a continué en effet. L'accroissement de la population se traduit en effet par l'occupation cette fois-ci des périphéries. Dianatou créée en 1981 se trouve une destination d'une bonne partie de la population venue dans divers horizons comme on a pu le constater lors de nos enquêtes.

---

<sup>62</sup> « Gueye, 2002, (op. Cit) »

Nous avons pu effectivement remarquer que la plupart des populations interrogées ont habité la localité entre 1989 et 2000 soit 52%. Cela est certainement du à la facilité de l'accès au foncier. Plus de la moitié des personnes enquêtées affirment avoir obtenu leur terrain de Serigne Saliou Mbacké pendant cet intervalle. Certes l'accès au foncier a toujours été sans contre partie mais le caractère singulier de cette période est sans doute à la saturation du centre. Cela explique sans doute l'accroissement de la population de la localité à partir de 1990.

### **I-1-2-3 : à partir de 2000**

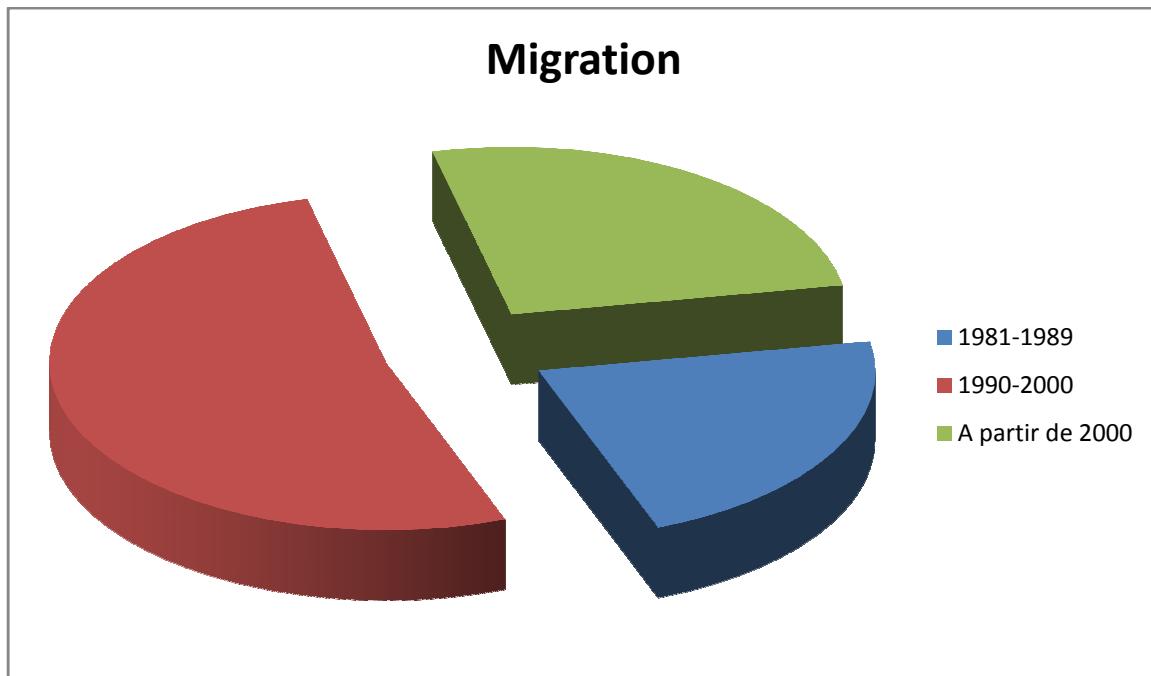
L'occupation de l'espace de Touba Dianatoul ne rompt pas son évolution pendant cette période. Cependant, on note une légère décélération de l'accroissement des parcelles habitées. En effet, d'après les personnes enquêtées (26%) ont habité la localité à partir de 2000. Une période certes moindre en peuplement par rapport à la précédente, mais plus dynamique comparée à la première. Les constructions deviennent plus modernes, caractérisées par des formes qui parfois témoignent du niveau de vie des populations. Une bonne partie d'entre elle provient de Dakar. En effet, si les premières migrations dans la localité ont intéressé en premier chef les Diourbelois de façon générale, cette dernière phase se caractérise par une population plus mélangée en termes de provenance. Il est à noter que cette population est en effet caractérisée par des émigrés des commerçants qui sont venus dans la localité pour soit y observé un nouveau départ pour le premier soit y faire des affaires pour le second. Cela s'explique certainement par l'évolution du peuplement dans le centre de la ville, son urbanisation évolutive mais aussi, la facilité d'accès au foncier.

**Tableau 10 : Evolution de la population de Touba Dianatou**

Périodes	Pourcentage(%)
1981-1989	22
1990-2000	52
A partir de 2000	26

*Source : enquêtes, Dione, 2013*

**Figure 10 : Evolution de la population de Touba Dianatou**



*Dione, 2014*

## I-2 les facteurs religieux

Le statut de Touba se définit avant tout par son caractère religieux. En effet, depuis l’inauguration de la mosquée en 1963, les populations ont commencé à rallier la ville de Touba et ses extrémités au fil du temps. Elles s’y sont fixées définitivement comme on peut le remarquer à travers le solde migratoire de la région par rapport au reste du pays. En fait, en allant s’installer à Touba, les mourides effectuent comme les juifs en Israël, une sorte d’alya. Commencé sous califat de Serigne Falilou, ce mouvement s’est intensifié sous Serigne Abdou Ahad pour ne plus connaître de rémission.

L’aménagement du territoire pendant cette période consacre à la ville un rayonnement urbanistique remarquable. En effet selon Gueye (2000), « *l’aménagement commence sur le grand Penth central obligation faite à chaque concession faisant face à la mosquée de respecter une distance de 120m d’avec celle-ci dans le but de faciliter l’organisation des grandes manifestations* ». Cette organisation spatiale constitue un premier pas pour la configuration futur de la ville avec l’élaboration de quartier traduisant la régulation des découpages du centre.

Par ailleurs, les fidèles soucieux de respecter les prescriptions du Cheikh sentent la nécessité de se conformer aux directives de son représentant pour la bonne marche de la ville. En effet, d’après les réponses d’une bonne partie des personnes enquêtées (93%), leur présence à

Touba de façon générale s'explique par le fait qu'ils soient mourides, (2%) affirment être logées dans localité à cause de leur travail et (5%) pour un rapprochement familiale.

**Tableau 11 : Motivations des déplacements des populations vers Touba**

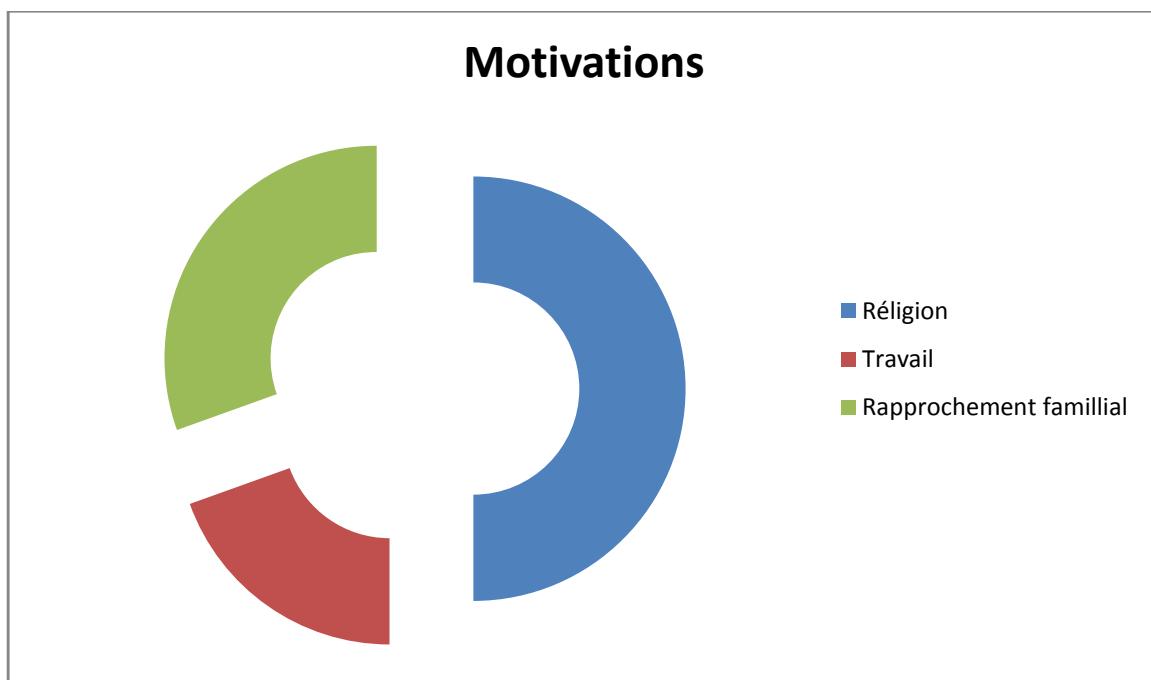
Motivations	Pourcentages (%)
Religion	93
Travail	2
Rapprochement familiale	5

*Source : enquête, Dione, 2014*

De même, leurs présences à Dianatou traduit le vœu de Serigne Abdoul Ahad suite à son appel au peuplement comme en témoigne A. A. Diop qui habite la localité depuis 1988.

C'est sans doute comme l'affirme Gueye, la période de 1968 à 1989 qui est la plus déterminante pour l'urbanisation de Touba du fait du peuplement soudain et massif de la ville.

**Figure 11 : Motivations des déplacements des populations vers Touba**



*Source : Dione, 2014*

Parallèlement la valorisation foncière peut s'avérer aussi être efficace pour l'urbanisation de la ville. La présence de guides religieux apparentés au guide fondateur ou les cheikhs constituent un atout qui a favorisé l'arrivée des populations dans la localité. En effet, d'après un récit local assez courant, Serigne Saliou Mbacké<sup>63</sup> Khalif général des Mourides de 1990 à 2007, disait que « Dianatou »<sup>64</sup> était caractérisé par des bienfaits et quiconque y détient une maison aura sa réplique dans l'autre delà.

Beaucoup de personnes affirment occuper leur maison afin d'être plus proche de la Grande Mosquée de Touba mais également pratiquées leur religion et suivre la prescription du guide fondateur.

### I-3 : la poussée démographique

La population toubiennne ne cesse de grandir comme en témoigne les résultats définitifs du recensement de la population en 2013 qui place le département de Mbacké à la troisième place en termes de peuplement départemental. En effet, après Dakar et Pikine qui ont respectivement 1.081.222 habitants et 1.101.850 habitants, le département de Mbacké vient en après ceux ci avec 879.506 habitants (RGPHAE 2013).

**Tableau 12 : Répartition de la population des agglomérations les plus peuplées du Sénégal**

Agglomérations	Populations
Dakar	1.081.222
Pikine	1.101.850
Mbacké	879.506

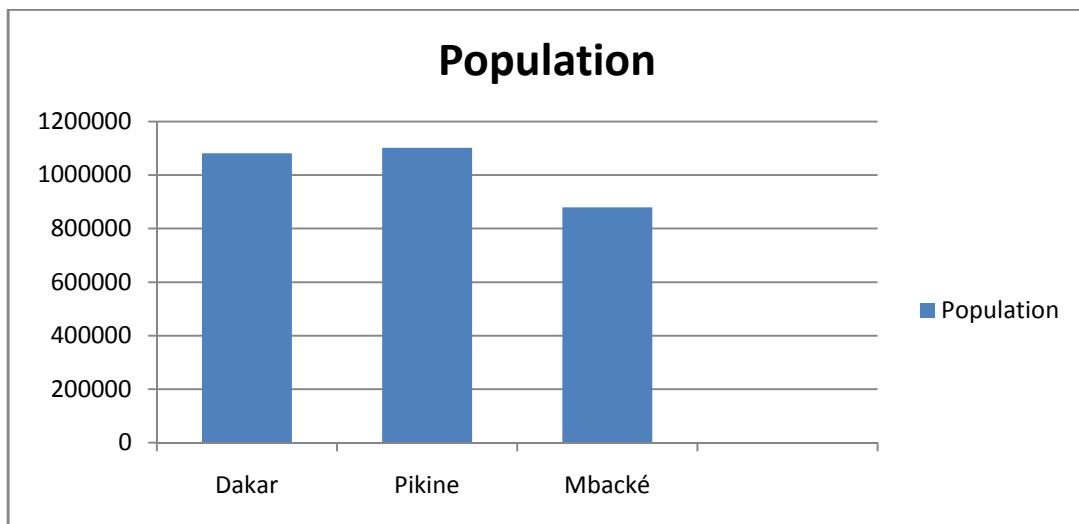
*Source : RGPHAE, 2013.*

<sup>63</sup> Serigne Saliou Mbacké Khalif général des Mourides de 1990 à 2007, 5<sup>ème</sup> Khalif Général des Mourides.

- Montiel. V 1962 : une confrérie musulmane : « les mourides du Sénégal »une sociologie des religions, n°14, 1962, pp. 77.10

<sup>64</sup> Dianatou d'origine arabe qui signifie Paradis.

**Figure 12 : Répartition de la population des agglomérations les plus peuplées du Sénégal**



Dione, 2014

Force est de constater que cette population est surtout visible dans la ville de Touba comme le montre les résultats du recensement de 2002.

Touba comptait en 1958, 2127 habitants (dont 1291 à Darou Khoudoss et 780 à Touba mosquée créée en 1946 par Serigne Fallou et 56 à Darou Miname) (Monteil). Il faut noter que la population de Darou Khoudoss s'explique par le fait que le premier Khalif Serigne Modou Moustapha en a fait son fief à partir 1928. A partir de là, la population de Touba a émergé pour être diffuser dans les autres localités de la cité.

Selon Monteil, Touba comptait 2670 âmes en 1960 et 4604 en 1964 (dont 2666 à Touba Mosquée et 1636 à Darou Khoudoss et 51 à Darou Miname). Cela trouve son explication dans le fait que la création de Touba mosquée par Serigne Fallou en 1946, devenu Khalif en 1945 a favorisé le peuplement de la localité au détriment des autres quartiers en l'occurrence Darou Khoudoss. La population toubienne a fortement augmenté passant de 2670 en 1960 à 599.127 habitants en 2010 (ANSD 2011). Compte tenu du taux d'accroissement naturel relativement élevé au Sénégal entre 2002 et 2013 (2,5%), la population de Diourbel qui était de 1.051.941 habitants en 2002 est d'après les résultats définitifs du RGPHAE estimée à 1.493.455 en 2013. En ce sens, la population du département de Mbacké en 2002 évaluée à 594.454 passe à 879.506 habitants en 2013. Cela traduit inéluctablement les effets de la migration vers Touba toujours active. En effet, en se basant sur le taux d'accroissement naturel entre 2002 et 2013 au Sénégal (2,5%), on peut déduire que la population toubienne qui était de 470.536 habitants en 2002 est aujourd'hui estimée à 668.027 habitants. Qui plus est, cet accroissement

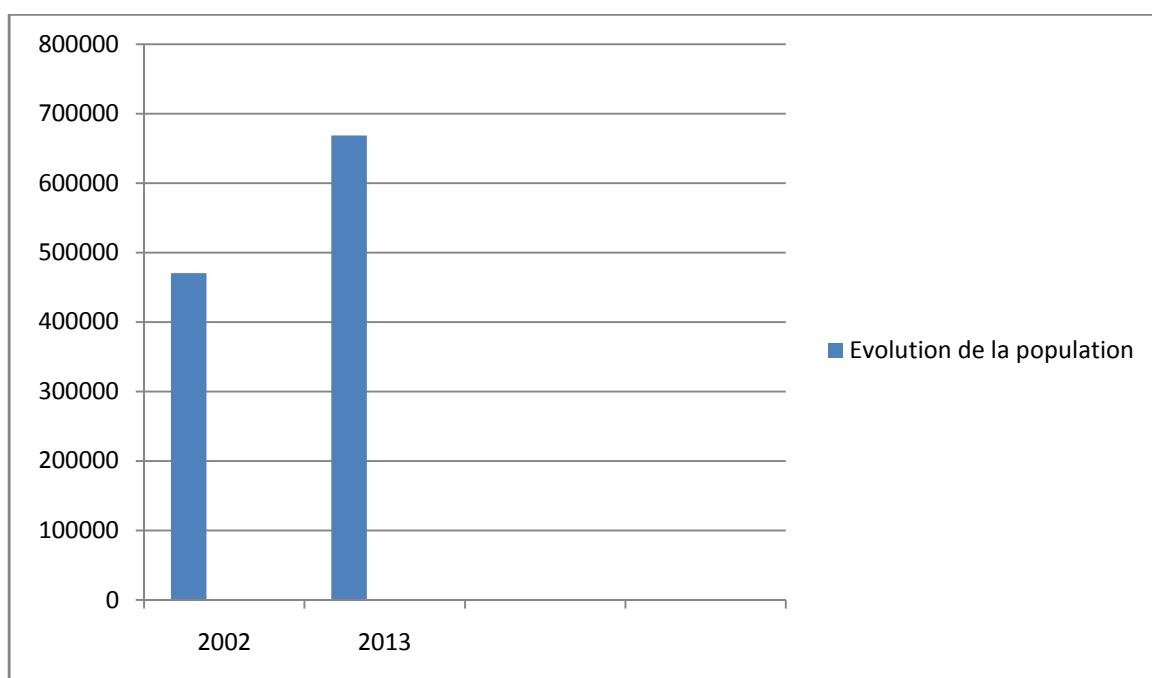
de la population est aussi une conséquence du taux d'accroissement naturel élevé dans la ville sainte.

**Tableau 13 : Evolution de la population toubienne de 2002 à 2013.**

Années	Populations
2002	470.536
2013	668.027

**Source :** estimation à partir du TAN du Sénégal de 2002 à 2013

**Figure 13 : Evolution de la population toubienne de 2002 à 2013.**



#### Dione, 2014

Il faut noter que cette population caractérisée par une longue évolution se distingue aujourd’hui par son expansion dans les périphéries. Touba Dianatou qui comptait d’après le RGPH de 2002, 15.462 habitants est suivant le taux d’accroissement naturel de (2,5%) entre 2002 et 2013 évalué à 19.719 habitants. Une faible évolution certes, mais faudra t-il tenir compte de l’absence des personnes qui dans le contexte de la migration interrégionale se trouvent dans les centres villes tels que Dakar. Ce qui fait que la population toubienne de façon générale est difficile à cerner. Compte tenu aussi de la réticence des personnes enquêtées, le nombre d’individu se trouvant dans la même concession est difficile à déterminer.

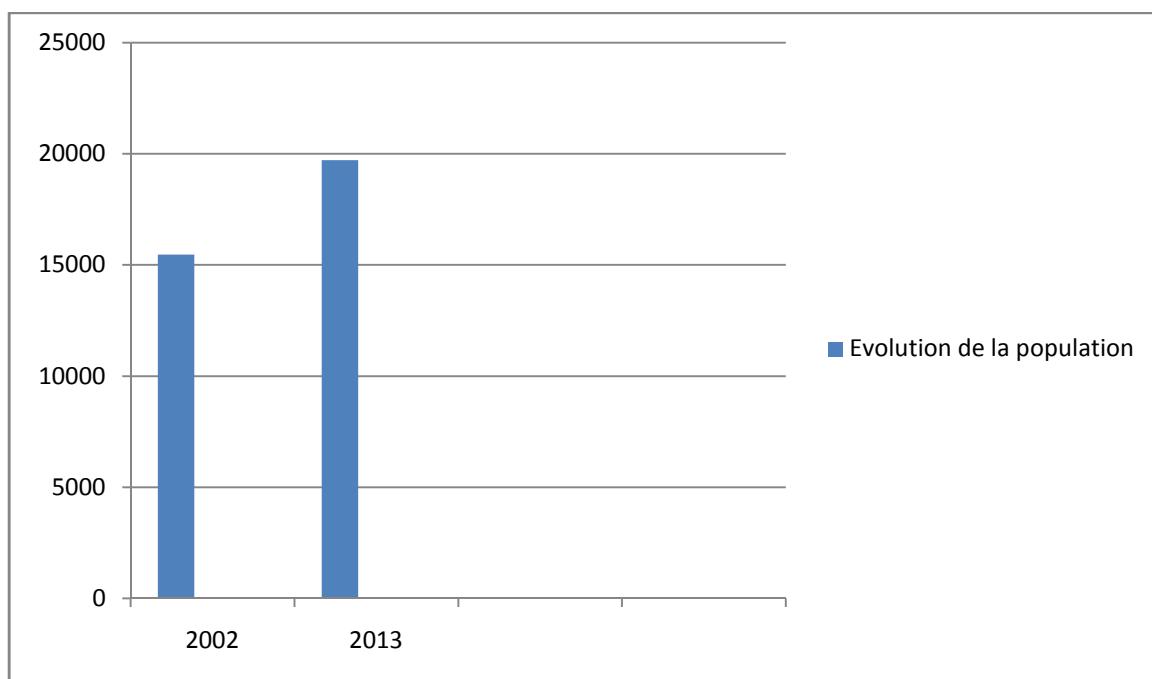
**Tableau 14 : Evolution de la population de Touba Dianatou de 2002 à 2013**

Années	Populations
2002	15.462
2013	19719

*Source : estimation à partir du TAN du Sénégal de 2002 à 2013*

Quel que soit la population de la localité, l'augmentation des concessions entre 2003 et 2013 montre que la population de Touba Dianatou a évolué. Celle ci se caractérise en effet par sa jeunesse. La plupart des personnes enquêtées affirment l'existence de plus d'enfants que d'adultes dans le ménage. Ceux-ci ont généralement entre 5 et 15ans.

**Figure 14 : Evolution de la population de Touba Dianatou de 2002 à 2013**



#### Dione, 2014

Nous remarquerons que la plupart des personnes interrogées affirment que des membres des familles se trouvent soit à Dakar soit à l'extérieur du pays. Cela se traduit par le caractère relativement vide des maisons pendant les périodes hors événements religieux.

Nd. C. Beye, la trentaine vit avec ses enfants et sa sœur seuls dans leur maison. Elle affirme que son mari est en Espagne et ne vient que pendant le Grand Magal de Touba qui a lieu chaque année. Son exemple est à prendre en compte dans la mesure où cette situation est visible aussi bien à Touba Dianatou que dans toute la ville.

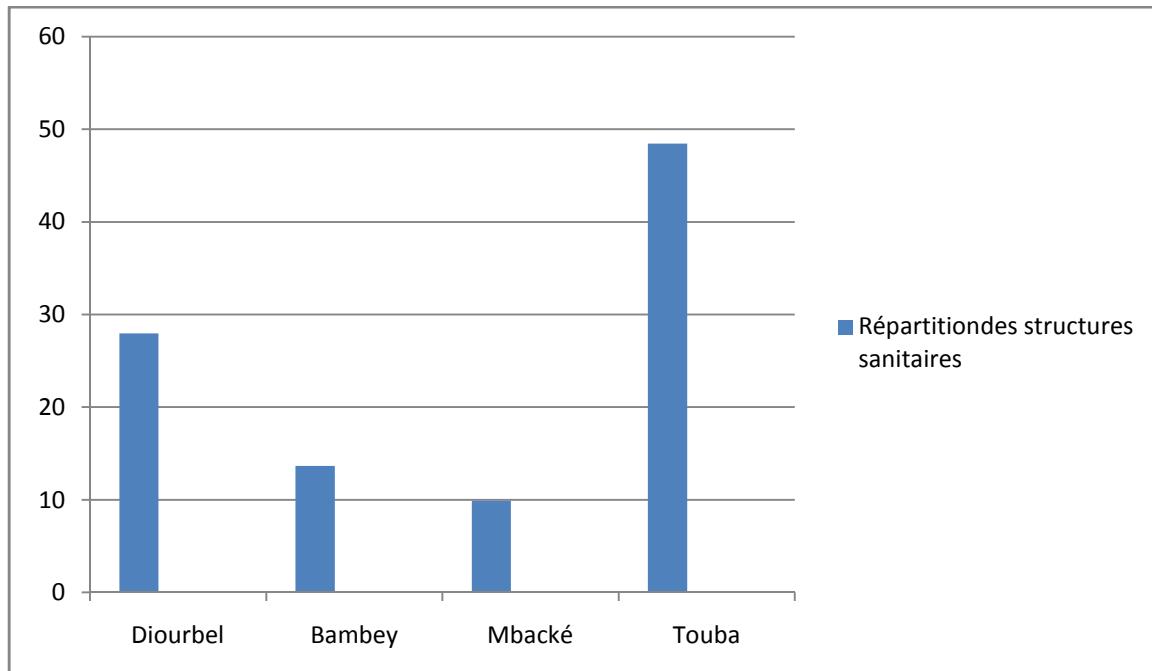
Sur le plan social, la poussée démographique peut s'expliquer aussi par l'amélioration des conditions d'existence. En effet, la création d'infrastructures depuis Serigne Abdoul Ahad et sa continuité améliore les conditions de vie des populations et favorise leur implantation définitive au détriment des autres localités de la région administrative. L'hôpital Matlaboul Fawzeyni de Touba Dianatoul regroupe 48,46% du personnel soignant de la région alors que Bambey se trouve avec 13,64%, Diourbel 27,97% et Mbacké 9,87%<sup>65</sup>

**Tableau 15 : Répartition du personnel sanitaire dans la région de Diourbel**

localités	Pourcentage (%)
Diourbel	27,97
Bambey	13,64
Mbacké	9,87
Touba	48,46

*Source : ANSD/SRSD/ 2010*

**Figure 15 : Répartition du personnel sanitaire dans la région de Diourbel**



*Dione, 2014*

#### I-4 : les facteurs économiques

<sup>65</sup> « ANSD/SRSD/Diourbel 2010 (op.cit) »

Touba bénéficie d'une notoriété remarquable. Bien qu'elle soit à l'intérieur du pays et qui, comme les autres espaces devaient être enclavées, Touba trouve sans doute sa place l'économie sénégalaise. En effet, grâce à la migration des populations dans la ville et l'accroissement naturel de celle ci, Touba reste un marché de consommation qu'il ne faut négliger. C'est dans ce contexte que les acteurs économiques du pays sont représentés dans la ville pendant que chacun essaye de gagner sa part de marché.

Cela intéresse le centre de la métropole certes qui polarise les infrastructures surtout de prestations de services comme on peut le remarquer sur la route nationale numéro 3 (RN3) qui quitte Mbacké menant vers la mosquée.

Les périphéries naissantes prennent forme avec des structures économiques embryonnaires. En effet, Touba Dianatoul caractérisant l'une de ses extensions se distingue par la rareté des infrastructures économiques dans la localité. Cependant certaines structures comme le marché qu'elle abrite, des boutiques de dépannage, des micro-entreprises dans les concessions situées en des points stratégiques sont notés dans le site.

Les facteurs économiques de l'urbanisation de Touba Dianatoul sont à chercher non pas dans l'inexistence d'infrastructures dans la localité mais dans l'essence de la fondation du peuplement. En effet, le manque d'espace dans le centre et la promiscuité dans les maisons ont favorisé le déplacement d'une bonne partie des toubiens et leur redéploiement vers les périphéries comme Touba Dianatoul. Ceux-ci observent une navette quotidienne entre leur lieu d'habitation et leur lieu de travail qui se trouve généralement dans le centre, par exemple au marché Ocass.

Il reste important de noter les implantations spontanées sur la voie publique (micro-entreprises, boutiques de dépannage) qui commencent à prendre forme et qui sont des conséquences de l'urbanisation non gérée par les autorités locales et déconcentrées. Avec l'essor de leur commerce, la situation ne faiblit pas et un élargissement même est certainement probable.

## **Chapitre II : une urbanisation facilitée par les conditions d'accès**

### **I-1 : Le processus d'urbanisation en Afrique**

*Aujourd'hui, le mode de vie urbain organise les territoires qu'ils soient construits ou pas. Les conséquences de l'urbanisation se font sentir partout* (Olivier Mongin)<sup>66</sup>. Rappelons qu'en 1950, le phénomène avait déjà gagné pratiquement toutes les terres. Mais l'écrasante majorité de la population urbaine était surtout concentrée dans les pays développés.

Aujourd'hui la répartition a bien changé, l'urbanisation concerne en premier chef les pays en développement. En 1996, sur plus 2 milliards de citadins, 1,5 vivent dans les pays du tiers monde. L'Afrique qui abrite une bonne partie de ces pays reste caractérisée par ce phénomène. Le taux d'urbanisation a été multiplié par 4,2, passant de 7,5% en 1950 à 31,5% de la population totale en 2000 (Géopolis)<sup>67</sup>. Ces mutations se manifestent sous diverses formes suivant les caractéristiques des localités.

En Afrique au sud du Sahara par exemple l'histoire de l'urbanisation peut être découpée en 3 grandes étapes (Gregory 1988)<sup>68</sup>. « Du XVII<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècle avec la traite des esclaves ; en 1880 et 1945, la pénétration coloniale qui accroît les besoins en main d'œuvre et l'implantation de quelques villes comptoirs. Pendant l'époque coloniale également, certaines migrations intra-africaines ont été favorisées afin d'accélérer le développement économique de certaines zones stratégiques. Les populations de l'intérieur ont été encouragées à émigrer vers des pays comme le Sénégal ... Depuis 1945, et surtout depuis les indépendances, les migrations spontanées se sont accélérées »

### **I-2 : L'urbanisation au Sénégal et le processus de son transfert à l'intérieur du pays**

Le Sénégal, situé au Sud du Sahara reste caractérisé conséquemment par ce phénomène qui n'épargne guère ses territoires. L'urbanisation dont les manifestations demeurent spectaculaires est caractérisée sur le territoire national et dans la région de Dakar particulièrement par une augmentation de la population, de la diversification des activités, d'une extension territoriale qui engendre quelques fois dans certaines zones la périurbanisation, une amélioration plus ou moins du niveau de vie des populations.

---

<sup>66</sup> -Olivier Mongin : la ville des flux (l'envers et l'endroit de la mondialisation urbaine, fayard 2013

<sup>67</sup> -Géopolis : Africapolis : dynamique de l'urbanisation, 1950-2020. Approche géostatistique (Afrique de l'Ouest), CHATEL Catherine et al, Doctorante, au SEDET (CNRS / Université Paris-Diderot)

<sup>68</sup> -Gregory J 1988 Migrations et urbanisation, In D. Ta butin, éd. Population et société en Afrique au Sud du Sahara P.369.399

Ce phénomène ne laisse guère sans conséquence les autres parties du territoire national.

Selon A. DIOP (2008)<sup>69</sup>, « *en Afrique de l'Ouest, on peut observer que les systèmes urbains s'organisent et fonctionnent à partir des capitales nationales* ». « *La ville capitale représente une grande proportion de la population urbaine de l'Etat, si ce n'est de l'ensemble de la population du pays* »<sup>70</sup>. Donc à partir de Dakar, la capitale, les régions de l'intérieur du pays s'organisent suivant un certain nombre de caractéristiques qui leur sont propres.

En effet, pour des besoins d'efficacité économique durant la colonisation, des infrastructures seront mises au point dans certaines de ces régions. « *Avec la construction du chemin de fer qui traverse le bassin arachidier, elles deviennent des pôles-relais incontournables entre Dakar et le reste du pays avec la construction des premières routes nationales, mais aussi et surtout avec l'aménagement d'une ligne ferroviaire entre Dakar et Kidira* » (Thiam 2008)<sup>71</sup>.

La région de Diourbel, région secondaire à l'instar des autres espaces internes du pays du fait de sa situation géographique a bénéficié de ces infrastructures pour se développer et améliorer son réseau. Cela a favorisé un exode intra-rural des populations des autres régions du pays envers Diourbel. Cet accroissement a continué et s'est nettement multiplié pendant les périodes de sécheresse des années 1970 cette fois-ci pour des raisons différentes. Puisque la première vague migratoire avant 1970 est caractérisée par des populations qui désirent améliorer leur vécu en profitant du développement de la région administrative mais la seconde c'est-à-dire à partir de 1970 est surtout liée aux problèmes que rencontre le secteur agricole (la sécheresse mais aussi la crise de la dette qui a pour effet, une réduction de l'aide financière accordée au secteur).

A partir de cette date, compte tenu des difficultés que rencontre la filière agricole les populations ne migrent plus seulement dans la région pour retrouver une vie plus décente mais pour fuir également les problèmes socio-économiques qui sévissent dans le monde rural de façon générale.

Nous noterons que cette urbanisation de la région est à mitigée. Depuis l'indépendance du pays, elle reste l'une des régions les plus faiblement urbanisées seulement (16%) d'après le

---

<sup>69</sup> -DIOP Amadou, 2008 Enjeux urbains et développement territorial en Afrique contemporaine, Khartala 176 pages

<sup>70</sup> Aménagement et urbanisme, Points de vue, Recherche et développement, Travaux d'étudiants 2013

<sup>71</sup> -Thiam. O 2008 : l'axe Dakar-Touba (Sénégal) ; analyse spéciale d'un corridor urbain émergent, thèse de doctorat.

RGPHAE de 2013. Ce pourcentage a en effet passé de (21%) en 1976, (21,5%) en 1988, et de (15,9%) en 2002. Cela s'explique certainement par une vague migratoire plus visible vers Touba que vers Diourbel. A cela s'ajoute, les infrastructures qui sont de plus en plus relatées dans la ville sainte (2.192 entreprises) contre (419) pour Diourbel (ANS/ SRSD/2010). Cela peut s'expliquer par la vétusté des infrastructures qui tardent à être renouveler et le PDU qui est dépassé selon la publication de l'ANS/ de 2010.

On peut penser que les populations préfèrent rallier la ville de Touba qui leur paraît apparemment plus favorable pour développer leur condition d'existence.

Selon Monteil, Touba avait 2670 âmes 1962. La ville se retrouve d'après la publication de (l'ANS/ 2010) avec 599127 habitants soit 44,2% de la population totale de la région de Diourbel.

De toutes les régions du Sénégal, c'est celle de Diourbel qui abrite la ville de Touba qui a obtenu pour cette nouvelle décennie le taux d'urbanisation le plus élevé après l'agglomération dakaroise : Diourbel (63,7%) Dakar (97,3%) (ANS/ 2011). Force est de constater que cette urbanisation traduit précisément une série de mutations opérées plus dans la ville de Touba.

L'urbanisation de la ville est en partie facteur de l'accès facile au sol qui a favorisé la multiplication des concessions depuis 1963, date de l'inauguration de la grande mosquée. En effet, depuis cette date l'évolution de la population est continue se caractérisant par une dynamique de l'occupation du sol.

Dianatoul Mahwa en est un exemple remarquable. Depuis sa création en 1981 par Serigne Abdoul Ahad Mbacké, la localité s'est distinguée par une occupation évolutive de son espace par des familles d'origines diverses.

## **II-3 : l'accès au foncier à Touba**

### **II-3-1 : l'accès au foncier à Touba depuis 1960**

Touba peut être considérée en 1960 comme un grand village ne dépassant pas 2500 habitants. Le peuplement a été effectif et évolutif à partir de 1963. « *Le quasi achèvement de la mosquée, la valorisation d'adduction d'eau depuis 1952 et la création du marché Ocass depuis 1957 consacrent la naissance du fait urbain* »<sup>72</sup>. A partir de ce moment, les conditions de vie favorables étaient visibles à Touba et l'occupation allait devenir possible. L'achat de parcelles n'existe guère. En d'autres termes, celles-ci étaient distribuées gratuitement. Par

---

<sup>72</sup> (Petites et moyennes villes d'Afrique noire)

*exemple, selon Gueye, « 50 à 70 parcelles furent attribuées par Serigne Cheikh Mbacké aux personnalités du lignage notamment à ses frères qui devraient installer leurs propres talibés ». Ceci était valable pour les autres dignitaires de la confrérie et montre par conséquent que l'accès au foncier pendant cette période était gratuit et ne faisait état d'aucune contre partie de la part de l'acquéreur.*

Sous le Khalifat de Serigne Abdoul Ahad, l'attribution des terres habitables était toujours gratuite. Son appel au peuplement en est la preuve évidente. Il faut noter que le Khalif général est à la fois le chef religieux mais aussi l'autorité publique de la ville et en assure son développement. *Il peut arriver dans un contexte qu'il délègue une partie de ses prérogatives aux Khalif de lignages.* Sur le plan foncier, selon Gueye, ceux-ci délèguent leur pouvoir temporel à un chef de village. Celui ci est essentiellement chargé des attributions foncières. Mais force est de constater que l'accès au foncier malgré son processus est relativement gratuit. Certains espaces fonciers du centre ont fait l'objet cependant de transactions financières pendant ces années.

### **II-3-2 : L'institutionnalisation du foncier à Touba**

Depuis l'établissement de l'immatriculation de l'espace toubien sous le numéro 528, TF : Bail, le 11 Aout 1931 sur réquisition du gouverneur général de l'AOF (régime foncier sénégalais Abdel K Boyer), Touba n'a cessé de grandir occupant de plus en plus d'espace. En effet l'immatriculation concernait 400ha autour de la mosquée lors de sa conception.

Selon le chef de service des domaines de Diourbel El M. Thiam, dans un entretien qu'il nous accordé, le titre foncier est effectif actuellement et concerne 29.000ha et constitue en effet une augmentation de la superficie initiale du foncier de Touba. Il a été délivré en 2005. Il constitue le prolongement du bail alloué à la communauté mouride en 1931. Nous constatons donc que le territoire toubien a largement augmenté entre 1931 et 2005.

Ce surplus provient des terres du domaine national en effet allouées à la communauté mouride et gérée selon El M Thiam par le Khalif général en place. D'après Gueye, la superficie bâtie a dépassé les 12.000 ha en 1992. Cela montre que les constructions sont sorties depuis cette date la superficie initialement allouée par l'Etat colonial.

En 1964, le Sénégal adopte une loi devant régir le foncier. Cette loi avait pour objectif de distinguer les propriétés privées des terres vacantes que l'Etat devrait gérer pour leur utilisation future. La loi N°64-46 du 17 Juin 1964 dans ses articles 1 et 2 définit les types et caractéristiques des terres du pays.

*Article 1<sup>er</sup> : constitue de plein droit le domaine national, toutes les terres non classées dans les domaines public, non immatriculées et dont la propriété n'a pas été transcrise à la conservation des hypothèques à la date d'entrée en vigueur de la présente loi. Ne font pas non plus partie de plein droit du domaine national, les terres qui à cette même date font l'objet d'immatriculation au nom d'une personne autre que l'Etat.*

*Article 2 : l'Etat détient les terres du domaine national en vue de leur utilisation et leur mise en valeur rationnelles, conformément aux plans de développement et aux programmes d'aménagement<sup>73</sup>.*

A partir de cette date, l'Etat devient l'unique administrateur des terres non appropriées. Selon Binocle<sup>74</sup>, « les terres du domaine national recouvriraient 98 à 99% des terres du Sénégal en 1964 ».

L'Etat remplace le chef coutumier et opère une distinction des terres du domaine national qui sont classées selon l'article 4 de la loi n° 64-46 du Juin 1964 en 4 zones : zone urbaine, classée, terroir et pionnier.

Par ailleurs, l'Etat sénégalais procède à une réforme administrative de son territoire. Celle-ci devait consacrer à la décentralisation du pays. Avec la loi 72-02 du 1<sup>er</sup> février 1972<sup>75</sup>, relative à l'organisation de l'administration territoriale qui remplace la loi 60-15 du 13 Janvier 1960 portant sur l'organisation administrative de la république.

Avec cette réforme de l'administration territoriale et locale, la loi n°72-25 du 25 Avril 1972, permet la création de 317 communautés rurales progressivement. Cette loi intéresse pour la plupart les zones de terroirs qui sont désormais administrées par l'Etat via la loi sur le domaine national. En effet, cette loi dans son article 7 stipule que « la zone des terroirs correspond en principe à la date de la publication de la présente loi aux terres qui sont régulièrement exploitées pour l'habitat rural, la culture, l'élevage... »

---

<sup>73</sup> La loi N°64-46 du 17 Juin 1964.

<sup>74</sup> Mémoire sur quelques aspects du régime foncier au Sénégal en Angleterre et en Gambie, Annales africaines 1965, p 235

<sup>75</sup> Textes constitutionnels du Sénégal de 1959 à 2007 Réunis et présentés par Ismaïla Madior FALL.

Avec l'acte II de la décentralisation en 1996, qui procède au transfert de 9 domaines de compétences aux collectivités locales, le domaine est en fait, désormais administré par les institutions décentralisées selon la loi 96-07 du 22 Mars 1996, portant transfert des compétences aux régions, aux communes et communautés rurales<sup>76</sup>.

C'est en ce sens qu'il faut comprendre le rôle de l'Etat dans l'accès au foncier à Touba de façon générale et à Touba Dianatoul en particulier. En délégant cette compétence à la collectivité locale, l'Etat a joué un rôle dans l'augmentation de la superficie de l'espace toubien qui passe de 400ha à 29.000ha en 2005.

Ainsi selon Gueye, Touba ne cesse de gagner des espaces appartenant au domaine national. Le lotissement se fait depuis une vingtaine d'année sur les terres du domaine national et désormais exclusivement (Gueye, 2000). Celles-ci sont détenues par le conseil rural qui affectent les terres au Khalif du quartier et ce, sous le Ndiguel du Khalif général. Le chef de village procède selon Gueye à la distribution sous la délégation du *Khalif de quartier*. Selon le chef de quartier de Touba Dianatoul, la mise en valeur est obligatoire même si cette dernière peut prendre plus de deux ans. Dépassé ce délai, si le terrain reste vide, ce dernier peut être attribué à une autre personne.

Parallèlement, les toubiens en général payent l'impôt foncier comme l'indique A. Mbaye, un habitant de Dianatou interrogé lors des enquêtes. Cela témoigne d'un cadre institutionnel existant même si celui-ci comporte des limites compte tenu du système politique qui semble régir la ville.

#### **II-4 : la situation actuelle de l'accès au foncier à Touba Dianatoul**

Le peuplement de Touba ne faiblit pas depuis sa création et celui de Dianatou également. Cette situation se traduit par l'augmentation de la surface bâti qui évolue progressivement. Cela passe nécessairement par l'accès au foncier qui est devenu problématique compte tenu de l'urbanisation de la localité. L'accès au foncier gratuitement est devenu rare sinon inexistant selon le chef le quartier. Une contre partie est observée par accéder à une parcelle se trouvant à Touba Dianatou. En effet, il affirme avoir distribué toutes les parcelles qui étaient à sa disposition. L'accès au foncier se fait généralement par la vente comme en témoigne Madame Thiam pharmacienne de profession qui a acquis sa parcelle en 2008.

---

<sup>76</sup> -Code des collectivités locales, 1996.

Selon le chef de quartier Modou Fall, les terrains sont vendus aujourd’hui à 3.000.000 environ et les parcelles en construction 5.000.000 généralement.

L’achat de parcelles qui étaient autrefois allouées gratuitement est du à la diminution des espaces habitables et à l’augmentation de la population, celle-ci devenant de plus en plus dynamique. Ainsi une continuité urbaine est même d’autant plus visible entre Touba mosquée et Touba Dianatoul.

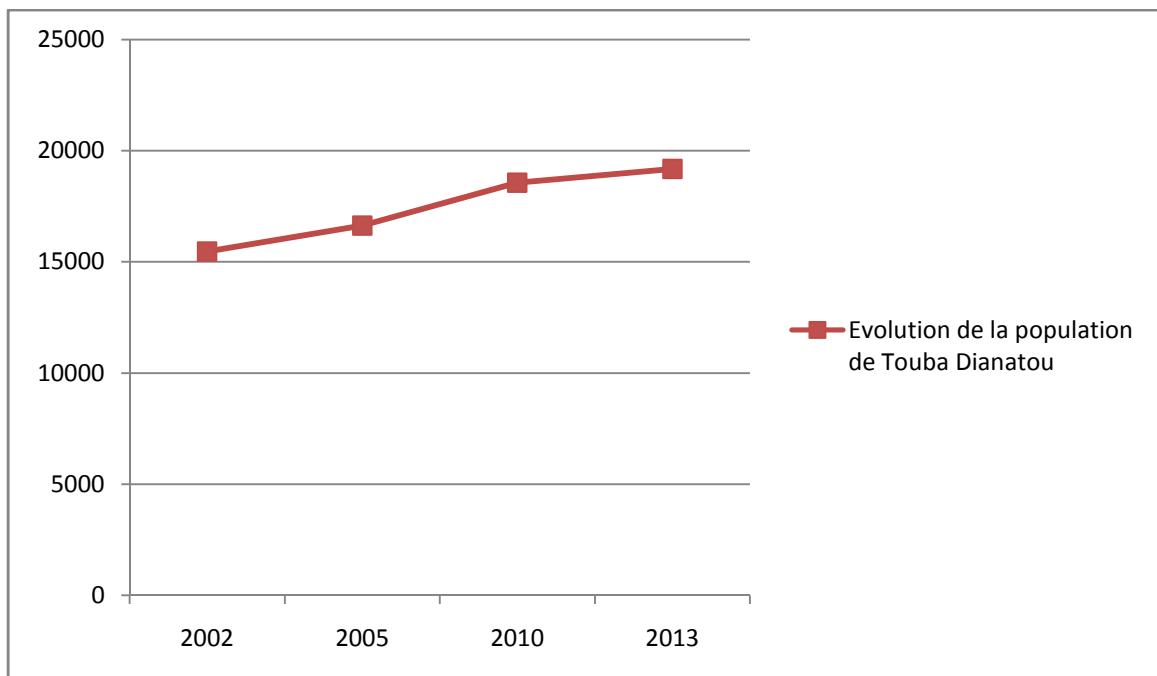
Dans un entretien que nous avons eu avec Ahmadou Gueye, habitant de Touba Dianatou qui plus est, chef de service de l’urbanisme de Mbacké jusqu’en 2010, ce dernier affirme que l’accès au foncier est devenu difficile à Dianatou à cause de la dynamique de la population toubienne. A cela s’ajoute, sa proximité à la Grande Mosquée par rapport à d’autres extensions périphériques. En effet, si on se base sur le taux d'accroissement naturel établi par le RGPHAE en 2013, la population évaluée à 15.462 par le RGPH en 2002, passe à 16.623 en 2005, à 18.558 en 2010 et à 19179 en 2013.

**Tableau 17 : Evolution de la population de Touba Dianatou de 2002 à 2013.**

Années	Populations
2002	15.462
2005	16.623
2010	18.558
2013	19.179

*Source : estimation à partir du TAN du Sénégal de 2002 à 2013.*

**Figure 17 : Evolution de la population de Touba Dianatou de 2002 à 2013.**



### Dione, 2014

Modou Fall affirme ne plus disposer de terrains à distribuer. Ce qui veut dire que l'accès au foncier se fait l'achat de ceux-ci à partir de particuliers. Selon lui, ce sont des individus qui avaient bénéficié de la facilité de l'accès au foncier dans les années 1980 qui vendent quelques une de leur acquisition au tiers.

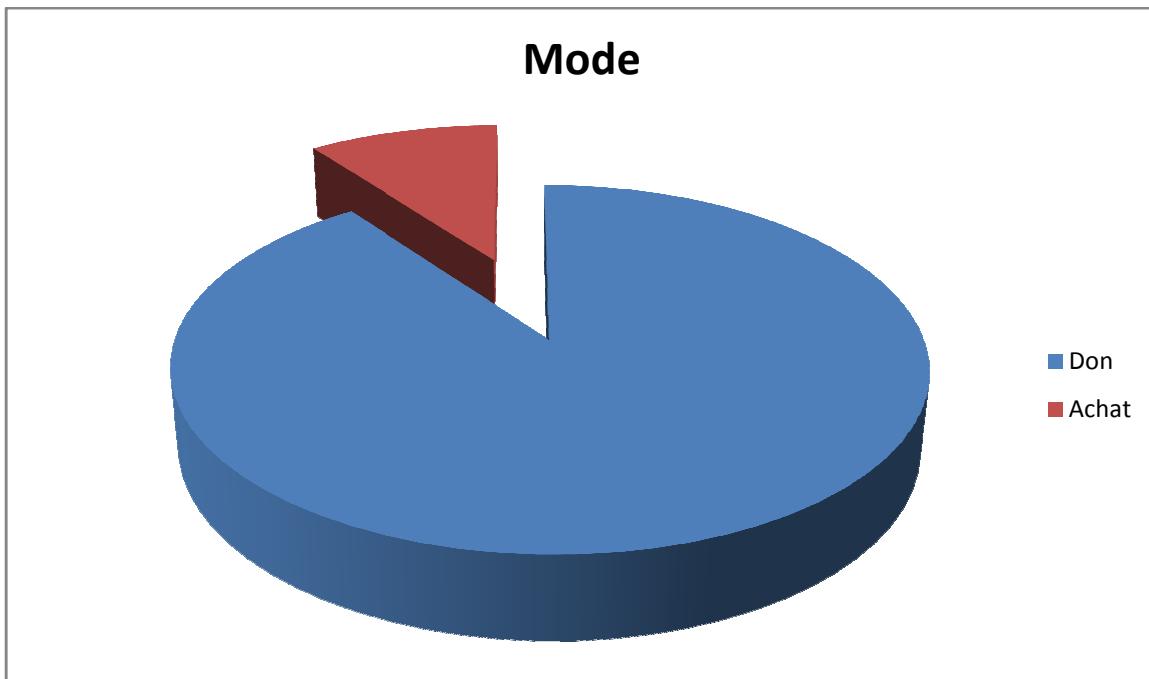
D'après les enquêtes effectuées, 10% des personnes enquêtées ont en effet acheté leur lieu d'habitation à partir de particulier alors que 90% l'ont reçu sans verser une somme d'argent en retour. Selon le chef de quartier, la seule somme demandée était le transport pour se rendre sur le site en question. Même si cela représente un faible pourcentage, il faut avoir à l'idée que l'obtention de parcelles était jusque là gratuite. En effet, on assiste face à une nouvelle problématique concernant l'accès au foncier.

**Tableau 18 : Modalité d'accès au foncier**

Modes	Pourcentage(%)
Don	90
Achat	10

*Source : enquête, Dione, 2014*

**Figure 18 : Modalité d'accès au foncier**



*Dione, 2014*

Par ailleurs, la localité du fait de sa formation évolutive, ne dispose pas beaucoup de structures commerciales. Cependant, les seules visibles sont localisées sur les façades des maisons et ne donnent pas donc de lieu à une transaction financière.

Les autres structures commerciales qui occupent la voie publique ne bénéficient d'aucune autorisation d'occuper, selon l'adjoint au maire de la commune et chargé de la commission habitat et voirie, Djily Kébé, mais aussi le chef de service de l'Urbanisme de Mbacké M.Thiaw. Par conséquent, les occupants ne versent aucune somme d'argent pour pouvoir occuper la voie publique.

### **Chapitre III : les effets de l'occupation foncière**

#### **III-1 : les effets liés à la population**

L'accès facile au foncier a favorisé au fil des années l'occupation évolutive de l'espace. Il met en exergue la dynamique migratoire qui caractérise les populations localisées depuis quelques années de plus en plus vers la périphérie. Cette occupation consacre plusieurs effets à la population.

##### **III-1-1 : les effets liés au logement**

L'accès au foncier dans la localité paraît relativement facile et a joué un rôle favorable à l'acquisition de logements pour les populations nécessiteuses. Cela traduit en effet une

solution face à la satisfaction des besoins des populations concernant un lieu d'habitation. Les populations en ayant bénéficié de parcelles habitables appartiennent pour la plupart à des catégories sociales les moins favorisées.

D'après les résultats de nos enquêtes, bon nombre des personnes interrogées travaillent comme ouvriers (86%) ou sont non actifs (10%). En d'autres termes, leur accès au foncier à travers le don, constitue par conséquent un fait participant à l'amélioration de leur bien être.

### **III-1-2 : les effets liés à la fonction de la localité**

Avec l'acte III de la décentralisation<sup>77</sup>, Touba mosquée qui était auparavant une communauté rurale, devient une commune de plein exercice. Son statut s'apprécie à travers l'espace toubien par une redéfinition de l'appellation de ses structures de même que ses prérogatives.

Cependant, à cause de déficits notables sur le plan infrastructurel, la localité reste relayer au second plan. Nous remarquerons que mis à part le marché qu'elle abrite et quelques activités informelles, des voitures, charrettes assurent le transport des populations de Dianatou vers le centre de la ville. Cette navette permet en effet, aux populations d'acquérir de produits indispensables à leur quotidien mais aussi de vaquer à leur lieu de travail.

#### **Photo 4 : Les principaux moyens de transport à Touba Dianatoul**

---

<sup>77</sup> Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales



*Dione, 2014*

### III-1-3 : les effets liés à l'accès aux services sociaux de base

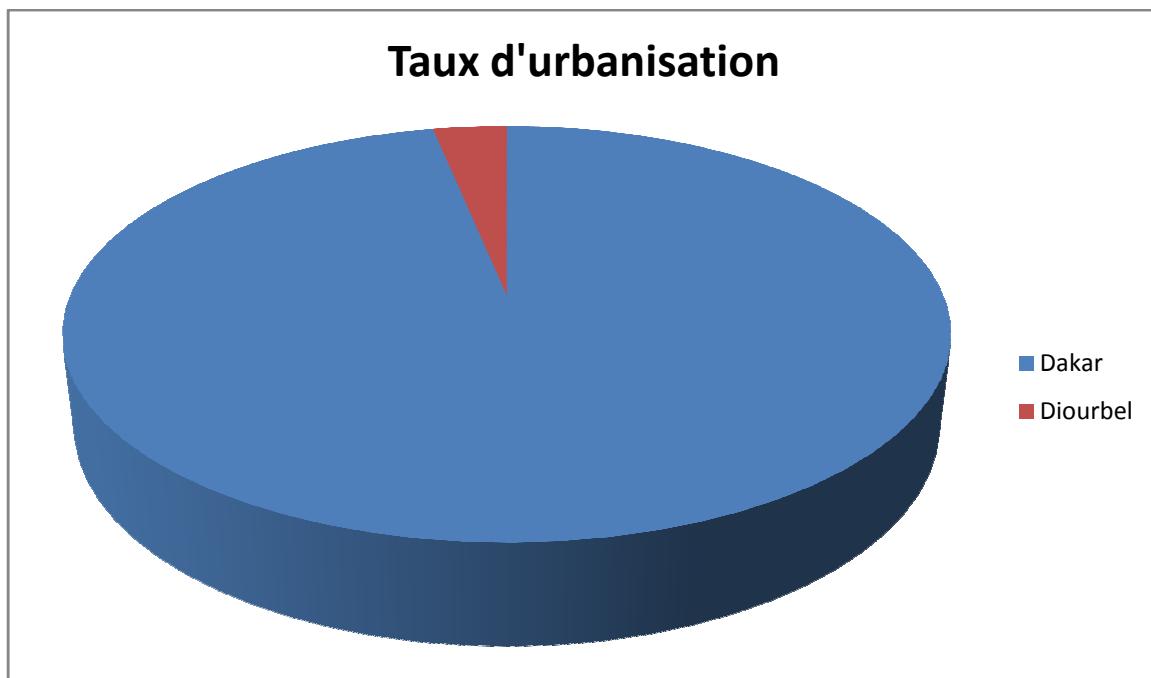
Touba en général et Touba Dianatou en particulier se trouvent dans la région de Diourbel. Cette dernière d'après les résultats du RGPHAE 2013, fait partie des régions les moins urbanisées du pays (16%) contre (96,5%) pour Dakar. Cela traduit un déficit en matière d'infrastructures devant favoriser le développement de bonnes conditions d'existence.

**Tableau 19 : Comparaison des taux d'urbanisation de Dakar et de Diourbel**

Régions	Pourcentage (%)
Dakar	96,5
Diourbel	16

*Source : RGPHAE, 2013*

**Figure 19 : Comparaison des taux d'urbanisation de Dakar et de Diourbel**



Dione, 2014

### III-1-3-1 : l'accès à l'eau

Avec l'augmentation progressive de la population, des problèmes d'accès à l'eau potable se posent surtout lors des grandes manifestations comme le grand Magal de Touba.

Selon, l'administrateur de Mahou rahmaty, M. Badiane, dans un entretien qu'il nous accordé, l'accès à l'eau à Touba dépend de 22 forages installés progressivement depuis 1952. Cette eau est utilisée comme nous avons pu le constater pour les pratiques quotidiennes telles que la cuisine, la toilette... Il est à noter que le prolongement de l'espace urbain entraîne une extension des réseaux hydrauliques. Touba Dianatoul se trouvant à la périphérie par rapport au centre, trouve quelques difficultés quant à son approvisionnement en eau. A cela s'ajoute la qualité de l'eau qui n'est pas des meilleures selon les habitants de la localité. C'est ce qui explique l'achat de bidons d'eau devant servir pour une alimentation directe.

Lors d'un entretien avec un charretier qui transportait de l'eau dans des bidons, ce dernier avance qu'il vend ses bidons à une clientèle régulière de la localité compte tenu de la qualité non satisfaisante de l'eau des forages. Cette eau provient selon lui d'un village situé à 8km de Ngabou, satté, ce qu'a confirmé l'administrateur de Mahou rahmati. Le bidon est vendu à 150f CFA et est bien apprécié des populations qui le distingue de l'eau des forages par cette appellation « ndox mu nex » ou eau potable.

**Photo 5 : Une charrette transportant des bidons d'eau**



*Dione, 2014*

Par ailleurs, le responsable de Mahou rahmati basé à Touba Dianatou nous a fait savoir que son organisme œuvre pour l'accès à une eau potable qui passe par un réseau d'adduction d'eau potable et purifiée tirée à partir de forages situés à Dianatou et d'autres en construction près de Sam dans le Nord-est.

Pour la commercialisation de cette eau, des bidons sont mis en place par la structure à la disposition des femmes de la localité et d'ailleurs. Ces dernières reçoivent le bidon à un coût de 80 f CFA qu'elles vendent à 125f CFA.

**Photo 6 : Mode de d'alimentation des réservoirs d'eau de Mahou Rahmaty**



*Dione, 2014*

Cependant, la limitation de leur fond de roulement les oblige à rationaliser leurs actions. Selon lui, la structure n'est subventionnée que par le Khalif général. Parallèlement, la construction de nouveaux forages devrait pouvoir satisfaire les besoins en eau potable pour tout Touba en générale et Touba Dianatou en particulier.

### **III-1-3-2 : l'accès à de meilleures conditions sanitaires**

Touba se caractérise par une population relativement nombreuse. Cela engendre plusieurs problèmes dont l'accès aux soins. Touba Dianatou n'échappe pas à cette règle. Malgré la présence d'un hôpital dans la localité et le seul même dans toute la ville selon les résultats de l'ANSD 2010, Touba et Dianatou se singularisent en particulier par rapport au reste de la région. Selon les normes de l'OMS, il faut un hôpital pour 150.000 habitants, un centre de santé pour 50.000 habitants et un poste de santé pour 10.000 habitants (ANSD / Diourbel 2010). Touba du fait de sa grande population et des infrastructures sanitaires déficitaires, enregistre le plus bas taux de couverture en termes de poste de santé avec un poste de santé pour 29.956 habitants, soit environ 3 fois plus que la norme préconisée par l'OMS.

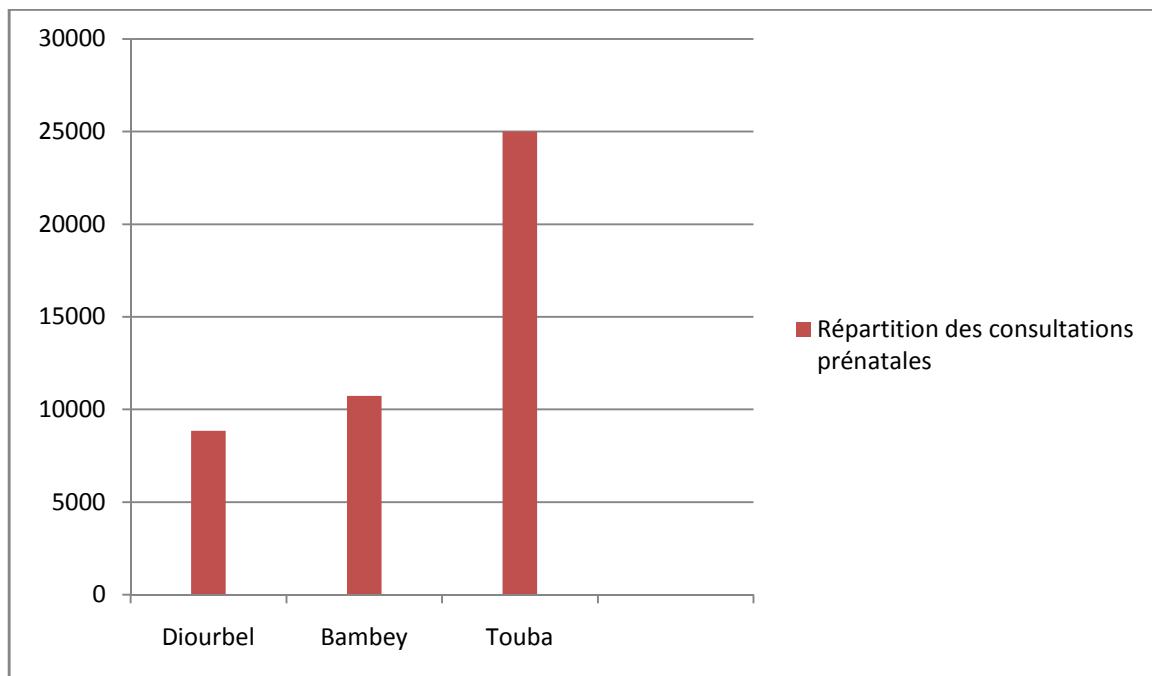
Par exemples, les consultations prénatales (CPN) étaient de 24.999 à Touba et 10.738 à Bambey, 8856 à Diourbel, ANSD (2010). Cela montre en effet, le gap qui existe entre les demandes et les offres de services sanitaires à Touba en général et à Touba Dianatou en particulier.

**Tableau 20 : Répartition des consultations prénatales de la région de Diourbel**

Localités	Pourcentage (%)
<b>Diourbel</b>	8.856
<b>Bambey</b>	10.738
<b>Touba</b>	24.999

*ANSD/SRSD/ 2010.*

**Figure 20 : Répartition des consultations prénatales de la région de Diourbel**



**Dione, 2014**

D'après une infirmière Mme Fall, de l'hôpital Matlaboul Fawzeyni, Touba Dianatoul ne dispose ni de poste de santé encore moins d'un centre de santé. L'hôpital constitue la seule infrastructures sanitaire de la localité. Cette infrastructure intéresse en plus des populations du site, des individus divers de par leur provenance surtout de la région administrative.

**Photo 7 : Hôpital Matlaboul Fawzeyni de Touba**



***Siweul.com, 2013***

A cela s'ajoute le niveau de vie assez bas de la population qui n'a pas généralement les moyens pour prendre des soins de façon régulière dans les structures sanitaires..

### **III-1-3-3 : l'accès à l'éducation**

Le caractère religieux de Touba en général et Touba Dianatou en particulier, fait que l'éducation soit marquée depuis longtemps par la religion. Jusqu'à une période récente, les toubiens étaient réticents quant à amener leurs enfants à l'école française. Cette situation a évolué dans la mesure où une bonne partie des jeunes sont aujourd'hui de plus en plus instruits en français. Mais compte tenu de caractère religieux de la ville, les établissements sont localisés en dehors de la ville. Les plus proches se trouvent à Mbacké. Les élèves habitant Dianatou profitent des moyens de communication sus cités pour se rendre à l'école. Concernant, l'enseignement religieux, il est dispensé généralement dans les domiciles des chefs religieux habitant la localité.

L'accès à l'éducation reste limité dans la zone et cela influe négativement sur la vie quotidienne. Il faut noter que même si Touba est devenu une commune de plein exercice, sa population comme celle tant d'autres collectivités locales est caractérisée par des ruraux. Ceux qui administrent la localité n'ont pas pu acquérir une formation leur permettant de gérer la ville. Cela se traduit par leur ignorance en matière de normes à respecter surtout celles urbanistiques. Cela caractérise en effet la population qui, pour la plupart vient des villages environnants étant de surcroit analphabète.

### **III-1-3-4 : les effets liés à la sécurité**

L'accroissement de la population d'un côté et de l'étalement des espaces habités de l'autre entraînent des problèmes sécuritaires inouïs. Hormis la police installée dans la localité, et la gendarmerie à l'entrée de Touba, la ville ne jouit d'aucune autre infrastructure sécuritaire. Avec l'étalement urbain et le déficit de personnels compétents, les événements en marge de la légalité sont visibles et récurrents. Selon le chef de l'urbanisme de Mbacké, les maisons inachevées constituent les lieux de refuge des délinquants. Il avance que compte tenu de la spécificité de la ville, les hors la loi prennent généralement Touba pour échappatoire après avoir commis un délit. Cela relève d'un problème de sécurité majeur dans la ville. L'insécurité qui sévit dans la ville est aussi visible sur toute l'étendu du territoire sénégalais.

C'est en ce sens lors de la Conférence sur la réforme de la police en Afrique de l'Ouest 24 au 27 novembre 2010, à Dakar, au Sénégal<sup>78</sup>, Kassoum Kambou, Magistrat, Conseiller à la Cour de cassation du Burkina Faso, a énuméré dans son allocution d'ouverture les défis auxquels fait face la réforme de la police en Afrique francophone qui sont similaires à ceux des *juridictions anglophones*. *Ils comprenaient :*

- *la culture de l'impunité* ;
- *l'absence de mécanismes indépendants de plaintes* ;
- *le manque de volonté politique pour une véritable réforme* ;
- *l'utilisation du militaire dans le cadre des fonctions de maintien de l'ordre* ;
- *une formation insuffisante* ; et,
- *les mauvaises conditions de travail de la police*.

Ces maux constituent le mal de la police africaine et sénégalaise en particulier. Ses effets restent visibles à travers la récurrence des délits et crimes dans les localités souffrant surtout de déficit de personnel mais également de leur situation géographique. Touba Dianatou n'échappe pas à ces deux caractères.

#### **Photo 8 : Direction de la sécurité publique, commissariat spécial de Touba.**



**A. Dione, 2014**

---

<sup>78</sup> Conférence sur la réforme de la police en Afrique de l'Ouest 24 au 27 novembre 2010, à Dakar, au Sénégal

### **III-2 : les effets liés à l'espace**

La première conséquence de l'accès au foncier à Touba Dianatou est sans doute l'accroissement de la surface bâtie. Elle a évolué sans doute depuis 1981 et cela se traduit par une concentration de la population dans l'espace. Les effets sur l'espace sont visibles à travers la dynamique des flux d'entrée et de sortie des personnes et biens. L'espace occupé ne cesse de grandir évoluant certes avec l'augmentation de la population. En effet entre 2003 et 2014, les constructions ont relativement augmenté. En effet, sa construction en tant qu'espace habitable est d'une importance capitale pour le relogement de la population de la ville mais également pour les nouveaux arrivants. Compte tenu de la diminution de parcelles allouables à Dianatou, une promiscuité naissante est palpable. Cela devrait interpeller les services déconcentrés pour garantir à la localité une évolution meilleure.

#### **III-2-1 : l'occupation spontanée de la voie publique**

Le caractère spécial de Touba en général et de Touba Dianatoul en particulier constitue l'un des éléments explicatifs du caractère assez flou concernant la gestion urbaine de la ville. A cela s'ajoute, la dimension spatiale, la taille démographique qui est incompatible avec le système institutionnel en place. Cela engendre une mauvaise compréhension et une définition inadéquate de l'occupation de l'espace.

Lors de l'enquête effectuée dans la localité, les personnes occupant la voie publique et qui développent une activité commerciale, affirment n'avoir pas en leur possession une autorisation leur permettant de s'installer sur les lieux en question. En plus, dans un entretien obtenu avec le chargé de la commission de l'habitat et de la voirie de la commune, ce dernier affirme que la municipalité n'a délivré aucune autorisation d'occuper. Si l'activité nécessite une autorisation, les intéressés demandent néanmoins la permission au chef de quartier comme en témoigne celui de Touba Dianatoul. Celui-ci donne son aval puis qu'il considère que la structure implantée sur l'espace public se trouve aussi sur la parcelle qu'il a allouée à l'occupant.

Ces ateliers et boutiques ou locaux professionnels sont diverses comme on peut le noter sur ces images ci dessous.

**Photo 9 : Exemple d'installation irrégulière sur l'espace public**



*Dione, 2014*



*Dione, 2014*

Par ailleurs, au cours de l'entretien avec le chef de service de l'urbanisme de Mbacké, celui-ci affirme que pour cette année et les années précédentes, aucune autorisation de construire pour Touba en général n'a été délivré par son service qui pourtant indispensable selon le code de l'urbanisme<sup>79</sup> dans ses articles 69, 70, 71, 72,73 et 74. Cela explique la spontanéité des constructions et leur caractère parfois informel.

Ces effets sont visibles sur la route principale séparant la localité de Darou Miname par des occupations récurrentes sur la voirie et de façon évolutive.

En définitive, à cause du statut de la ville, le contrôle qui sied n'est jamais respecté et l'occupation spontanée se généralise et touche même la nouvelle périphérie.

L'occupation spontanée de l'espace constitue un handicap pour la cohérence spatiale. Cela peut ne pas permettre l'installation des services sociaux de bases décents et profitables aux populations. De même, l'occupation anarchique de l'espace constitue un problème sécuritaire et empêche le développement de bonne condition de vie.

## **II-2-2 : les effets liés à l'étalement périphérique**

Touba Dianatoul est sans doute l'un des quartiers les plus limités des périphéries du centre. C'est sans soute cela qui explique l'occupation presque complète de la surface. Cela a pour effet l'apparition de nouveaux espaces en dehors des limites de la zone surtout au Nord, ce qui constitue un étalement périphérique. Les localités telles que Touba Fall au Nord-Ouest, Sam au Nord, Darou Tanzil au Sud-ouest sont en train de s'organiser progressivement autour de Touba Dianatoul, même si c'est de manière disproportionnée. En ce sens, Dianatou pourrait devenir un pole autour duquel, s'affirmeront les périphéries naissantes. Selon M. Badiane administrateur de Mahou Rahmaty, la construction de nouveaux forages est en cours dans ces zones périphériques principalement. Cela pourrait davantage favoriser l'étalement grâce à une amélioration des conditions des populations avec un accès plus garanti des services sociaux de base.

---

<sup>79</sup> LOI N° 88-05 du 20 Juin 1988 PORTANT DE L'URBANISME.

### **III-3 : les effets liés à l'environnement**

#### **III-3-1 : la pollution**

Compte tenu de son urbanisation encore limitée, Touba Dianatou est faiblement touchée par les effets de l'urbanisation dans le monde. En effet, hormis les gaz dégagés par les véhicules, il n'existe pas d'autres structures polluantes dans la zone. Cependant, cette pollution engendrée par les véhicules ne peut être négligée dans la mesure où avec l'augmentation de la population, elle risque de prendre de l'ampleur. Cela constitue par conséquent, un facteur de dégradation de l'environnement. A cela s'ajoute, les déchets plastiques, les gobelets plastiques utilisés pour le café touba...



#### **III-3-2 : l'évacuation des ordures ménagères**

*« Au niveau national, 3 principaux modes d'évacuation des ordures ménagères sont observés : dépôts sauvages (42%), camion de ramassage (29,1%), et calèche ou charrette (16,1%). La calèche ou charrette évacue en général plus du quart des ordures dans la région de Thiès, Diourbel et de Kaolack ». (RGPHAE, 2013).*

Ce dernier mode constitue la principale forme d'évacuation des ordures notées à Touba en général et à Touba Dianatoul en particulier.

L'inexistence d'une gestion urbaine dédiée amène les populations à s'occuper directement de l'évacuation de leurs ordures ménagères. Pour cela, une entente est conclue avec les charretiers qui acceptent de passer quelques fois dans la semaine pour ramasser les ordures, selon Ahmadou Gueye, habitant de la localité. Une somme de 1.500 f CFA leur est donnée chaque mois pour l'acquittement de cette tache.

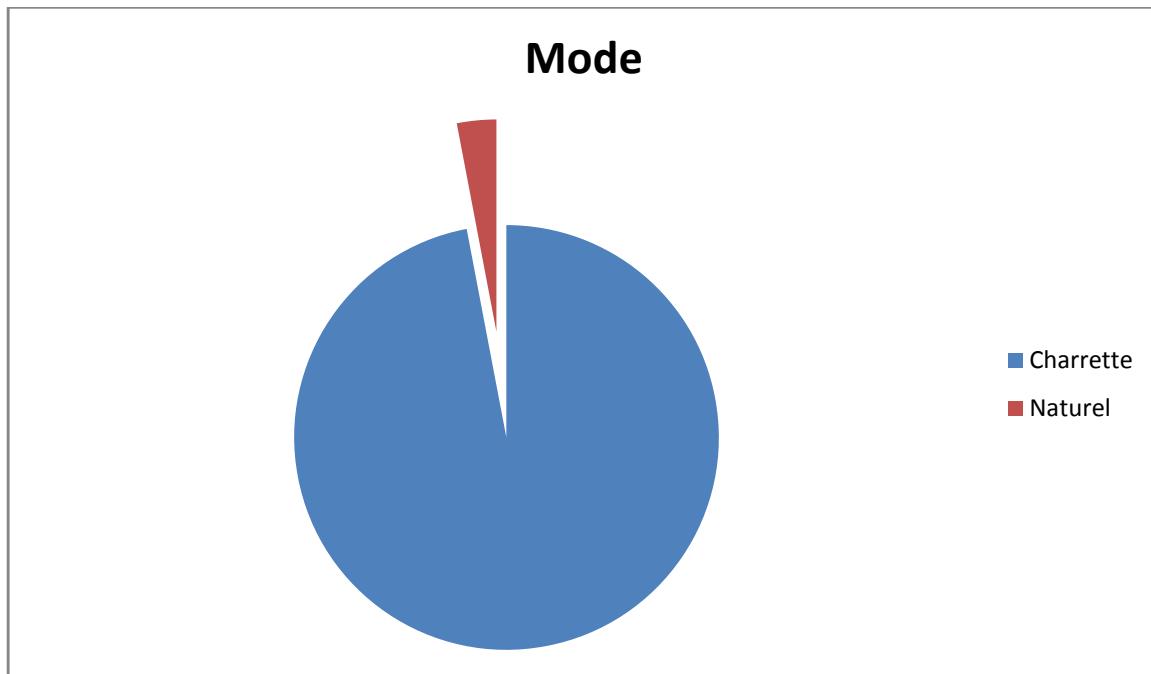
D'après les enquêtes menées, (97%) de la population dépendent des charrettes pour évacuer leurs ordures et (3%) les jettent dans la nature et 0% dépendent des camions.

**Tableau 21 : Modes d'évacuation des ordures**

Modes	Pourcentages(%)
Charette	97
Naturel	3
Camion	0

Source : enquête, Dione, 2013.

**Figure 21 : Modes d'évacuation des ordures**



Dione, 2014

Cette situation reflète dans une certaine mesure de déficit des opérations de la municipalité pour la gestion de l'environnement, mais aussi d'assurer à la population de meilleures conditions d'existence. Cela peut éventuellement s'expliquer par le fait que les élus locaux se caractérisent pour la plupart d'entre eux par leur limitation de leur compétence dans leur fonction.

### **III-3-3 : l'assainissement**

La réduction de la pauvreté est une partie intégrante des 8 objectifs des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à travers l'éducation, l'amélioration des conditions d'existence, notamment pour la couverture des besoins en assainissement.

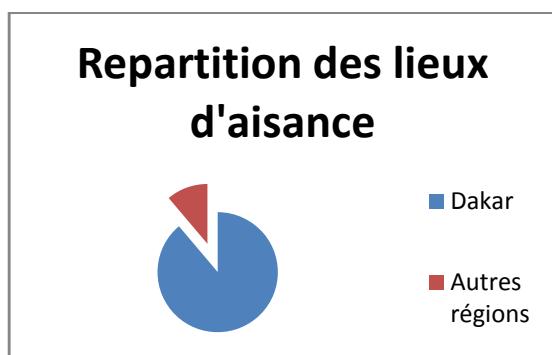
Cette dernière se caractérise par son déséquilibre sur le territoire national. En effet, « *les réseaux d'égouts les plus développés se trouvent à Dakar (40%) des ménages disposent de lieux d'aisance munis d'une chasse d'eau raccordé à l'égout. Dans la plupart des régions (moins de 5%) des ménages est concernés* ». Le type d'aisance raccordé à l'égout s'évalue à Dakar pour (40,9%) et de (4,5%) pour Diourbel. (RGPHAE, 2013).

**Tableau 22 : Répartition des lieux d'aisance dans le pays disposant d'une chasse d'eau raccordé à l'égout.**

Localités	Pourcentage(%)
Dakar	40
Autres régions	5

Source : RGPHAE, 2013.

**Figure 22 : Répartition des lieux d'aisance dans le pays disposant d'une chasse d'eau raccordé à l'égout.**



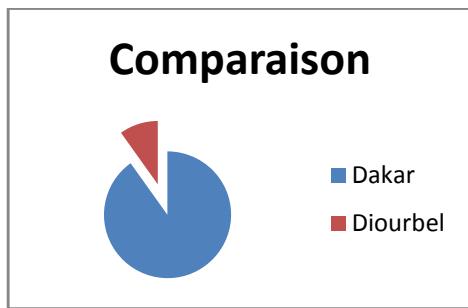
Dione, 2014

**Tableau 23 : Comparaison des types d'aisance raccordée à l'égout entre Dakar et Diourbel**

Régions	Pourcentage(%)
Dakar	40,9
Diourbel	4,5

Source : RGPHAE, 2013.

**Figure 23 : Comparaison des types d'aisance raccordée à l'égout entre Dakar et Diourbel**



*Dione, 2014*

Touba Dianatoul est une zone périphérique par rapport au centre abritant la Grande Mosquée. En ce sens, les plans d'assainissement devant faciliter l'évacuation des eaux ne sont pas encore visibles dans la zone.

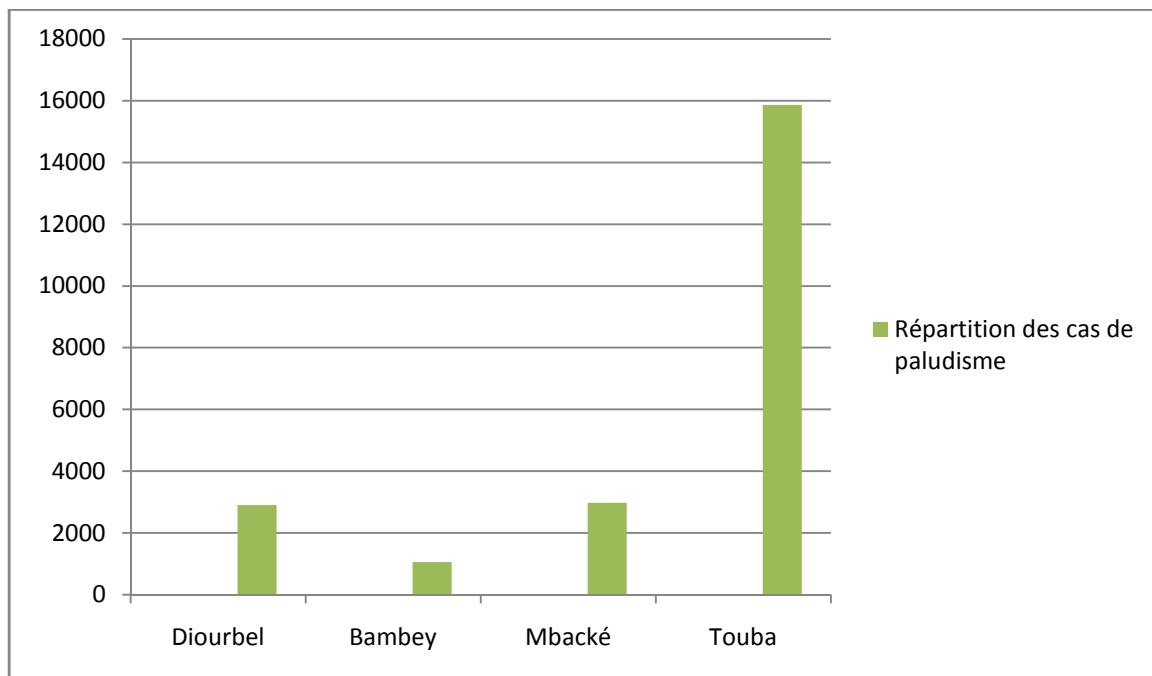
Force est de constater, que l'assainissement même de Touba n'intéresse que les eaux pluviales selon M. Samb, un technicien du service décentralisé de l'ONAS de Diourbel. Les eaux des fosses septiques sont donc gérées individuellement. Cela constitue un problème environnemental et de santé publique dans la mesure où toutes les opérations qui devaient être gérées par les canalisations sont observées à la surface et constituent une menace pour la population contre les maladies comme le paludisme. Touba enregistre en 2009, 15860 de cas de paludisme contre 2979 pour Mbacké, 2908 pour Diourbel et 1059 pour Bambey. *Près de 7 malades sur 10 atteints par le paludisme sont concentrées à Touba (15860, soit 69,54%). Par ailleurs, la plupart des décès palustres sont enregistrés dans les districts de Touba et Mbacké (99,71% des décès). Il convient de signaler également que près de 10% des décès palustres touchent des enfants de moins de cinq ans.* (ANSD 2010).

**Tableau 24 : Répartition des cas de paludisme dans la région de Diourbel**

Localités	Valeurs
Diourbel	2.908
Bambey	1059
Mbacké	2.979
Touba	15.860

*Source : ANSD/ SRSD/2010.*

**Figure 24 : Répartition des cas de paludisme dans la région de Diourbel**



Dione, 2014

### **III-3-4 : l'inexistence d'espace vert**

Dianatou, malgré son dynamisme, l'accroissement de la population et l'augmentation du bâti, ne bénéficie pas d'espaces verts. La pollution générée par les voitures n'est absorbée que par les arbres qui se trouvent généralement devant les lieux d'habitation. L'inexistence d'espace vert est sans doute liée au caractère religieux de la ville. En tout état de cause, son inexistence favorise la pollution de l'air et constitue un facteur pour la dégradation de l'environnement.

Par ailleurs, la surface habitable en réelle croissance entraîne le ralentissement du peu de couverture végétale noté dans la localité. Les territoires couverts d'herbes sont décimés par les nouvelles occupations.

## **Troisième partie : stratégie d'une gestion urbaine soutenue**

### **Chapitre I : une gestion urbaine réfléchie**

#### **I-1-1 : l'élaboration d'un PDU dédié**

La région de Diourbel en 2010 avait un taux d'urbanisation de 15,5% ce qui correspond à un faible taux d'urbanisation par rapport aux autres régions du pays. En 2013, d'après les résultats du RGPHAE, ce taux est de 16% d'où une légère évolution. Cela est imputable à l'absence de PDU à Mbacké, le non approbation du PDU de Touba et le PDU de Diourbel dépassé (SRSD 2010). De ce fait, il paraît important de doter cette région d'un PDU capable de prendre en considération les aspirations des populations.

Quant à Touba, le PDU d'après le chef de service de l'urbanisme de Mbacké existe bel et bien et ce, depuis 2006 mais n'est pas encore appliqué à cause d'incompréhension qui existerait entre l'autorité administrative locale et les services déconcentrés.

L'établissement d'un schéma directeur d'urbanisme, d'un plan directeur d'urbanisme et surtout d'un plan d'urbanisme de détail paraît inéluctable face à l'évolution de l'agglomération toubienne comme l'indique le code de l'urbanisme dans ses articles 7,8, 9,10 et 11.

#### **I-1-2 : l'élaboration d'un plan d'urbanisme de détail**

Dianatou étant de fait un quartier de Touba, un PLU, serait plus adéquat dans la localité. En effet, le plan d'urbanisme de détails repère et précise à plus grande échelle, des parties du plan directeur d'urbanisme dans des secteurs donnés (article 10 du code de l'urbanisme).

Dianatou se caractérise pas son extension visible surtout vers le Nord et le Nord-Ouest respectivement vers Sam et Touba-Fall. L'application d'un PLU dédier pour cette zone constituerait une solution anticipée du fait de l'évolution du sol et de son utilisation. Le Plan d'Urbanisme de Détails détermine notamment en fonction des spécificités, des secteurs ou quartiers intéresses :

- le mode d'occupation du sol ;*
- le tracé de voie de circulation ;*
- les emplacements réservés aux services publics, installations d'intérêt général et aux espaces libres ;*

*-les règles de servitudes de constructions justifiées par le caractère des lieux, les conditions d'occupation du sol de façon aussi précise que nécessaire (article 11 du code de l'urbanisme).*

## **I-2 : un contrôle technique effectif**

Comme le prévoit le code de l'urbanisme dans son article 42 « *les lotissements peuvent être entrepris soit en vue de la réalisation de logements avec ou sans équipements commerciaux et administratifs... ».* Mais le contrôle qui sied n'y est pas noté. En effet, la légitimité foncière de l'Etat est réduite par un manque de suivi de la part des services responsables de l'aménagement.

L'établissement d'un PDU et d'un PLU constituerait pour Dianatou un moyen efficace pour assurer le contrôle effectif et technique des opérations foncières et immobilières de la localité.

A cela s'ajoute, une réévaluation en nombre, le personnel compétent et efficace dans les services déconcentrés devant constituer l'assistance pour les élus locaux. Malick Thiaw, chef de service de l'urbanisme de Mbacké affirme n'avoir délivré aucune autorisation de construire. Certes à cause du statut de la ville et du passé de son occupation qui amène les occupants dans une situation où ils ne trouvent guère important de demander une autorisation pour construire ; mais également, un service déconcentré en déficit de personnel et qui pense être limité dans ses prérogatives compte tenu du lien du pouvoir public avec l'autorité religieuse.

En définitive, ce contrôle devra permettre aux services déconcentrés et à la municipalité d'être apte à gérer la collectivité pour lui assurer un avenir promettant.

## **I-3 : la redéfinition du rôle de la ville dans l'armature urbaine du pays**

Avant l'acte III de la décentralisation, Touba Mosquée était considérée comme une communauté rurale repartie en 81 villages (ANSD 2010) dont Dianatou.

Avec cette réforme, Touba devient une commune définie par le code des collectivités locales comme « *une collectivité locale, personne morale de droit public. Elle regroupe les habitants du périmètre d'une même localité composé de quartiers et/ou de villages unis par une solidarité résultant du voisinage, désireux de traiter de leurs propres intérêts et capables de trouver les ressources nécessaires à une action qui leur soit particulière au sein de la communauté nationale et dans le sens des intérêts de la nation ».*(article 71 CCL2013).

Cela lui permet en effet de bénéficier de certaines prérogatives telles que l'augmentation du fonds de dotation et du fonds d'équipement au titre de la décentralisation. En effet, l'élaboration d'un PDU et d'un PUD doit nécessairement passer par la redéfinition du statut de l'établissement humain.

Avec une population de plus de 599.127 habitants (ANSO 2011), plus de 2483 entreprises commerciales sur 3130 soit (79,3%) de la région, 48,6% du personnel médical de la région, un taux d'accroissement naturel relativement élevé (ANSO 2010), le statut administratif de la ville devrait être revu pour assurer de meilleures conditions d'existence aux populations riveraines.

Nous noterons que les consultations sont plus fréquentes dans les structures sanitaires de Touba comparée aux autres localités de la région compte tenu de la population certainement. Parallèlement, si l'on se fie aux statistiques de la région médicale de Diourbel, la répartition du nombre de décès maternels enregistrés pendant ou après l'accouchement était de 79% pour Touba, 37% pour Diourbel, 1% pour Mbacké, 0% pour Bambey.

Tout cela montre à quel point le poids démographique, le déficit d'infrastructures et le statut de la ville peuvent être des sources de malaise pour la population toubienne victime d'une urbanisation accidentée. A cela s'ajoute le déficit en matière de financement, de projet de ville et de renforcement des capacités des responsables de la gestion urbaine.

## **Chapitre II : la participation active des populations**

La participation active des populations devient nécessaire dans une politique d'urbanisation pensée. Elle fait appel à l'ensemble des acteurs (Etat, acteurs non étatiques) pour l'instauration d'un système de gouvernance inclusive. En ce sens, peut-on parler de participation citoyenne ?

### **II- 1 : campagnes de sensibilisation pour une gestion urbaine durable**

La campagne de sensibilisation tire son importance dans le fait que les populations proviennent en majeure partie de la région (70%), d'après les enquêtes effectuées. Elles sont souvent en marge des normes urbanistiques qui régissent le fonctionnement des villes sénégalaises. En effet, 100% des personnes interrogées, affirment ne pas être en possession d'une autorisation lors de la construction de leur habitation.

De même, elles avancent ne pas connaître non plus le processus pour en détenir une. La sensibilisation devient nécessaire de ce fait et peut passer par plusieurs domaines.

### **II-1-1 : par les services déconcentrés**

Selon le chef de service de l'urbanisme de Mbacké, aucune campagne de sensibilisation n'a jamais eu lieu, consistant à amener les populations à détenir une autorisation pour construire ou les renseigner sur les normes urbanistiques à respecter. Pourtant 100% des concessions enquêtées sont construites en dur et aucune réglementation n'est observée de part et d'autre.

Les services déconcentrés, bras technique de l'Etat sont les principaux acteurs devant amener les populations à se conformer aux règles prescrites par le code de l'urbanisme. Pour cela, la campagne de sensibilisation qu'il sied de mettre en place devra permettre de mettre en évidence les déficits infrastructurels et convaincre les populations à se conformer aux réglementations.

### **II-1-2 : par les groupements religieux**

Touba ne se caractérise pas sa réligioté. En effet, 100% des personnes interrogées se disent mourides. Les mouvements religieux sont visibles partout dans la ville et œuvrent pour une cause commune. Leur participation dans la gestion de la ville est importante, puisqu'ils constituent eux aussi des bénéficiaires. Leur présence dans la localité et dans la ville de façon générale reste évidente. Il pourrait constituer même un levier pour approcher les populations via leur structure avec l'appui des chefs religieux.

### **II-1-3 : par l'autorité municipale**

Dans l'entretien effectué avec Djily Kébé, adjoint au maire, la municipalité affirme sa volonté de mettre en place une structure capable de régir avec l'aval du bureau municipal l'occupation de la voirie et d'appliquer les réglementations concernant l'occupation du sol.

L'équipe municipale étant majoritairement constituée de personnes moindrement compétentes dans leur fonction, les services déconcentrés devront appuyer la municipalité. Il est à retenir que le caractère religieux de Touba constitue selon de le chef de service de l'urbanisme, un facteur défavorable pour le contrôle qui convient concernant le respect des normes urbanistiques.

### **III : un comité de suivi pour l'application des décisions prises**

Avant les mesures de suivi et d'évaluation, il paraît nécessaire de s'accorder sur un référentiel conçu pour tous les acteurs du processus urbain. Il est aussi important d'inventer un projet de ville décliné de manière problématique. A cela s'ajoute la définition des rôles des différents opérateurs et des échéances de réalisation.

De ce fait, un comité compétent doit être mis en place pour l'application des décisions prises par l'organisme en question. Le suivi peut être défini comme un processus continu de collectes et de traitement de l'information. C'est une démarche de gestion et de connaissances approfondies, évolutivement critiques de l'action en cours de réalisation. Pour doter à la ville un avenir radieux, les projets devront être évalués par rapport à différents processus devant garantir leur durabilité. Il faudrait en définitive veiller à leur accès par rapport aux populations.

## **Conclusion générale**

Située au centre-Ouest du pays, la ville de Touba présente un milieu physique peu diversifié sur le plan physique, humain et économique. Touba Dianatou se trouvant à l'Ouest de la ville sainte s'est caractérisée comme le reste de la ville par une population majoritairement rurale qui provient pour la plupart d'entre elle des villages environnants et de l'intérieur du pays.

La ville de Touba en général et le quartier Touba Dianatou en particulier se distinguent aujourd'hui par une augmentation continue de sa population. Cela se traduit par une extension de la ville mais aussi par une diversification des activités. En effet, les migrations des populations des campagnes dues à la faiblesse des productions agricoles par le passé et actuellement qui est la traduction des déficits pluviométriques, le caractère religieux de la ville, font que la ville est caractérisée aujourd'hui par une urbanisation évolutive. Cette urbanisation de la ville passe par l'accès facile au foncier et se manifeste par exemple par une augmentation du bâti.

Cependant, il paraît nécessaire de repenser l'urbanisation de la ville de Touba qui est la deuxième ville du Sénégal après Dakar en termes de population afin de lui assurer une durabilité et une croissance avérée. L'accès au facile au foncier a provoqué dans une certaine mesure une occupation spontanée de la voie publique, ce qui pose un réel problème de sécurité publique. A cela s'ajoutent, les déficits notés dans presque tous les domaines, la santé en particulier, compte tenu de la taille de la ville.

Ainsi, L'Etat devra repenser les préoccupations de la population afin d'anticiper sur les éventuels dysfonctionnements. La population toubienne devra également s'impliquer dans la gestion de la cité pour assurer à cette dernière une durabilité irréversible.

## Bibliographie

- ANSD 2010 : Service Régional de Statistique et de la Démographie de Diourbel(SSDD), situation économique et sociale régionale, 2010, pub Aout 2011
- ANSD. RGPHAE 2013, rapport définitif.
- Audry. P 1962 : études pédologiques du centre zootechnique de Daara Diolof OSTROM, Dakar, 41p
- Babou C.A. Mb, 1992, dans mémoire de DEA au département d'histoire, UCAD, FLSH, 39p
- CILSS 2009 : comité permanent inter Etat de lutte contre la sécheresse contemporaine, Khartala 176 pages
- CSE 2005 : rapport sur l'état de l'environnement au Sénégal, première édition 231p
- DEFCCS 1999 : schéma directeur de la zone éco-géographique sylvo-pastorale (Ferlo) oct. 1999,44p
- Département économique et social, FAO, le régime foncier et le développement durable.
- Diakité. B 1992 : étude et gestion des pâturages naturelles dans la communauté rurale de Labgar (Zone sylvo pastorale du Sénégal) thèse de docteur vétérinaire EISMV 1992,148p
- Dione. M.M 2006 : perception de la charge et de capacité de charge par les éleveurs sylvo pastorale mémoire de DEA, ISE, FST, UCAD, 2006 162p
- Diouf. P.M.B 2009 : internet à Touba : approche géographique des usagers du réseau dans les cybercafés de la ville, UCAD, maitrise, 2009
- Direction Régionale de Développement Rural : ANSD 2010 (pluviométrie de la communauté rurale de Ndam.
- Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal ; ESPS-2005-2006, pub Aout 2006.
- Faye, J. Mai 2008, Foncier et décentralisation, l'expérience de Sénégal. IIED, dossier n°149.
- Gueye, C, les marabouts urbanisant. Monique, Bertrand et Alain Dubresson, Petite et moyennes villes d'Afrique noire, Karthala, 1997,119p
- Gueye, C. rurales-urbains, l'hybridation en marche « le paradoxe de Touba, une ville produite par des ruraux » Bulletin de l'APAD
- Gueye. Ch. 2000 : le paradoxe de Touba : « une ville produite par des ruraux », bulletin de l'APAD 19/2000
- Ch. 2000 : le paradoxe de Touba : « une ville produite par des ruraux », bulletin de l'APAD 19/2000
- Incertitude et devenir du foncier sénégalais : Cavarivière Monique In : Revue internationale de droit comparé, Vol 38 n°1 Janvier-Mars 1986 pp.95-115.

- Incertitude et devenir du foncier sénégalais : Cavarivière Monique In : Revue internationale de droit comparé, Vol 38 n°1 Janvier-Mars 1986 pp.95-115.
- la cession foncière accordée en 1928 par les autorités coloniales sous forme d'un bail de 50 ans est la première base juridique officielle du sol toubien.
- La théorie générale de l'urbanisation, présentée et adaptée par Antonio Lopez De Aberastur, ed du seuil, 27, rue Jacob, Paris VI<sup>o</sup>.
- La ville et le milieu contigu : décentralisation, mutations foncières et devenir des terroirs proches des villes de Mbour et Thiès (Sénégal) M.B. Gueye, IIED, S.M.Tall, ONU-Habitat.
- Lake. L. A 1982 : analyse cartographique de la désertification dans le Nord du Sénégal, thèse de doctorat du 3<sup>ème</sup>cycle, FLSH, UCAD, 1982 ; 236p
- Leprun J.C 1971 : Nouvelles observations sur les formations dunaires sableuses fixées du Ferlo Nord Occidental Sénégal, bul. Liaison, Sénégal, n°31, décembre 1971, 78P
- LES PROPOSITIONS PAYSANNES Pour une réforme foncière Sénégalaise garante d'un développement agricole et rural durable au Sénégal : Avril 2012.
- Loum Modou, 2009, Evaluation des impacts sociaux de la gestion de l'eau potable dans les quartiers périphériques de Touba au Sénégal, Ecole nationale d'économie appliquée Sénégal - Ingénieur des travaux d'aménagement du territoire et gestion urbaine 2009
- M. Roux et P. Sagna (Atlas Sénégal, Edition Jeune Afrique, 2000).
- Mirabeau, Théorie de l'impôt, 68, dans Brunot, t-6, p 94, note, 4.
- Monique B, Alain D. petites et moyennes villes d'Afrique noire, Touba, les marabouts urbanisant, Gueye C.
- Monique, Bertrand et Alain Dubresson, Petite et moyennes villes d'Afrique noire, Karthala, 1997, 119p
- Monteil. V 1962 : une confrérie musulmane : « les mourides du Sénégal »une sociologie des religions, n°14, 1962, pp, 77.10
- Ndiaye El Hadj, 1992, le système d'organisation sociale contemporaine en milieu du Sénégal, étude de cas de la ville de Touba, mémoire de maîtrise au département de géographie, FLSH.
- O'brien Donal Cruise, 1970, le talibé mouride : la soumission dans une confrérie religieuse sénégalaise, cahiers d'études africaines, Vol x n°40, p 562-578.
- Pierre Merlin -*Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement sous la direction de Pierre Merlin et Françoise Choay*. Paris : Presses Universitaires de France, 1988. p683.
- Recensement général de la population et de l'Habitat, 2002.

-Réflexion sur le processus d'urbanisation en Afrique de l'Ouest à partir de l'exemple sénégalien, 1994, OSTROM

Reg du chap. de S.J de Jerus A.N N M. 22(13° r ds gdf compl ; cens foncier.

-RESULTATS DEFINITIFS DU TROISIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT – (2002)

-Résultats provisoires du RGPH, 1988.

-Séné .A 1985 : Contribution à l'étude des communautés végétales ligneuses du Ferlo, DEA, d'écogéologue : option écologie végétale 54p

-Touba, ville religieuse, et commune depuis 2013 avec l'acte III de la décentralisation se trouvant dans l'arrondissement de Ndame, département de Mbacké et dans la région de Diourbel.

-Vicor Gasse « Mémoire sur quelques aspects de régime foncier au Sénégal en Angleterre et en Gambie »annales africaines, 1965, pages 235.

## **Liste des cartes**

Carte 1 : Situation géographique de la région de Diourbel.

Carte 2 : La région de Diourbel

Carte 3 : La région de Diourbel et du département de Mbacké.

Carte 4 : La région de Diourbel et du département de Mbacké et de l'arrondissement de Ndame

Carte 5 : La région de Diourbel, du département de Mbacké de l'arrondissement de Ndame et de la commune de Touba

Carte 6 : Le département de Mbacké de l'arrondissement de Ndame et de la commune de Touba

Carte 7 : La commune de Touba.

## **Liste des tableaux**

Tableau 1 : Evolution de la population du département de Mbacké entre 1976 et 2013

Tableau 2 : Les principales ethnies retrouvées à Mbacké en pourcentage.

Tableau 3 : Répartition de la population de Touba (quelques quartiers et n nouveau)

Tableau 4 : Répartition des structures commerciales par département et Touba

Tableau 5 : Répartition des structures artisanales dans la région de Diourbel

Tableau 7 : Evolution de la population de Diourbel de 1976

Tableau 6 : Evolution de la population de Touba de 1960 à 1988

Tableau 8 : Répartition des flux migratoires des régions des plus attractives

Tableau 9 : Provenance des habitants de Touba Dianatou entre 1981 et 1989

Tableau 10 : Evolution de la population de Touba Dianatou

Tableau 11 : Motivations des déplacements des populations vers Touba

Tableau 12 : Répartition de la population des agglomérations les plus peuplées du Sénégal

Tableau 13 : Evolution de la population toubienne de 2002 à 2013.

Tableau 14 : Evolution de la population de Touba Dianatou de 2002 à 2013

Tableau 15 : Répartition du personnel sanitaire dans la région de Diourbel

Tableau 16 : Evolution de l'urbanisation de la région de Diourbel

Tableau 17 : Evolution de la population de Touba Dianatou de 2002 à 2013.

Tableau 18 : Modalité d'accès au foncier

Tableau 19 : Comparaison des taux d'urbanisation de Dakar et de Diourbel

Tableau 20 : Répartition des consultations prénatales de la région de Diourbel

Tableau 21 : Modes d'évacuation des ordures

Tableau 22 : Répartition des lieux d'aisance dans le pays disposant d'une chasse d'eau raccordé à l'égout.

Tableau 23 : Comparaison des types d'aisance raccordée à l'égout entre Dakar et Diourbel

Tableau 24 : Répartition des cas de paludisme dans la région de Diourbel

### **Liste des figures**

Figure 1 : Evolution de la population du département de Mbacké entre 1976 et 2013

Figure 2 : Les principales ethnies retrouvées à Mbacké en pourcentage.

Figure 3 : Répartition de la population de Touba (quelques quartiers et n nouveau)

Figure 4 : Répartition des structures commerciales par département et Touba

Figure 5 : Répartition des structures artisanales dans la région de Diourbel

Figure 6 : Evolution de la population de Touba de 1960 à 1988

Figure 7 : Evolution de la population de Diourbel de 1976

Figure 8 : Répartition des flux migratoires des régions des plus attractives

Figure 9 : Provenance des habitants de Touba Dianatou entre 1981 et 1989

Figure 10 : Evolution de la population de Touba Dianatou

Figure 11 : Motivations des déplacements des populations vers Touba

Figure 12 : Répartition de la population des agglomérations les plus peuplées du Sénégal

Figure 13 : Evolution de la population toubienne de 2002 à 2013.

Figure 14 : Evolution de la population de Touba Dianatou de 2002 à 2013

Figure 15 : Répartition du personnel sanitaire dans la région de Diourbel

Figure 16 : Evolution de l'urbanisation de la région de Diourbel

Figure 17 : Evolution de la population de Touba Dianatou de 2002 à 2013.

Figure 18 : Modalité d'accès au foncier

Figure 19 : Comparaison des taux d'urbanisation de Dakar et de Diourbel

Figure 20 : Répartition des consultations prénatales de la région de Diourbel

Figure 21 : Modes d'évacuation des ordures

Figure 22 : Répartition des lieux d'aisance dans le pays disposant d'une chasse d'eau raccordé à l'égout.

Figure 23 : Comparaison des types d'aisance raccordée à l'égout entre Dakar et Diourbel

Figure 24 : Répartition des cas de paludisme dans la région de Diourbel

## **Liste des photos**

- Photo 1 : Relief et types de sol caractérisant le quartier de Dianatou.
- Photo 2 : Forage d'eau Baye Lat, approvisionnant une bonne partie de la ville.
- Photo 3 : Evolution de l'occupation du sol à Touba Dianatoul
- Photo 4 : Les principaux moyens de transport à Touba Dianatoul
- Photo 5 : Une charrette transportant des bidons d'eau
- Photo 6 : Mode de d'alimentation des réservoirs d'eau de Mahou Rahmaty
- Photo 7 : Hôpital Matlaboul Fawzeyni de Touba
- Photo 8 : Direction de la sécurité publique, commissariat spécial de Touba.
- Photo 9 : Exemple d'installation irrégulière sur l'espace public

## Table des matières

Avant propos.....	2
Introduction générale .....	4
Carte de la zone d'étude.....	5
Sommaire.....	9
Sigles et Abréviations .....	10
Problématique.....	12
Définition des concepts.....	16
Bilan et synthèses des travaux antérieurs .....	19
Démarche méthodologique .....	23
I-Recherche documentaire.....	23
II-Travail de terrain .....	25
1-l'élaboration des outils et collectes d'information .....	25
1-1 : Le guide d'entretien .....	25
1-2 : Le questionnaire .....	26
1-3 : L'observation.....	26
2 : L'échantillonnage.....	26
3 : Les enquêtes proprement dites .....	27
3-1 : Les enquêtes qualitatives.....	27
3-2 : Les enquêtes quantitatives .....	28
III-Le traitement et l'analyse des données .....	28
<b>Première partie : Présentation du milieu .....</b>	<b>29</b>
Chapitre I : Cadre physique.....	29
I-1 : Reliefs et sols .....	29
I-2 : Climat .....	30
I-3 : Ressources hydriques .....	30
I-4 : La végétation.....	31

Chapitre II : Cadre humain.....	32
II-1 : Historique du peuplement.....	32
II-1-1 : Peuplement de la ville de Touba .....	32
II-1-2 : Peuplement de Touba Dianatoul .....	33
III : La démographie.....	33
Chapitre III : Cadre économique.....	37
III-1 : Agriculture et élevage .....	37
III-2 : Le commerce .....	37
III-3 : L'artisanat .....	39
III-4 : L'industrie .....	41
III-5 : Les services .....	41
<b>Deuxième partie : L'urbanisation de la ville.....</b>	<b>42</b>
Chapitre I : Les facteurs d'urbanisation .....	42
I-1 : Le processus d'urbanisation.....	42
I-1-1 : La migration externe .....	42
I-1-1-a : Les facteurs naturels.....	42
I-1-1-b : le processus de migration .....	43
I-1-2 : La migration interne vers Touba Dianatoul .....	47
I-1-2-1 : entre 1981 et 1989.....	47
I-1-2-2 : entre 1989 et 2000.....	49
I-1-2-3 : A partir de 2000.....	49
I-2 : Les facteurs religieux .....	51
I-3 : La poussée démographique.....	54
I-4 : Les facteurs économiques .....	58
Chapitre II : Une urbanisation facilitée par les conditions d'accès.....	59
I-1 : Le processus d'urbanisation en Afrique.....	59
I-2 : L'urbanisation au Sénégal et le processus de son transfert à l'intérieur du pays .....	60

I-3 : L'accès au foncier à Touba .....	60
I-3-1 : L'accès au foncier à Touba depuis 1960.....	63
I-3-2 : L'institutionnalisation du foncier à Touba.....	64
Chapitre III : Les effets de l'occupation foncière .....	69
III-1 : Les effets liés à la population.....	69
III-1-1 : Les effets liés au logement.....	69
III-1-2 : Les effets liés à la fonction de la localité.....	69
III-3 : Les effets liés à l'accès aux services sociaux de base.....	70
III-3-1 : L'accès à l'eau.....	75
III-3-2 : L'accès à de meilleures conditions sanitaires.....	73
III-3-3 : L'accès à l'éducation.....	75
III-3-4 : Les effets liés à la sécurité.....	75
III-2 : Les effets liés à l'espace.....	77
III-2-1 : L'occupation spontanée de la voie publique.....	80
III-2-2 : Les effets liés à l'étalement périphérique .....	80
III-3 : Les effets liés à l'environnement.....	80
III-3-1 : La pollution .....	80
III-3-2 : L'évacuation des ordures ménagères .....	80
III-3-3 : L'assainissement .....	82
III-3-4 : L'inexistence d'espace vert.....	84
<b>Troisième partie : Une stratégie d'une gestion urbaine .....</b>	<b>85</b>
Chapitre I : Une gestion urbaine réfléchie .....	85
I-1-1 : L'élaboration d'un PDU dédié .....	85
I-1-2 : l'élaboration d'un PUD .....	85
I-2 : Un contrôle technique effectif.....	86
I-3 : La redéfinition d'un statut de la ville dans l'armature politique du pays.....	86
Chapitre II : La participation active des populations.....	87

II-1 : Campagne de sensibilisation.....	87
II-1-1 : Par les services déconcentrés.....	88
II-1-2 : Par les groupements religieux.....	88
II-1-3 : Par l'autorité municipale .....	88
III- : Un comité de suivi par l'application des décisions prises .....	89
Conclusion générale .....	91
Liste des cartes .....	94
Liste des tableaux .....	94
Liste des figures .....	95
Liste des photos .....	96